



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

Luxembourg, le 9 avril 2009

Projet de règlement grand-ducal portant désignation des zones spéciales de conservation

Projet de règlement grand-ducal portant désignation des zones spéciales de conservation.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

L'avis de la Chambre de l'agriculture ayant été demandé ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Environnement et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. (1.) La liste nationale relative à la directive 92/43/CEE figurant à l'annexe 5 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est remplacée par la liste figurant au point 1 de l'annexe 1 du présent règlement.
(2.) La carte 2 de la loi précitée est remplacée par la carte figurant au point 2 de l'annexe 1 du présent règlement.

Art. 2. Sont désignées comme zones spéciales de conservation au sens de l'article 4 de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, les zones de la liste nationale figurant au point 1 de l'annexe 1 du présent règlement. La délimitation des zones est indiquée sur les plans figurant à l'annexe 2 du présent règlement. Toutefois les surfaces occupées par les chemins repris, les routes nationales et les autoroutes, incluant les assises routières, les accotements et les talus construits, existant au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement ne font pas partie des zones spéciales de conservation.

Art. 3. Les zones spéciales de conservation visées à l'article 2 sont désignées en vue du maintien ou, le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et habitats d'espèces qui leur sont associés au tableaux figurant aux points 3 et 4 de l'annexe 1, points 3 et 5 du présent règlement.

Art.4. La désignation des zones spéciales de conservation a pour objectifs généraux:

- (1.) le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement de la contribution des zones spéciales de conservation au maintien et à l'amélioration de la diversité biologique et d'un état de conservation favorable des types d'habitats naturels et des espèces figurant aux annexes 1 et 2 de la loi précitée;
 - (2.) le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement de la contribution des zones spéciales de conservation à la cohérence écologique du réseau Natura 2000 tant au niveau national qu'au sein de l'Union européenne ;
-

(3.) le maintien ou, le cas échéant, le rétablissement des exigences écologiques spécifiques au site pour la conservation durable des types d'habitats et des espèces pour lesquels des objectifs de conservation ont été formulés.

Art 5. Pour chaque zone spéciale de conservation, les objectifs de conservation principaux suivants sont à atteindre, le cas échéant, à travers les mesures de conservation visées aux articles 37 et 38 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature :

(1.) Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf-Pont (LU0001002)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Our et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des rivières avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230) et des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des prairies à Molinie (6410), des formations herbeuses à Nard (6230*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des mégaphorbiaies (6430)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180*)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de l'Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria* et de la Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Moule perlière *Margaritifera margaritifera* et de la Mulette épaisse *Unio crassus*
- (j.) restauration de la population de la Loutre *Lutra lutra*
- (k.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Grand murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

(2.) Vallée de la Tretterbaach (LU0001003)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Troine et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des formations herbeuses à Nard (6230*), des prairies à Molinie (6410) et des prairies maigres de fauche (6510)

(3.) Weicherdange - Bréichen (LU0001004)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des formations herbeuses à Nard (6230*) et des prairies à Molinie (6410)

(4.) Vallée supérieure de la Wiltz (LU0001005)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Wiltz et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies maigres de fauche (6510)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts de ravin (9180*)
- (e.) restauration de la population de la Loutre *Lutra lutra*

(5.) Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach (LU0001006)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve, de la Lellgerbaach et de leurs affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) et des éboulis siliceux (8150)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des formations herbeuses à Nard (6230*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des mégaphorbiaies (6430)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches (4030) et des pelouses sèches (6210*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des forêts de ravin (9180*) et des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de l'Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria* et du Damier de la succise *Euphydryas aurinia*

(6.) Vallée supérieure de la Sûre / Lac du barrage (LU0001007)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Sûre et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et

- restauration des populations de la Bouvière *Rhodeus sericeus amarus* et de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) et des éboulis siliceux (8150)
 - (c.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des formations herbeuses à Nard (6230*) et des prairies à Molinie (6410)
 - (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des tourbières de transition (7140), des mégaphorbiaies (6430) et des prairies maigres de fauche (6510)
 - (e.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
 - (f.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts de ravin (9180*) et des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
 - (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de la Loutre *Lutra lutra* et de la Mulette épaisse *Unio crassus*

(7.) Vallée de la Sûre moyenne de Esch/Sûre à Dirbach (LU0001008)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Sûre et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies maigres de fauche (6510)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220) et des éboulis siliceux (8150)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

(8.) Grosbous - Neibruch (LU0001010)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Wark et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto-Nanojuncetea (3130)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des tourbières boisées (91D0*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)

(9.) Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf (LU0001011)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Ernz noire, de la Aesbaach, de la Lauterbornerbaach et de leurs affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (3140)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des roches siliceuses avec végétation pionnière (8230), des pentes rocheuses calcaires et siliceuses avec végétation chasmophytique (8210, 8220) ainsi que des grottes naturelles (8310)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches (4030), des pelouses sèches (6210*), des tourbières de transition (7140) et des mégaphorbiaies (6430)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180*) et des tourbières boisées (91D0*)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et extension des forêts alluviales (91E0*)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies acidophiles à *Ilex* (9120) et des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) et du Asperulo-Fagetum (9130)
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (j.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- (k.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des populations du Trichomanès remarquable *Trichomanes speciosum* et de la Dicrane verte *Dicranum viride*

(10.) Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange (LU0001013)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Attert et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies maigres de fauche (6510)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies à Molinie (6410)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des tourbières de transition (7140)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180*) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- (h.) restauration de la population de la Loutre *Lutra lutra*

(11.) Zones humides de Bissen et Fensterdall (LU0001014)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies maigres de fauche (6510)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des tourbières boisées (91D0*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(12.) Vallée de l'Ernz blanche (LU0001015)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de l'Ernz blanche et de ses affluents
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches à callune (4030), des pelouses sèches (6210*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) protection des grottes non exploitées par le tourisme (8310)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Grand murin *Myotis myotis*

(13.) Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard (LU0001016)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable, respectivement restauration des pelouses sèches (6210*) et des formations à *Juniperus* (5130)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) et du Asperulo-Fagetum (9130)
- (c.) conservation et restauration des populations du Grand murin *Myotis myotis* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Dicrâne verte *Dicranum viride*

(14.) Vallée de la Sûre inférieure (LU0001017)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Sûre inférieure et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et des populations de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri* et du Saumon *Salmo salar*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210), des éboulis calcaires (8160*) et des pelouses calcaires karstiques (6110*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable, respectivement restauration des pelouses sèches (6210*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies calcicoles (9150), des forêts de ravins (9180*) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Grand murin *Myotis myotis*
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

(15.) Vallée de la Mamer et de l'Eisch (LU0001018)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Mamer et de l'Eisch et de leurs affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et de la population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (3140)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des pelouses calcaires de sables xériques (6120*) et des pelouses calcaires karstiques (6110*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)

- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des landes sèches à callune (4030)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410)
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des mégaphorbiaies (6430)
- (j.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (k.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) et du Asperulo-Fagetum (9130)
- (l.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (m.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*, du Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

(16.) Pelouses calcaires de la région de Junglinster (LU0001020)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des pelouses sèches (6210*) et des formations à *Juniperus* (5130)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies maigres de fauche (6510)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410) et des tourbières de transition (7140)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130), des hêtraies acidophiles à *Ilex* (9120) et des hêtraies calcicoles (9150)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Grand murin *Myotis myotis*
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Damier de la succise *Euphydryas aurinia*

(17.) Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen (LU0001021)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Syre et de la Schlambaach
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies maigres de fauche (6510)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des mégaphorbiaies (6430)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravins (9180*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies calcicoles (9150) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)

- (g.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)

(18.) Grünewald (LU0001022)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des pelouses sèches (6210*), des prairies maigres de fauche (6510) et des pelouses calcaires de sables xériques (6120*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) et du Asperulo-Fagetum (9130)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts de ravins (9180*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des tourbières boisées (91D0*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* et du Grand murin *Myotis myotis*
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Dicrâne verte *Dicranum viride*

(19.) Machtum - Pellembierg / Froumbierg / Greivenmaacherbierg (LU0001024)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des éboulis calcaires (8160*), des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210) et des pelouses calcaires karstiques (6110*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des pelouses sèches (6210*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des fourrés de buis (5110)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravins (9180*) et des hêtraies calcicoles (9150)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, de la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

(20.) Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdenger Muer (LU0001025)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des tourbières boisées (91D0*) et des tourbières de transition (7140)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(21.) Bertrange - Greivelsershaff / Bouferterhaff (LU0001026)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies à Molinie (6410) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Cuivré des marais *Lycaena dispar* et de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

(22.) Sanem - Groussebesch / Schouweiler - Bitchenheck (LU0001027)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies à Molinie (6410) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Triton crêté *Triturus cristatus* et du Damier de la succise *Euphydryas aurinia*

(23.) Differdange Est - Prenzeberg / Anciennes mines et Carrières (LU0001028)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des sources pétifiantes avec formation de tuf (7220*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des éboulis calcaires (8160*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des pelouses sèches (6210*) et des pelouses calcaires karstiques (6110*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des pelouses maigres de fauche (6510)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180*), des hêtraies calcicoles (9150) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- (j.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* et du Cuivré des marais *Lycaena dispar*

(24.) Région de la Moselle supérieure (LU0001029)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des lacs eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150) et des eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto-Nanojuncetea (3130)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (3140)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des prairies maigres de fauche (6510) et des pelouses sèches (6210*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des forêts de ravin (9180*), des hêtraies calcicoles (9150) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* et du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des populations de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria* et du Cuivré des marais *Lycaena dispar*

(25.) Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellergronn (LU0001030)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des sources pétrifiantes avec formation de tuf (7220*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des pelouses calcaires karstiques (6110*) et des pelouses sèches (6210*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies calcicoles (9150), des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et des forêts de ravins (9180*)
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (g.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*
- (h.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
- (i.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des populations du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* et de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*

(26.) Dudelange Haard (LU0001031)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des pelouses calcaires karstiques (6110*) et des pelouses sèches (6210*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des éboulis calcaires (8160*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies calcicoles (9150) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* et de l'Écaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*
- (f.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

(27.) Dudelange Ginzebiorg (LU0001032)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des pelouses sèches (6210*) et des prairies maigres de fauche (6510)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des hêtraies calcicoles (9150), des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130), des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des forêts de ravin (9180*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (d.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Cuivré des marais *Lycaena dispar*
- (e.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

(28.) Wilwerdange - Conzefenn (LU0001033)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410) et des formations herbeuses à Nard (6230*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des tourbières de transition (7140) et des tourbières boisées (91D0*)

(29.) Wasserbillig - Carrière de dolomie (LU0001034)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Grand murin *Myotis myotis*, de la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

(30.) Schimpach - Carrières de Schimpach (LU0001035)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)

- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Grand murin *Myotis myotis*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

(31.) Perlé - Ancienne ardoisière (LU0001037)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des grottes (8310)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des populations du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, du Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus* et du Grand murin *Myotis myotis*

(32.) Troisvierges - Cornelysmillen (LU0001038)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Klängelbaach, de la Stauvelsbaach, de la Weierbaach, de la Woltz et de leurs affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration des rivières avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (3260) et de population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410) et des tourbières de transition (7140)

(33.) Hoffelt - Kaleburn (LU0001042)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des tourbières boisées (91D0*) et des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(34.) Troine/Hoffelt - Sporbaach (LU0001043)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Sporbech et de ses affluents
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies à Molinie (6410), des formations herbeuses à Nard (6230*) et des tourbières de transition (7140)

(35.) Cruchten - Bras mort de l'Alzette (LU0001044)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des eaux eutrophes naturelles avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150)

(36.) Gonderange/Rodenbourg - Faascht (LU0001045)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Cuivré des marais *Lycaena dispar*

(37.) Wark - Niederfeulen-Warken (LU0001051)

- (a.) maintien et amélioration de la qualité de l'eau et de la structure de la Wark et de ses affluents; en particulier maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population de la Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des prairies maigres de fauche (6510)

(38.) Fingig - Reifelswenkel (LU0001054)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies à Molinie (6410)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130) et du Luzulo-Fagetum (9110)

(39.) Capellen - Air de service et Schultzbech (LU0001055)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des prairies à Molinie (6410) et des prairies maigres de fauche (6510)

(40.) Grosbous - Seitert (LU0001066)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(41.) Leitrangle - Heischel (LU0001067)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(42.) Grass - Moukebrill (LU0001070)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration de la population du Triton crêté *Triturus cristatus*

(43.) Massif forestier du Stiefeschboesch (LU0001072)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)

(44.) Massif forestier du Ielboesch (LU0001073)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)

(45.) Massif forestier du Faascht (LU0001074)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)

(46.) Massif forestier du Aesing (LU0001075)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)

(47.) Massif forestier du Waal (LU0001076)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160)

(48.) Bois de Bettembourg (LU0001077)

- (a.) maintien dans un état de conservation favorable et restauration des lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition (3150)
- (b.) maintien dans un état de conservation favorable, restauration et extension surfacique des forêts alluviales (91E0*)
- (c.) maintien dans un état de conservation favorable respectivement restauration des chênaies du Stellario-Carpinetum (9160) et des hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)

Art. 6 Notre Ministre de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent règlement, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Le Ministre de l'Environnement

Lucien Lux

Palais de Luxembourg, le

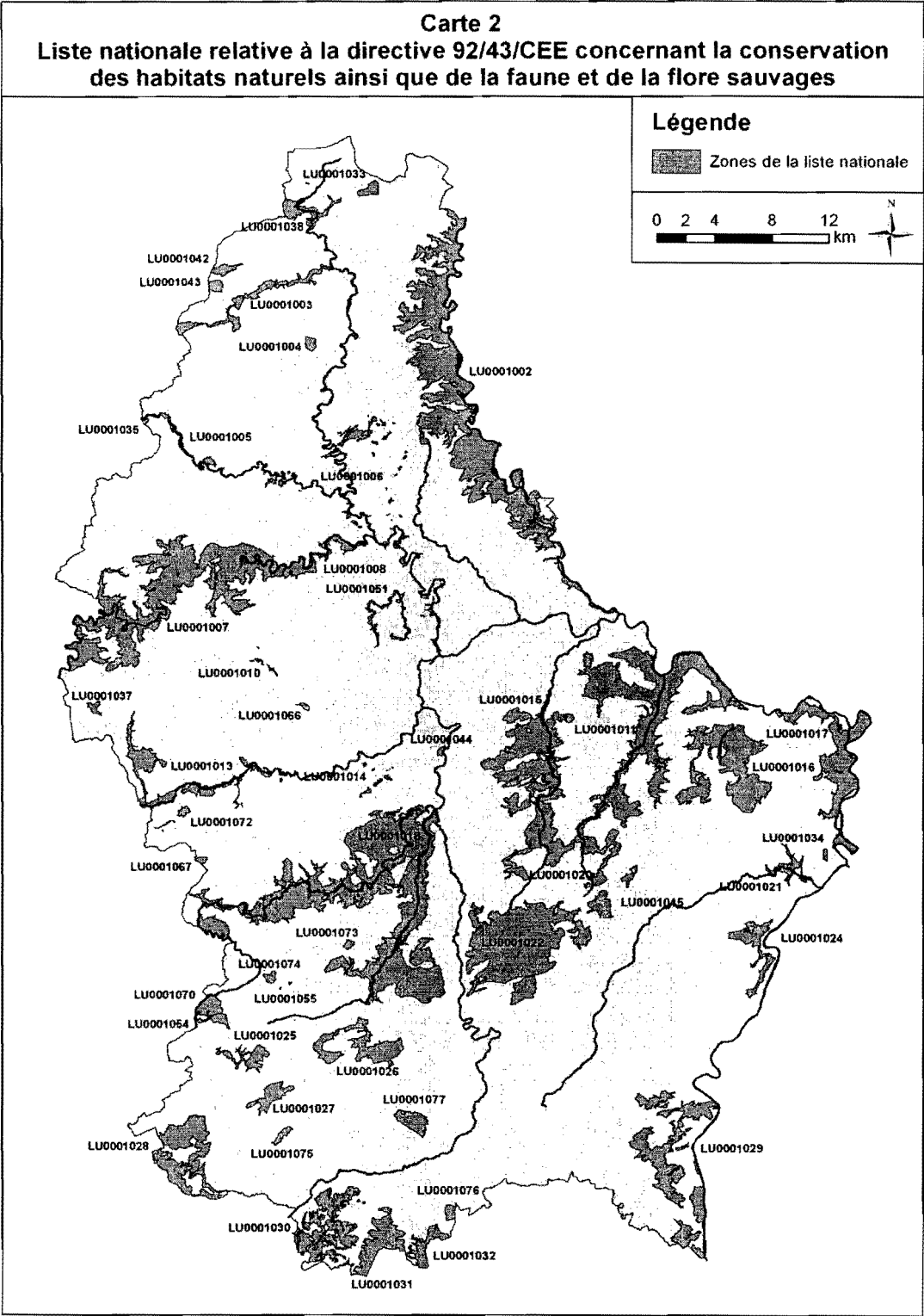
Henri

Annexe 1

1. Liste nationale relative à de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage

N°	Code du site « habitats »	Dénomination	Surface
1	LU0001002	Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf Pont	5675.92 ha
2	LU0001003	Vallée de la Tretterbaach	468.30 ha
3	LU0001004	Weicherange - Breichen	57.40 ha
4	LU0001005	Vallée supérieure de la Wiltz	186.63 ha
5	LU0001006	Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach	494.49 ha
6	LU0001007	Vallée supérieure de la Sûre / Lac du barrage	4363.00 ha
7	LU0001008	Vallée de la Sûre moyenne de Esch/Sûre à Dirbach	399.40 ha
8	LU0001010	Grosbous - Neibruch	18.30 ha
9	LU0001011	Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf	4195.19 ha
10	LU0001013	Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange	801.98 ha
11	LU0001014	Zones humides de Bissen et Fensterdall	44.46 ha
12	LU0001015	Vallée de l'Ernz blanche	2013.82 ha
13	LU0001016	Herborn - Bois de Herborn / Echternach - Haard	1178.36 ha
14	LU0001017	Vallée de la Sûre inférieure	1526.98 ha
15	LU0001018	Vallée de la Mamer et de l'Eisch	6797.60 ha
16	LU0001020	Pelouses calcaires de la région de Junglinster	1507.12 ha
17	LU0001021	Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen	195.79 ha
18	LU0001022	Grunewald	3097.92 ha
19	LU0001024	Machtum - Pellembierg / Froumbierg / Greivenmaacherbierg	399.61 ha
20	LU0001025	Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer	228.40 ha
21	LU0001026	Bertrange - Greivelsershaff / Bouferterhaff	700.80 ha
22	LU0001027	Sanem - Groussebesch / Schouweiler - Bitchenheck	258.44 ha
23	LU0001028	Differdange Est - Prenzebierg / Anciennes mines et Carrières	1157.16 ha
24	LU0001029	Région de la Moselle supérieure	1675.30 ha
25	LU0001030	Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellegronn	1007.61 ha
26	LU0001031	Dudelange Haard	660.45 ha
27	LU0001032	Dudelange - Ginzebierg	272.78 ha
28	LU0001033	Wilwerdange - Conzefenn	93.48 ha
29	LU0001034	Wasserbillig - Carrière de dolomie	20.81 ha
30	LU0001035	Schimpach - Carrières de Schimpach	11.31 ha
31	LU0001037	Perlé - Ancienne ardoisières	45.16 ha
32	LU0001038	Troisvierges - Cornelysmillen	305.16 ha
33	LU0001042	Hoffelt - Kaleburn	92.52 ha
34	LU0001043	Troine/Hoffelt - Sporbaach	67.95 ha
35	LU0001044	Cruchten - Bras mort de l'Alzette	20.85 ha
36	LU0001045	Gonderange/Rodenbourg - Faascht	263.04 ha
37	LU0001051	Wark - Niederfeulen-Warken	158.65 ha
38	LU0001054	Fingig - Reifelswenkel	85.05 ha
39	LU0001055	Capellen - Air de service et Schultzbech	3.25 ha
40	LU0001066	Grosbous - Seitert	21.61 ha
41	LU0001067	Leitrang - Heischel	27.57 ha
42	LU0001070	Grass - Moukebrill	200.04 ha
43	LU0001072	Massif forestier du Stiefeschboesch	38.90 ha
44	LU0001073	Massif forestier du Ielboesch	31.24 ha
45	LU0001074	Massif forestier du Faascht	46.19 ha
46	LU0001075	Massif forestier du Aesing	58.94 ha
47	LU0001076	Massif forestier du Waal	66.05 ha
48	LU0001077	Bois de Bettenbourg	247.00 ha

2. Carte 2 : Liste national à la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages



3. Types d'habitats de l'annexe 1 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles abrités par les Zones Spéciale de Conservation (ZSC)

Code de la zone spéciale de conservation	3130	3140	3150	3260	4030	5110	5130	6110	6120	6210	6230	6410	6430	6510	7140	7220	8150	8160	8210	8220	8230	8310	9110	9120	9130	9150	9160	9180	91D0	91E0
LU0001002				X							X	X	X	X			X			X	X	X	X		X			X		X
LU0001003											X	X		X																
LU0001004											X	X																		
LU0001005														X									X					X		X
LU0001006				X	X					X	X		X	X			X			X	X		X		X		X	X		X
LU0001007											X	X	X	X	X		X			X	X		X					X		X
LU0001008				X										X			X			X	X		X							
LU0001010	X			X							X	X											X						X	X
LU0001011		X		X	X		X		X	X			X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X
LU0001013												X		X	X								X		X			X		
LU0001014			X				X							X									X		X		X		X	X
LU0001015					X		X		X	X				X					X			X	X		X					X
LU0001016							X			X				X									X		X		X			X
LU0001017				X				X		X				X				X	X						X	X		X		X
LU0001018		X		X	X		X	X	X	X		X	X	X		X			X			X	X		X	X	X			X
LU0001020							X			X		X		X	X								X	X	X	X	X			X
LU0001021										X			X	X						X					X	X		X		X
LU0001022									X	X				X									X		X		X	X	X	X
LU0001024						X		X		X				X				X	X				X		X	X	X	X		
LU0001025														X	X										X		X		X	
LU0001026												X		X											X		X			X
LU0001027												X		X											X		X			X
LU0001028								X		X				X		X		X				X			X	X		X		X
LU0001029	X	X	X							X			X	X					X						X	X	X	X		X
LU0001030			X					X		X						X							X		X	X		X		X
LU0001031								X		X				X				X					X		X	X				X
LU0001032										X				X											X	X	X	X		X
LU0001033											X	X			X								X						X	
LU0001034																							X							
LU0001035																							X							

Code de la zone spéciale de conservation	3130	3140	3150	3260	4030	5110	5130	6110	6120	6210	6230	6410	6430	6510	7140	7220	8150	8160	8210	8220	8230	8310	9110	9120	9130	9150	9160	9180	91D0	91E0
LU0001037																						X	X							
LU0001038				X								X			X								X							
LU0001042												X											X						X	
LU0001043											X	X			X								X							
LU0001044			X																											
LU0001045																									X		X			X
LU0001051															X															
LU0001054												X											X		X					X
LU0001055												X			X															
LU0001066																									X					
LU0001067																							X		X		X			
LU0001070																							X		X		X			X
LU0001072																									X		X			
LU0001073																									X		X			
LU0001074																											X			
LU0001075																											X			
LU0001076																											X			
LU0001077			X										X												X		X			X

4. Légende des types d’habitats de l’Annexe I de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Code selon la directive 92/43/CEE	Type d’habitat
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoeto-Nanojuncetea
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4030	Landes sèches européennes
5110	Formation stables xérothermiques à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
6110* ¹	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi
6120*	Pelouses calcaires de sables xériques
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)
6230*	Formations herbuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7140	Tourbières de transition et tremblantes
7220*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
8150	Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes
8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)
9130	Hêtraies du Asperulo-Fagetum
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes à Cephalanthero-Fagion
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
91D0*	Tourbières boisées
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

¹ Le signe * désigne un habitat naturel prioritaire au sens de l'article 3 , h) de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

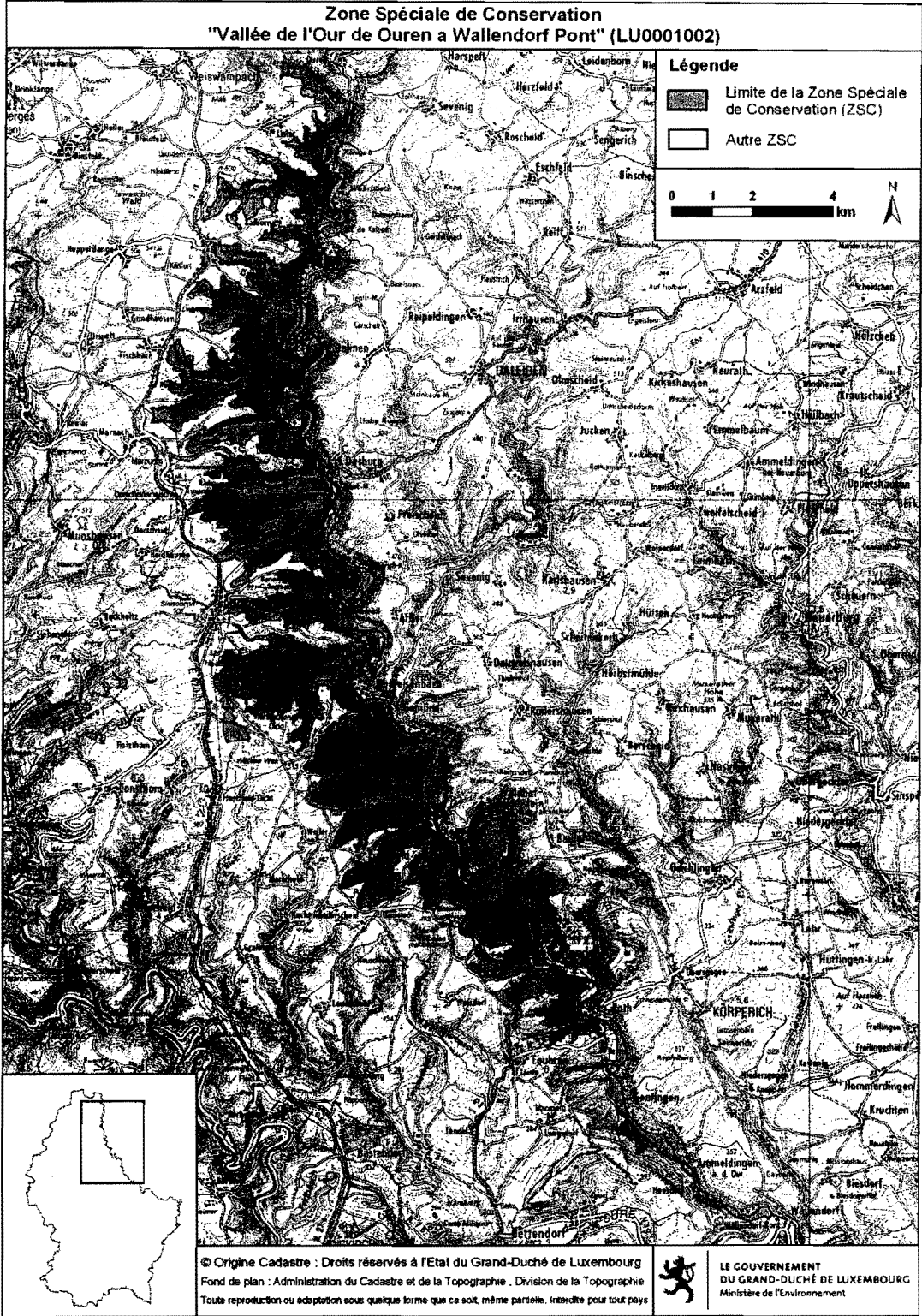
5. Espèces de l'Annexe 2 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles abritées par les Zones Spéciale de Conservation (ZSC)

Code de la zone spéciale de conservation	Dic. vir.	Tric. spe.	Cot. gob.	Lam. pla.	Rho. ser.	Sal. sal.	Mar. mar.	Uni. cra.	Cal. qua.	Eup. aur.	Lyc. dis.	Oxy. cur.	Bom. var.	Trit. cri.	Bar. bar.	Myo. bec.	Myo. ema.	Myo. myo.	Rhi. fer.	Rhi. hip.	Lut. lut.
LU0001002			X	X		X	X	X	X			X					X	X			X
LU0001003			X	X																	
LU0001005			X	X																	X
LU0001006			X	X		X			X	X								X			
LU0001007		X	X	X	X			X													X
LU0001008			X	X		X			X												X
LU0001011	X	X	X	X		X								X		X	X	X	X		
LU0001013			X	X						X					X		X	X			X
LU0001014			X												X						
LU0001015		X	X												X			X			
LU0001016	X																X	X			
LU0001017			X	X		X			X		X						X	X			
LU0001018			X	X							X				X		X	X	X	X	
LU0001020			X							X								X			
LU0001021			X																		
LU0001022	X															X		X			
LU0001024									X						X	X		X	X		
LU0001025														X							
LU0001026									X		X			X							
LU0001027										X				X							
LU0001028										X	X			X		X	X	X	X		
LU0001029	X		X						X		X			X		X	X	X	X		
LU0001030									X	X	X			X		X	X	X	X		
LU0001031									X	X	X		X								
LU0001032											X		X								
LU0001034															X	X		X	X		
LU0001035																	X	X	X		
LU0001037																X	X	X	X		
LU0001038			X	X																	
LU0001042														X							

6. Légende des espèces de l’annexe 2 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Abbreviation	Nom	Groupe
Dic. vir.	Dicranum viride	Plantes
Tric. spe.	Trichomanes speciosum	Plantes
Cot. gob.	Cottus gobio	Poisson
Lam. pla.	Lampetra planeri	Poisson
Rho. ser.	Rhodeus sericeus amarus	Poisson
Sal. sal.	Salmo salar	Poisson
C. qua.	Callimorpha quadripunctaria	Invertébrés
Eup. aur.	Euphydryas aurinia	Invertébrés
Lyc. dis.	Lycaena dispar	Invertébrés
Mar.a mar.	Margaritifera margaritifera	Invertébrés
Oxy. cur.	Oxygastra curtisii	Invertébrés
Uni. cra.	Unio crassus	Invertébrés
Bom. var.	Bombina variegata	Amphibiens
Trit. cri.	Triturus cristatus	Amphibiens
Bar. bar.	Barbastella barbastellus	Mammifères
Lut. lut.	Lutra lutra	Mammifères
Myo. bec.	Myotis bechsteinii	Mammifères
Myo. ema.	Myotis emarginatus	Mammifères
Myo. myo.	Myotis myotis	Mammifères
Rhi. fer.	Rhinolophus ferrumequinum	Mammifères
Rhi. hip.	Rhinolophus hipposideros	Mammifères

Annexe 2 : cartes



Zone Spéciale de Conservation "Vallée de la Tretterbaach" (LU0001003)

Légende

-  Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
-  Autre ZSC



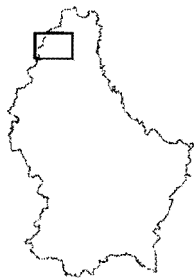
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie . Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

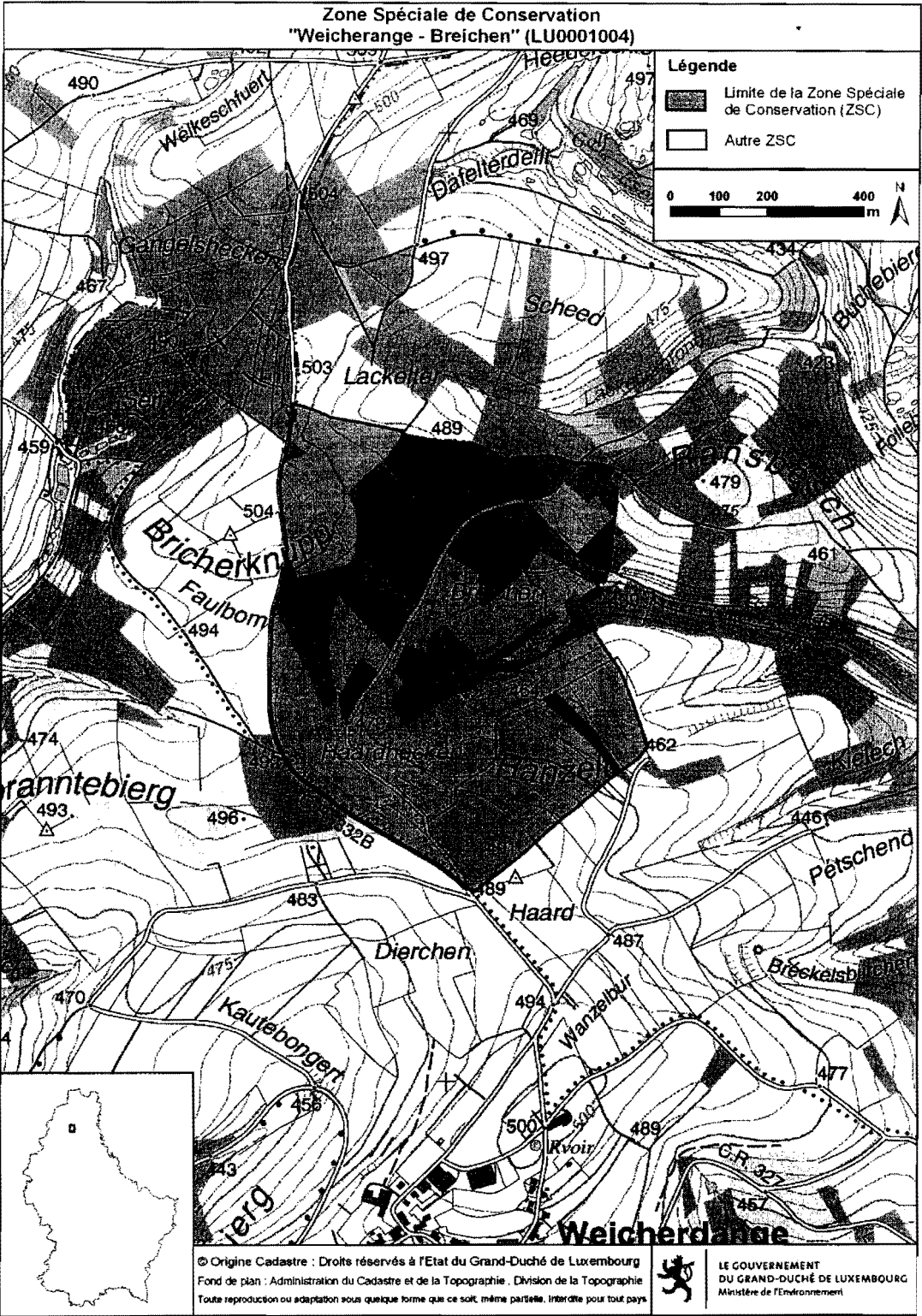


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

0 0.5 1 2 km

N

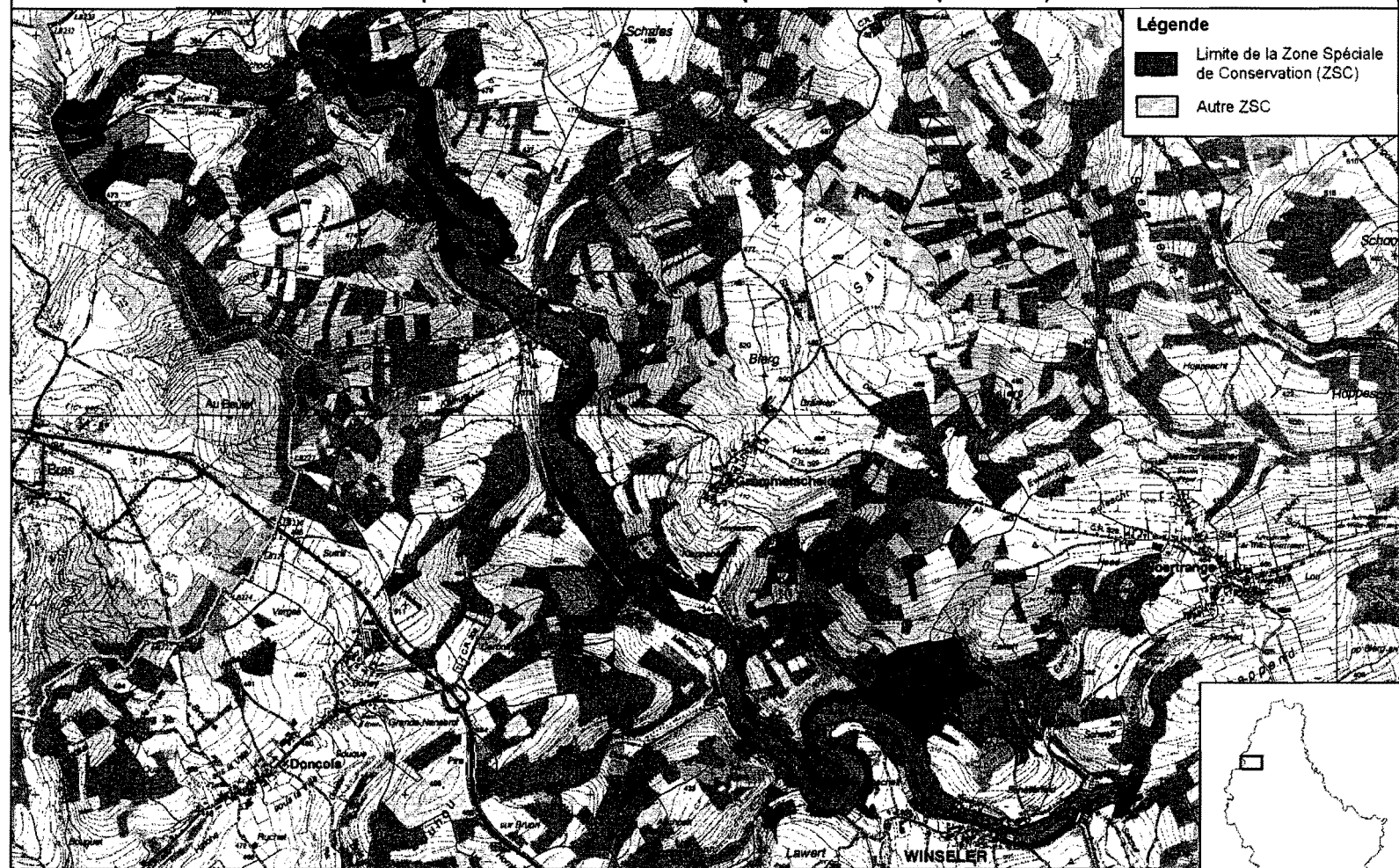




Zone Spéciale de Conservation "Vallée supérieure de la Wiltz" (LU0001005)

Légende

- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC

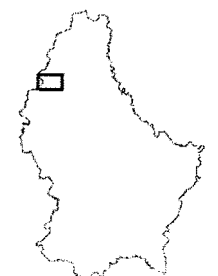


© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie . Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays



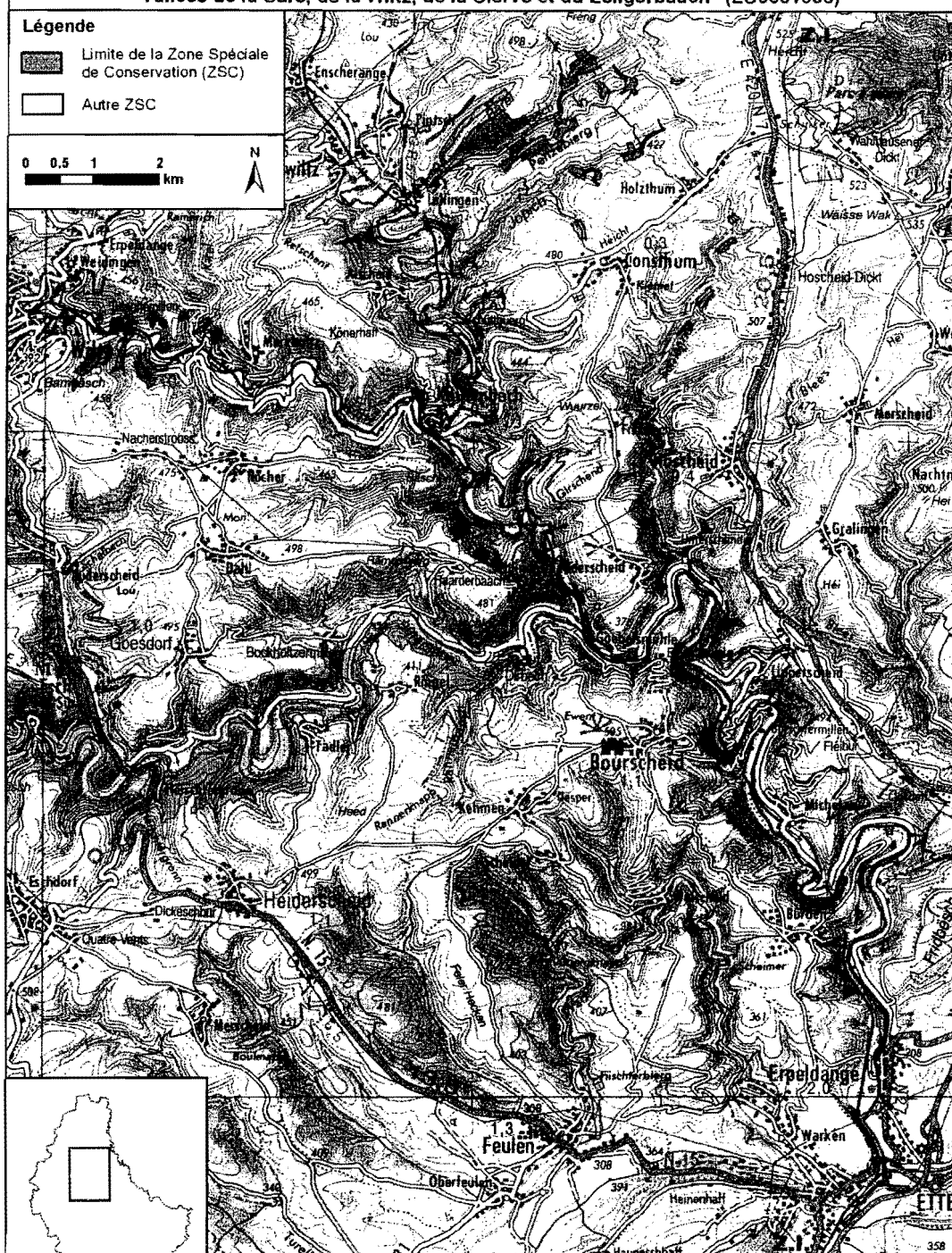
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

0 0.25 0.5 1 1.5 km



Zone Spéciale de Conservation
"Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach" (LU0001006)

Légende

 Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)☐ Autre ZSC

© Origine Cadastre ; Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie, Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

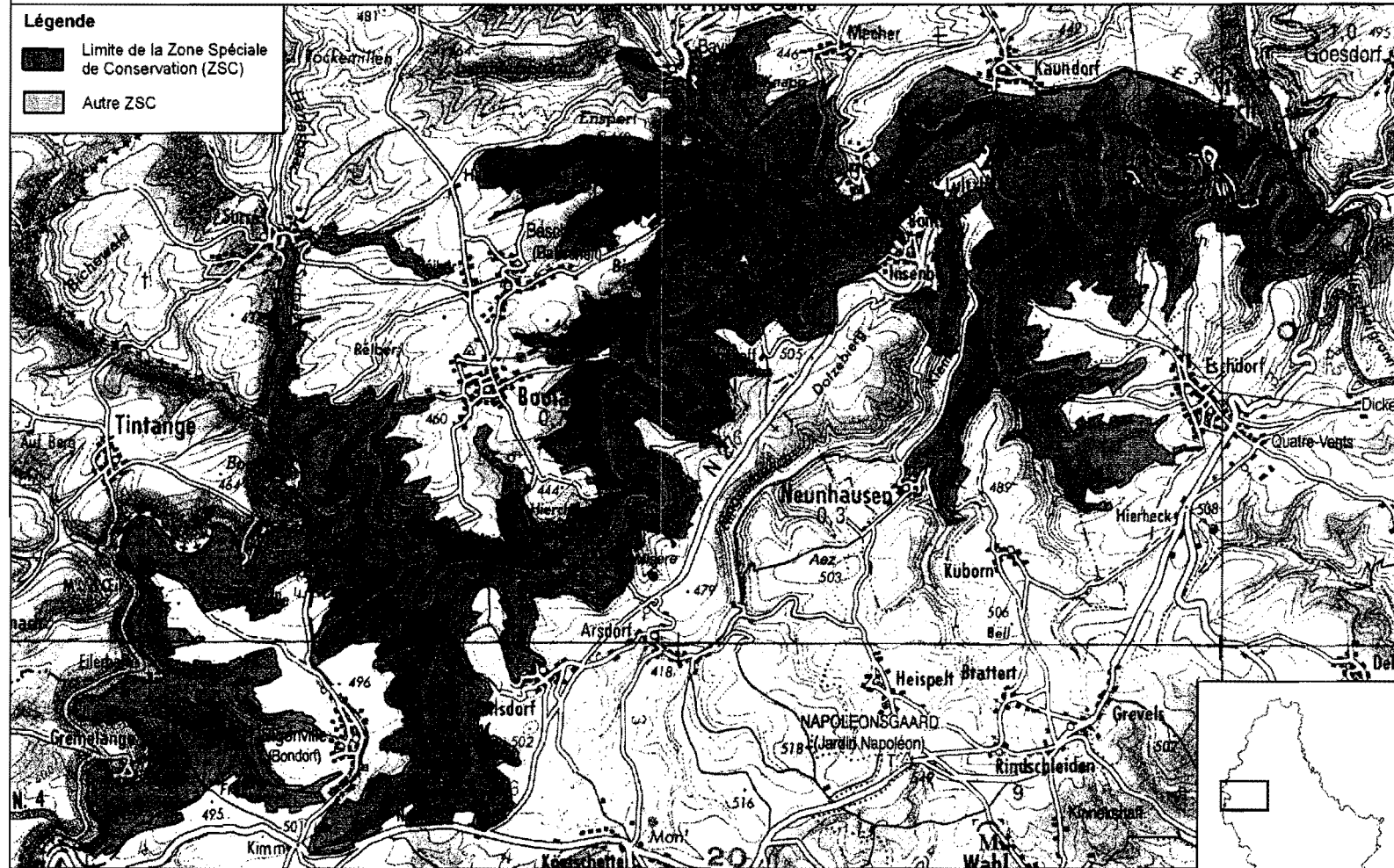


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

Zone Spéciale de Conservation "Vallée supérieure de la Sûre / Lac du barrage" (LU0001007)

Légende

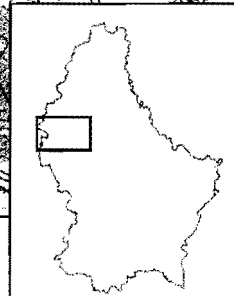
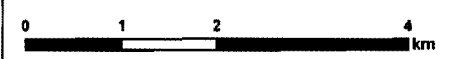
- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- ▨ Autre ZSC

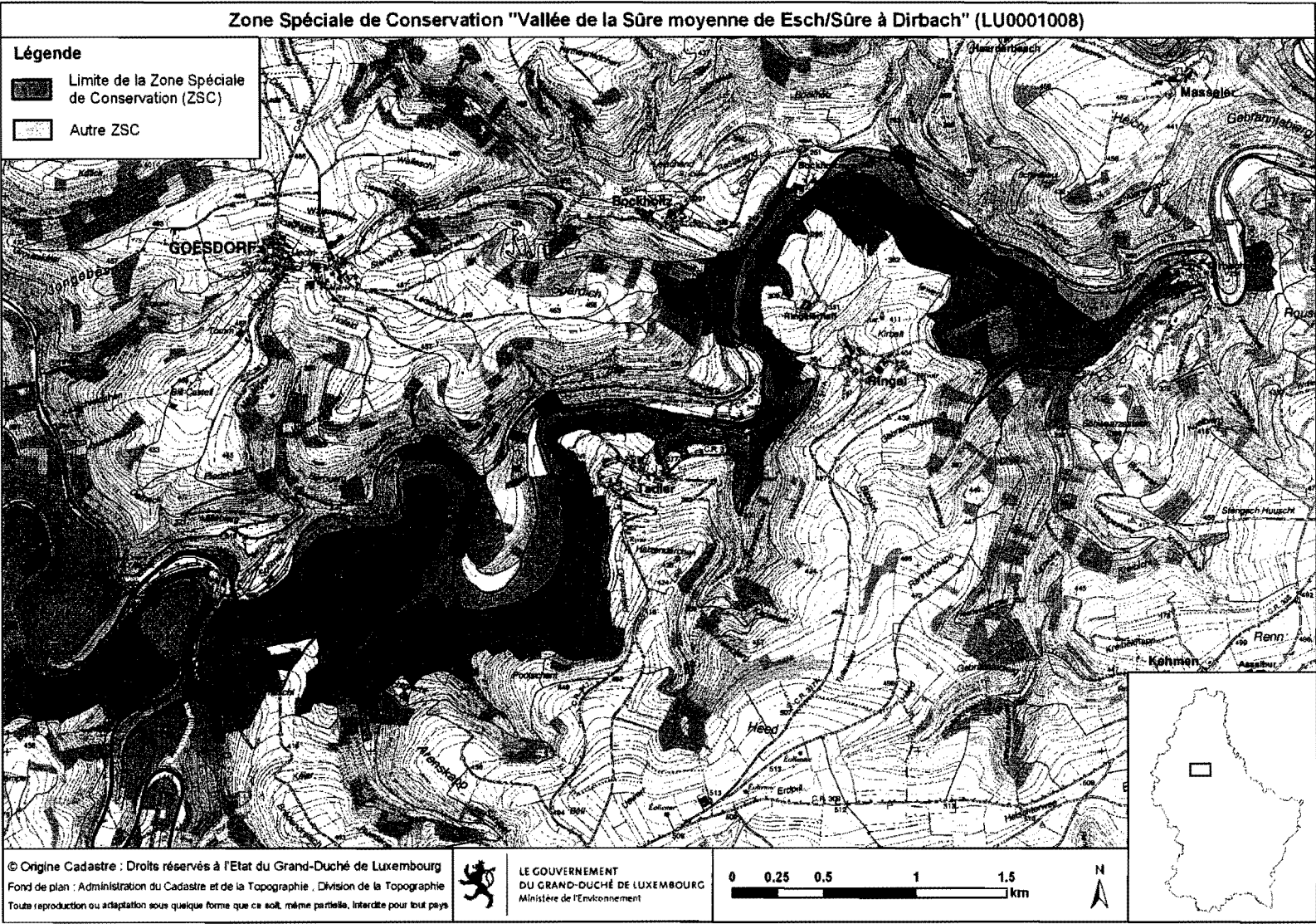


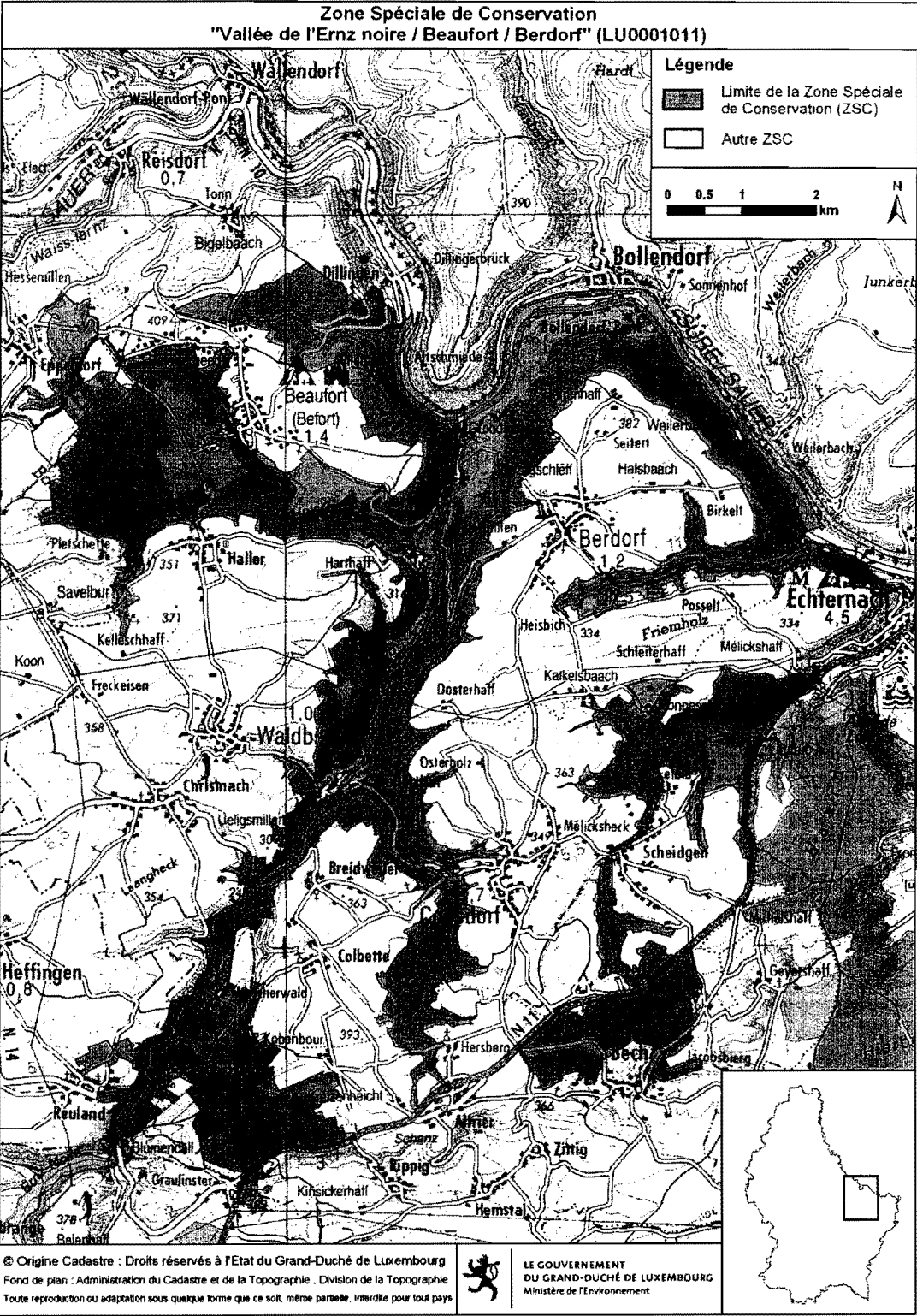
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
 Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie - Division de la Topographie
 Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays



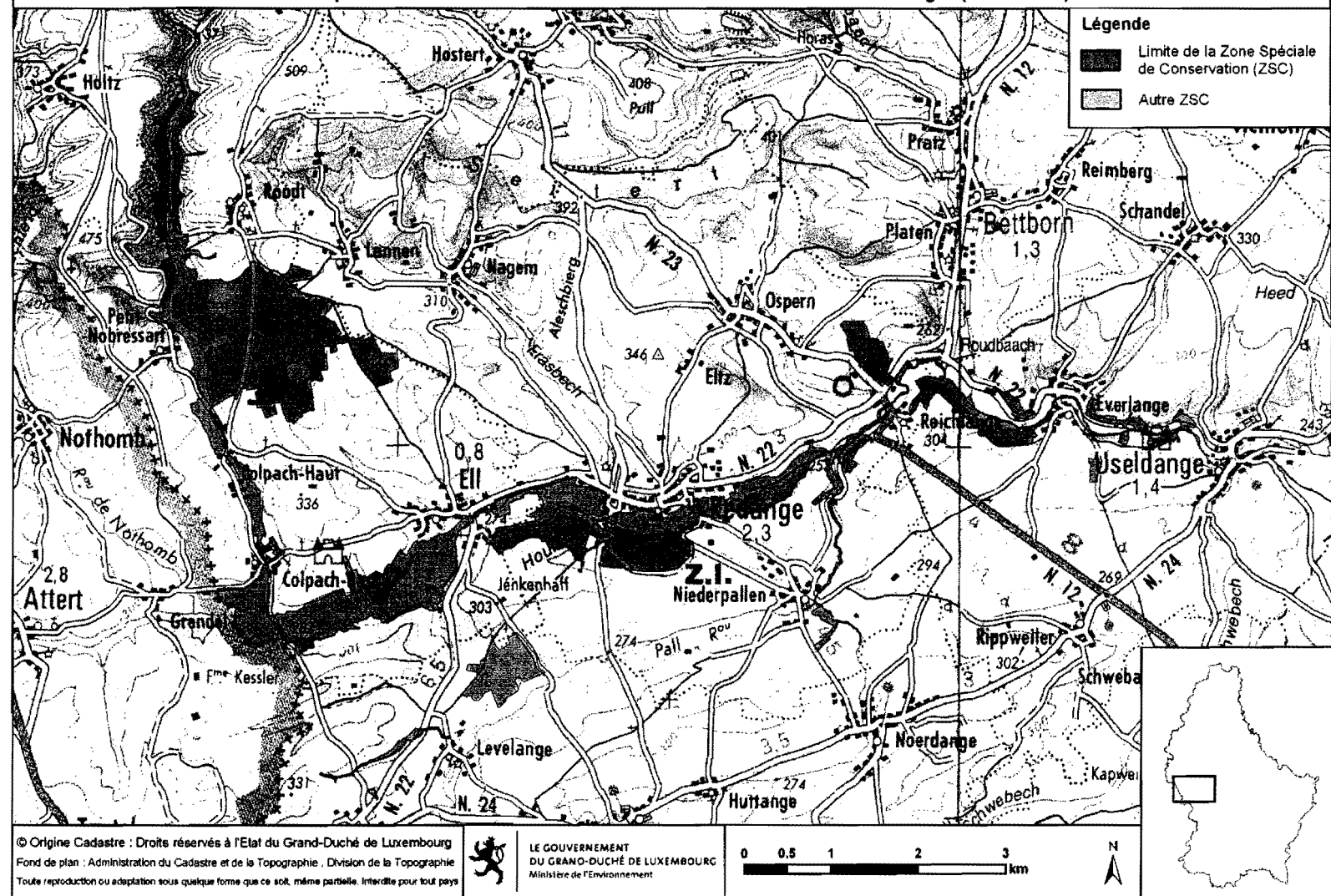
LE GOUVERNEMENT
 DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement



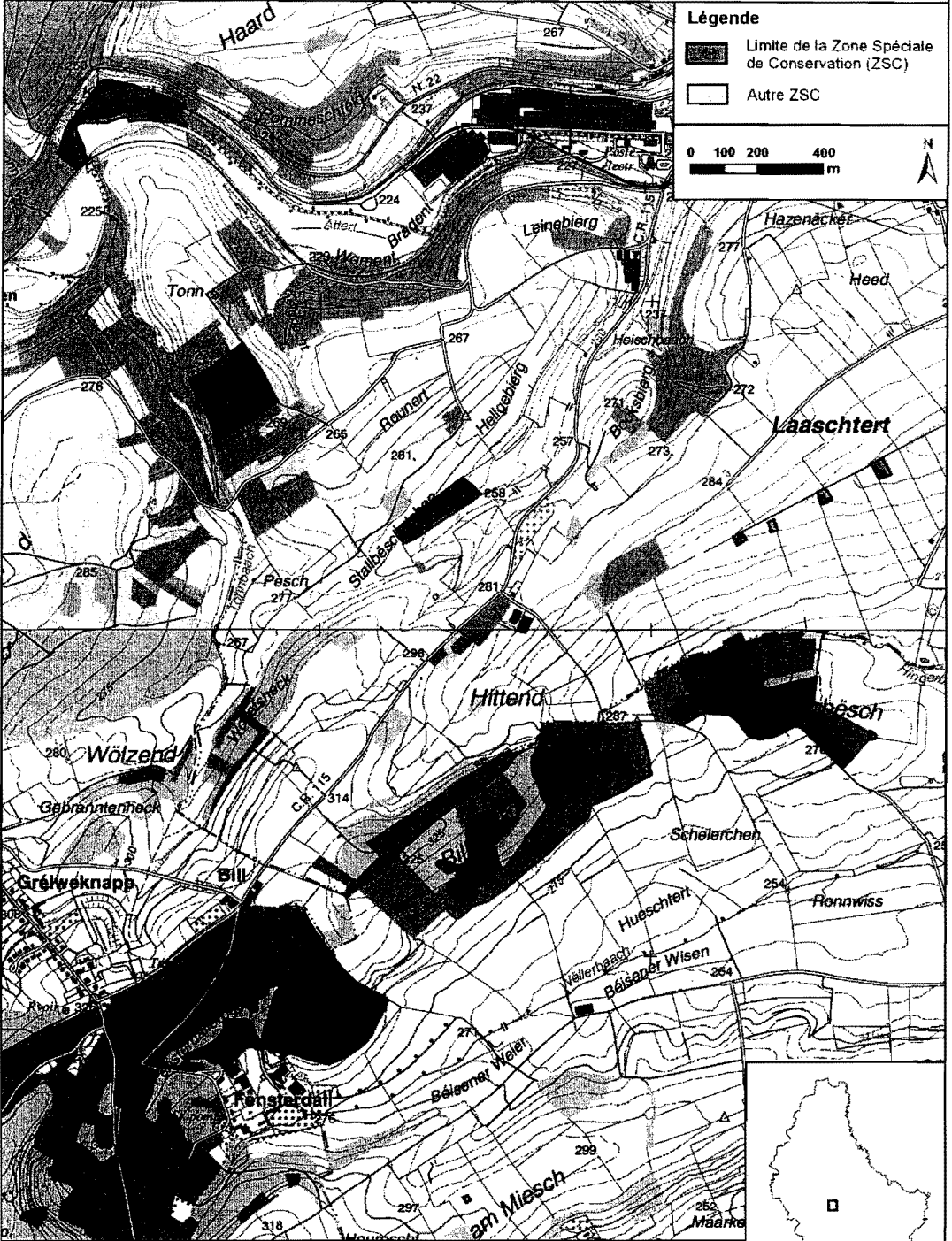




Zone Spéciale de Conservation "Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange" (LU0001013)



Zone Spéciale de Conservation
"Zones humides de Bissen et Fensterdall" (LU0001014)



Légende

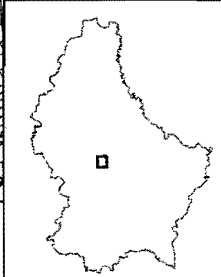
- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC

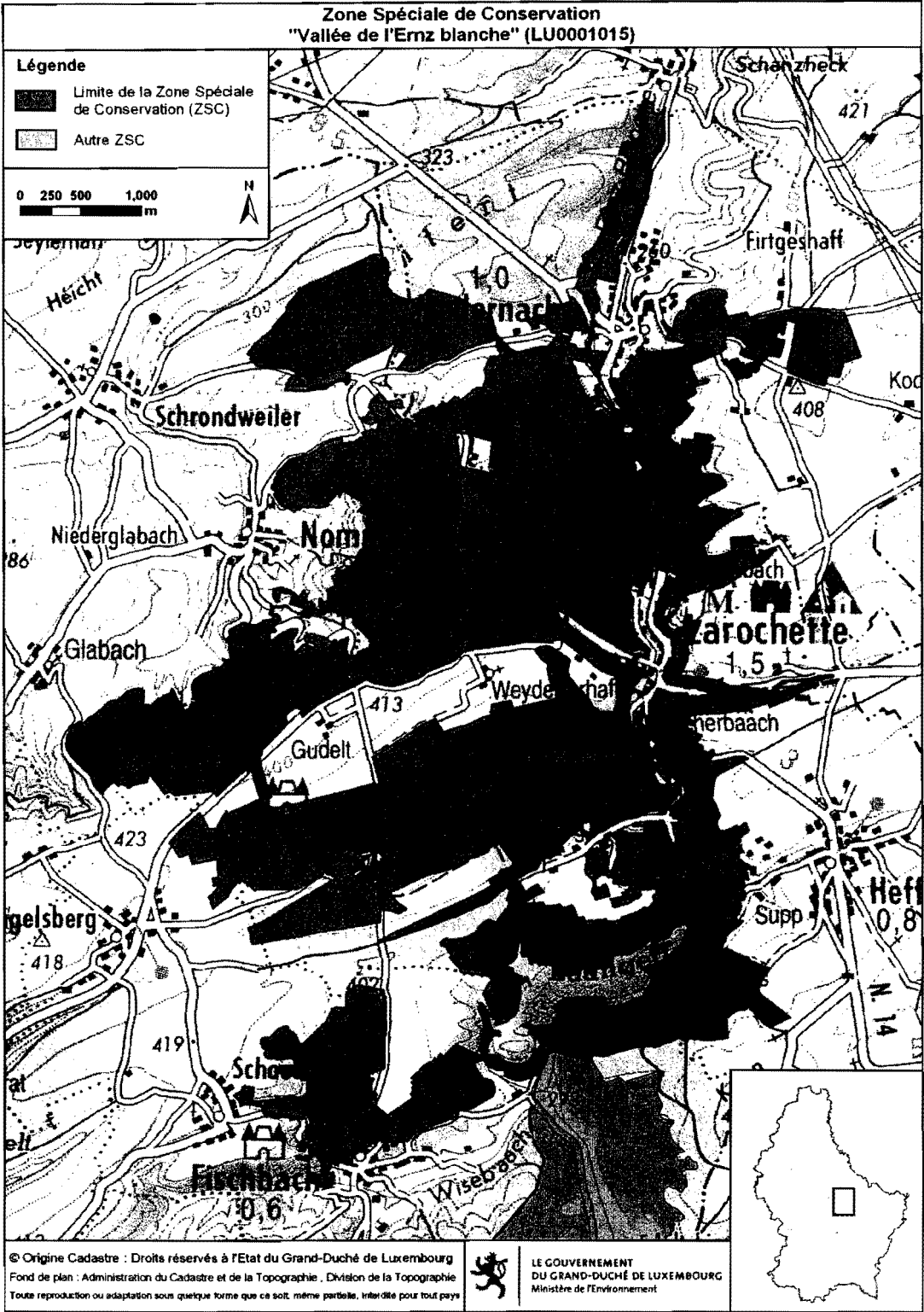


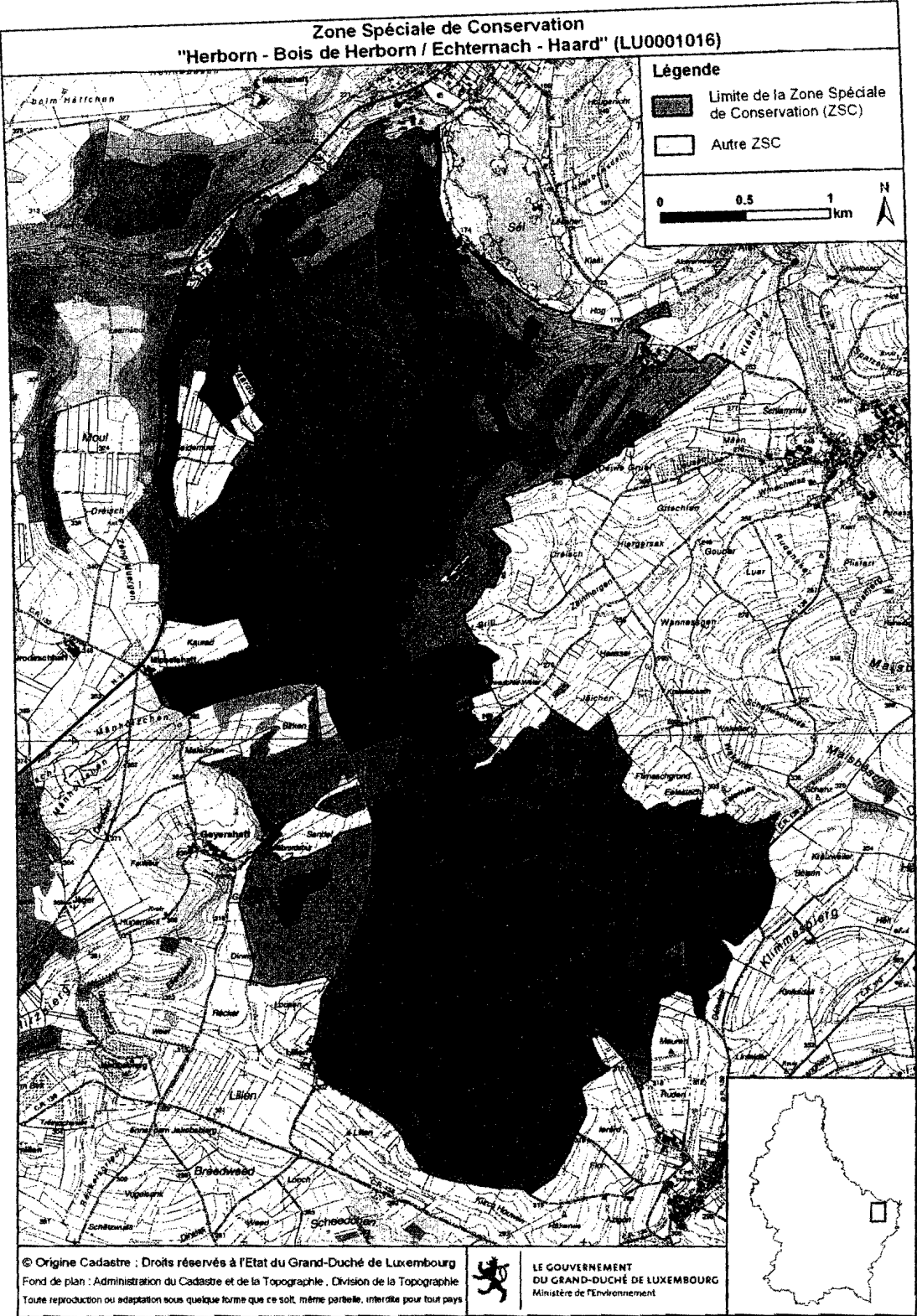
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie - Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

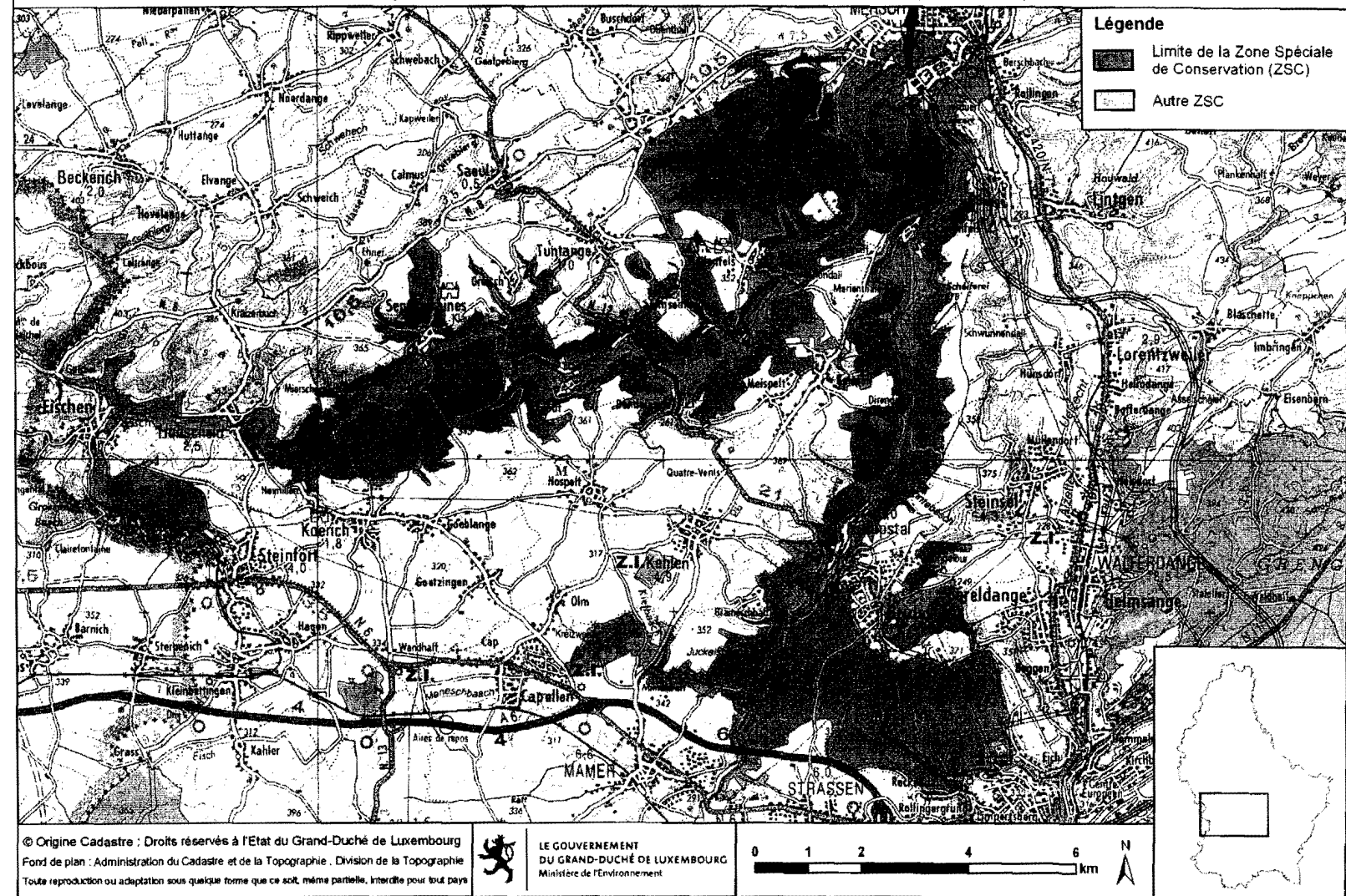


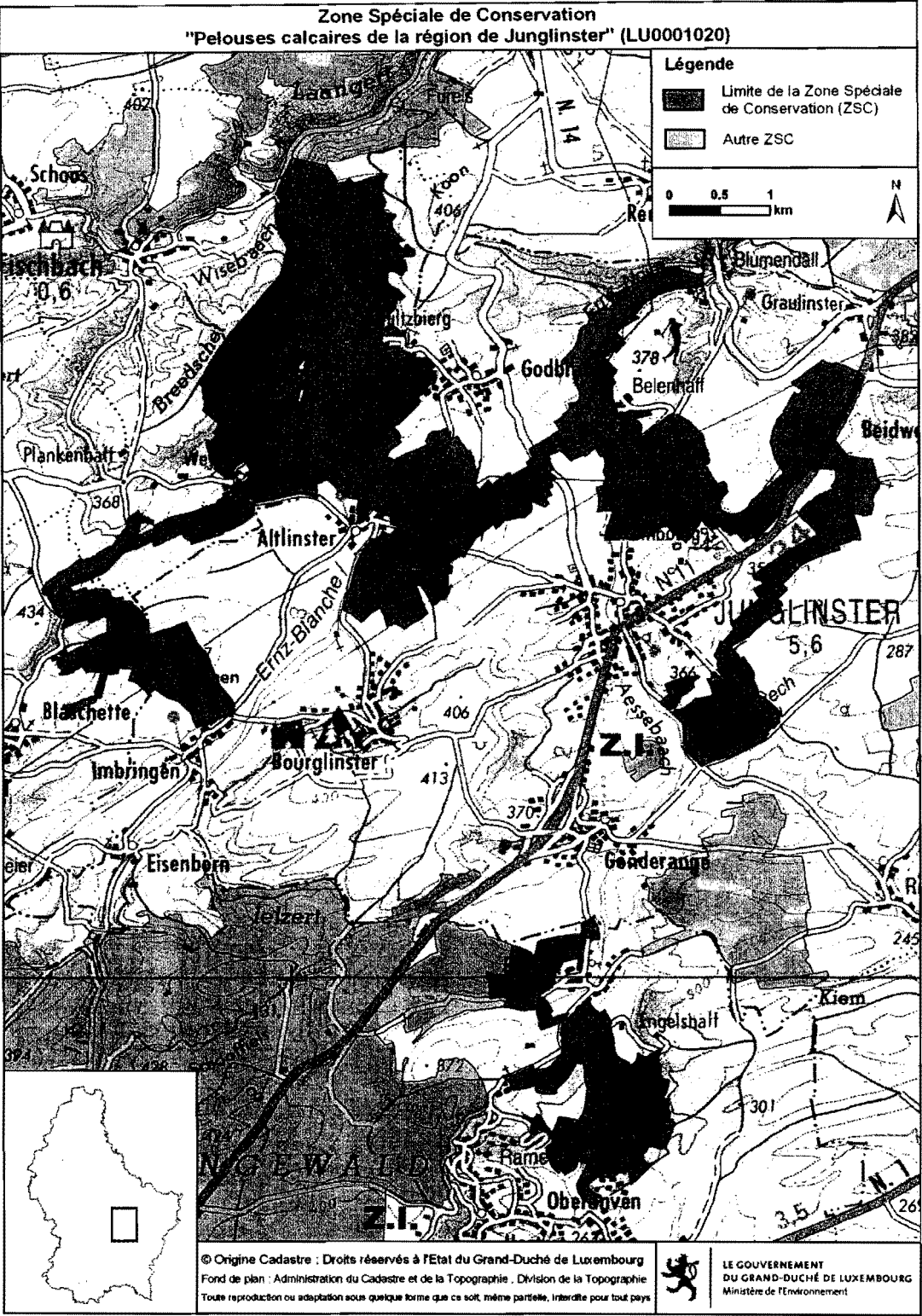






Zone Spéciale de Conservation "Vallée de la Mamer et de l'Eisch" (LU0001018)

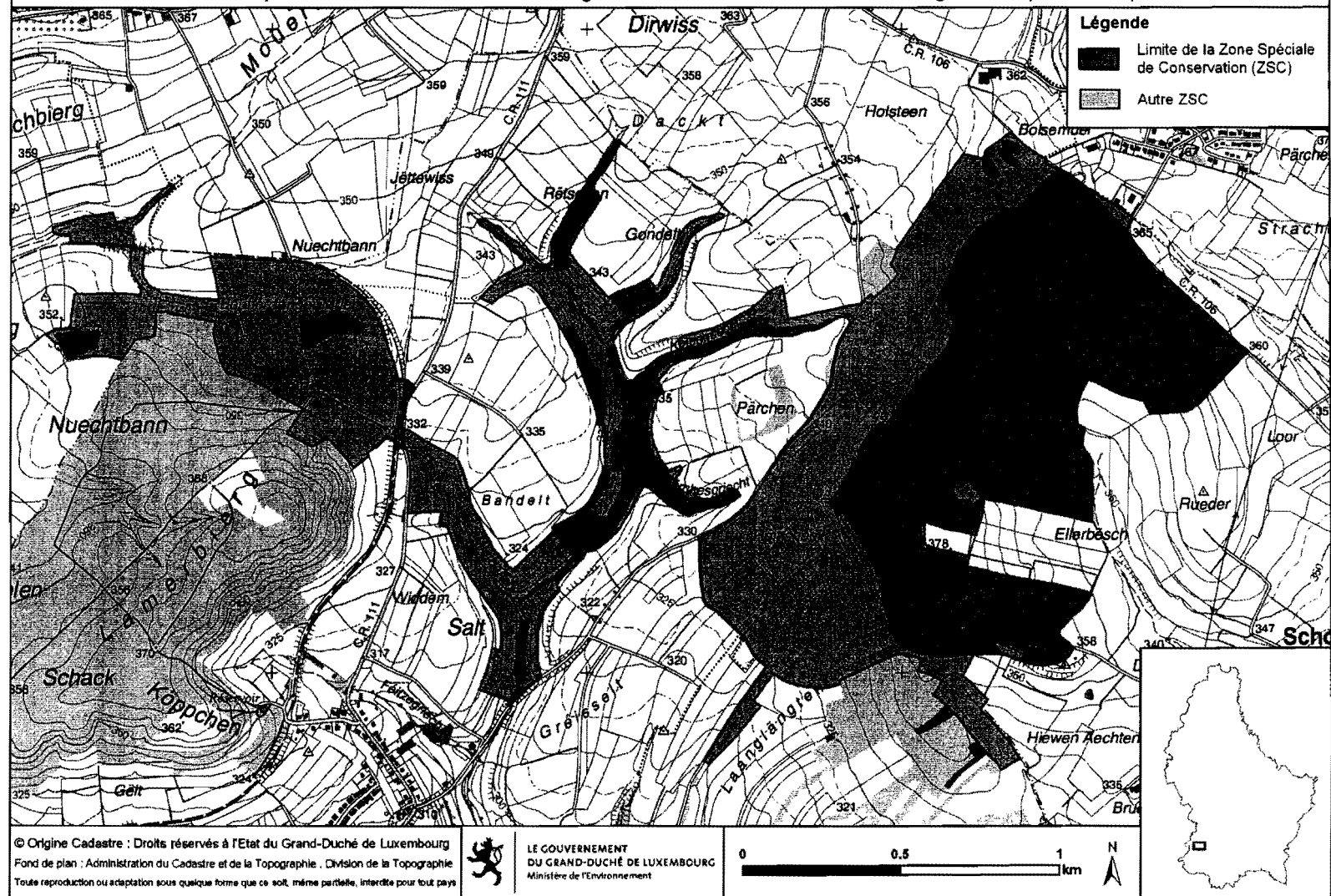


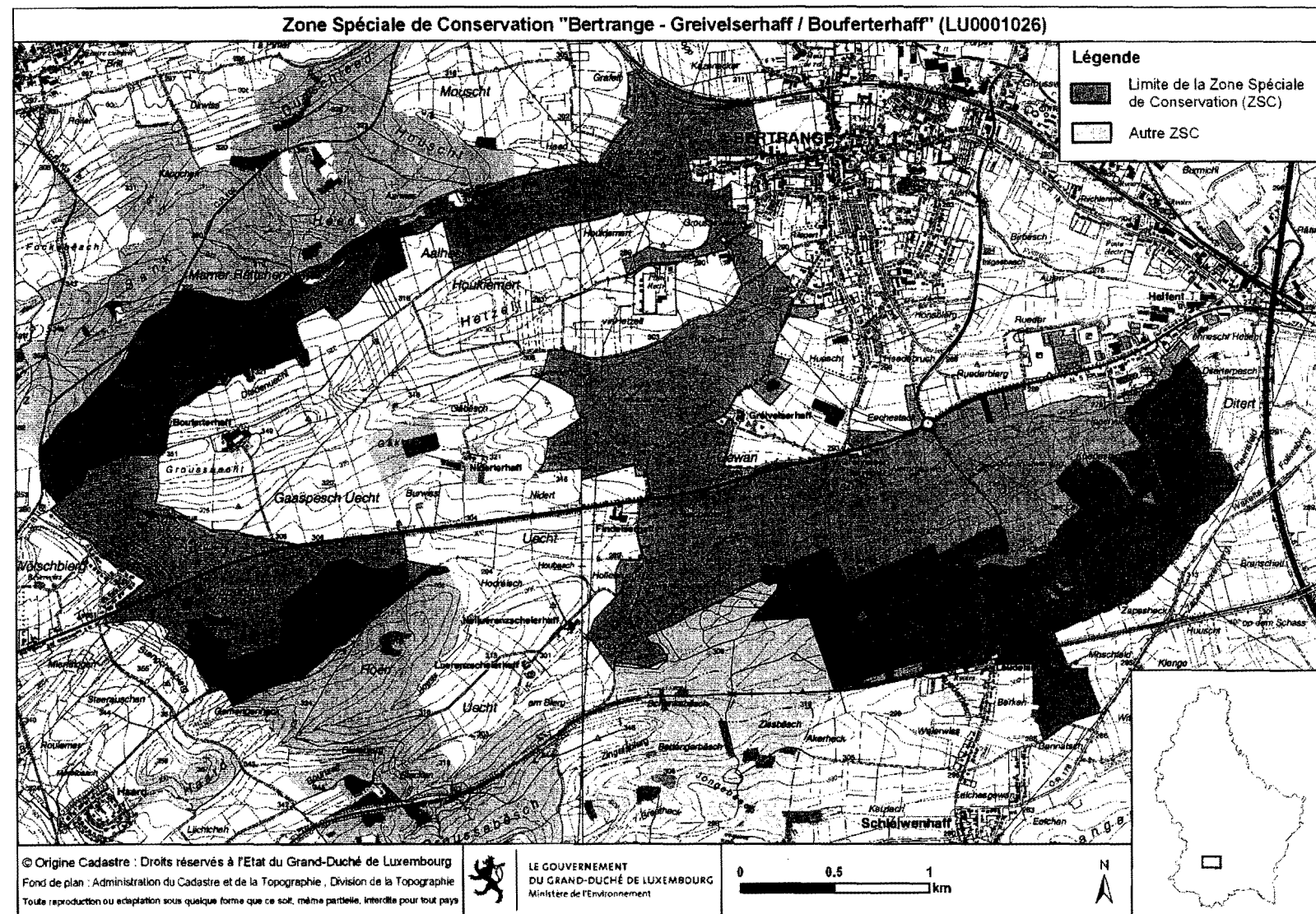






Zone Spéciale de Conservation "Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer" (LU0001025)





"Zone Spéciale de Conservation - Prenzebiorg / Anciennes mines et Carrières" (LU0001028)

Légende

- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC

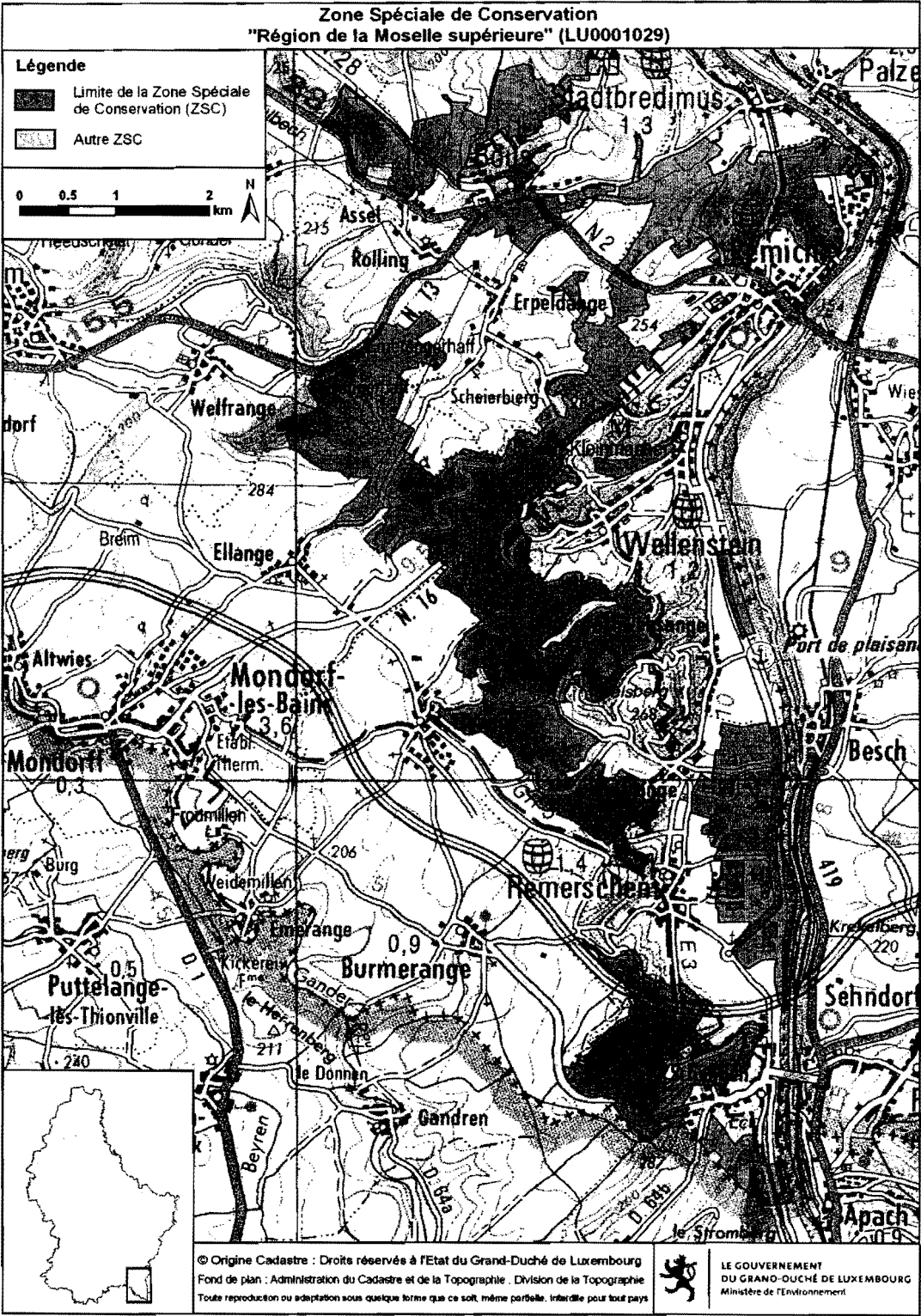
0 0.5 1 km

N

Godbrange, Hussigny, Bodbrange, Münchweiler, Hörsch, etc.

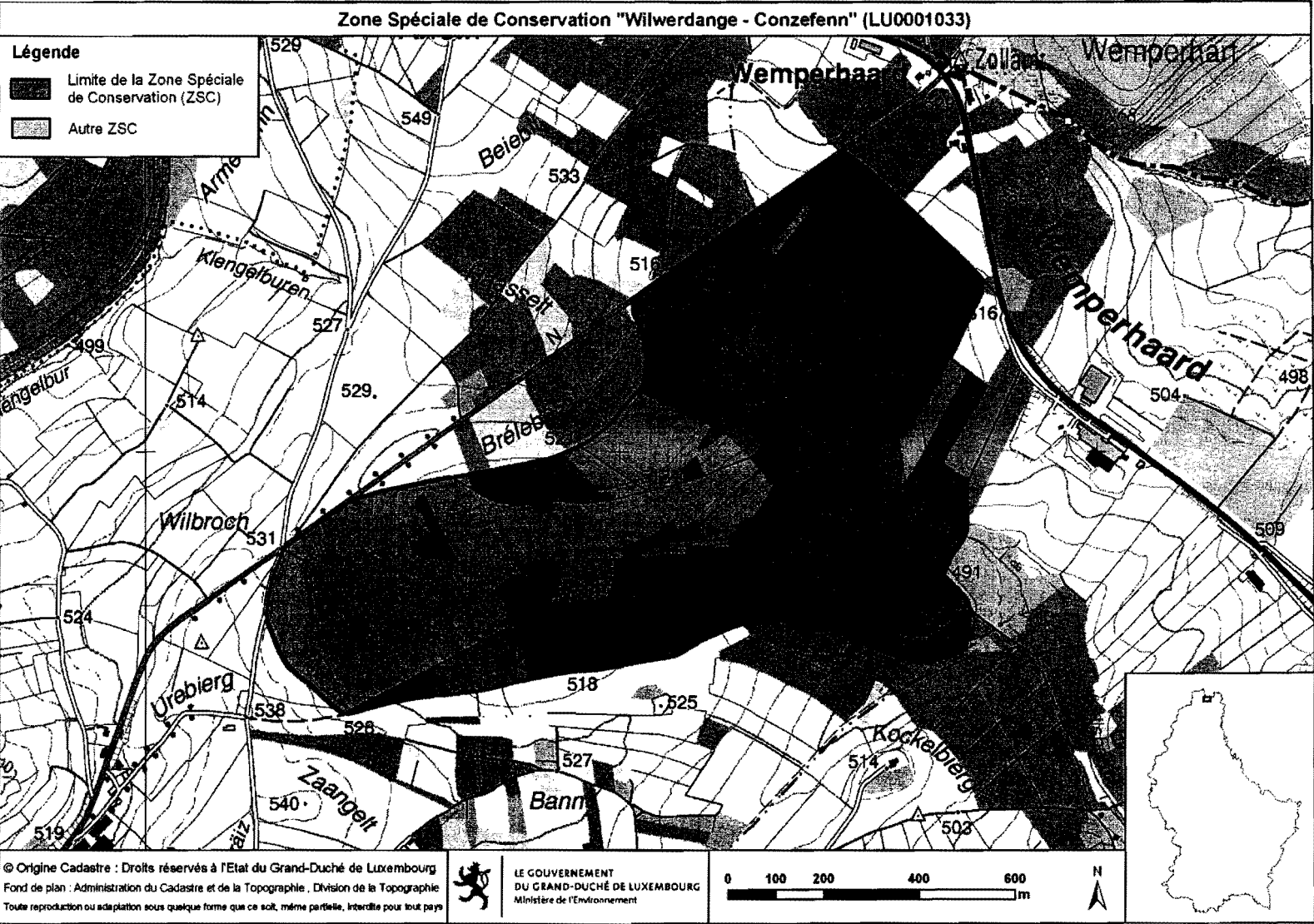
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
 Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie, Division de la Topographie
 Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 Ministère de l'Environnement









Légende

- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC

0 100 200 400 m

N

Widdem
Freiden
Sauerwiss
Heed
Bocksberg
Wasserbillig
Kampen

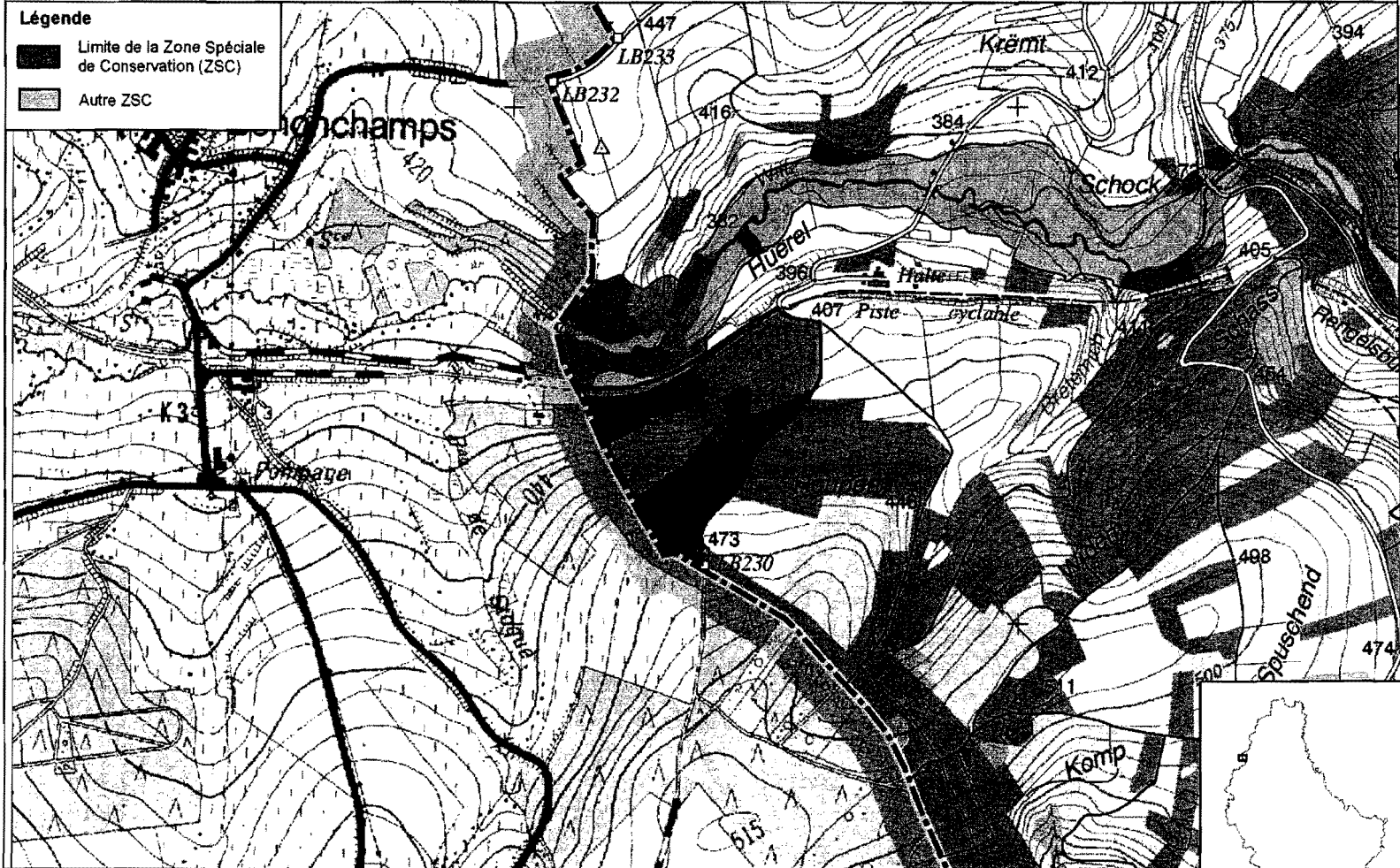
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie. Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

Zone Spéciale de Conservation "Schimpach - Carrières de Schimpach" (LU0001035)

Légende

- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC

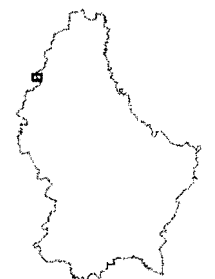


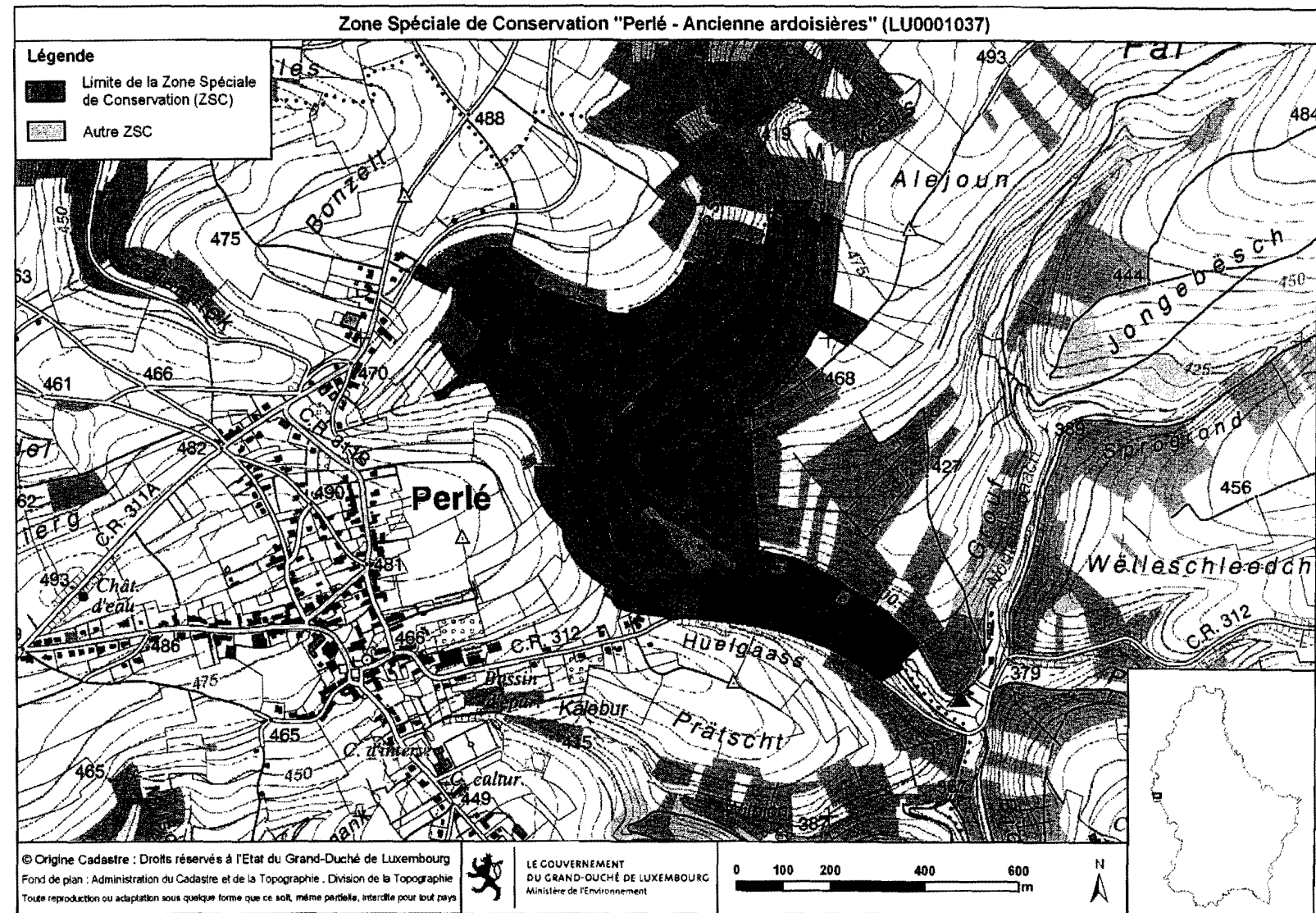
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie, Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

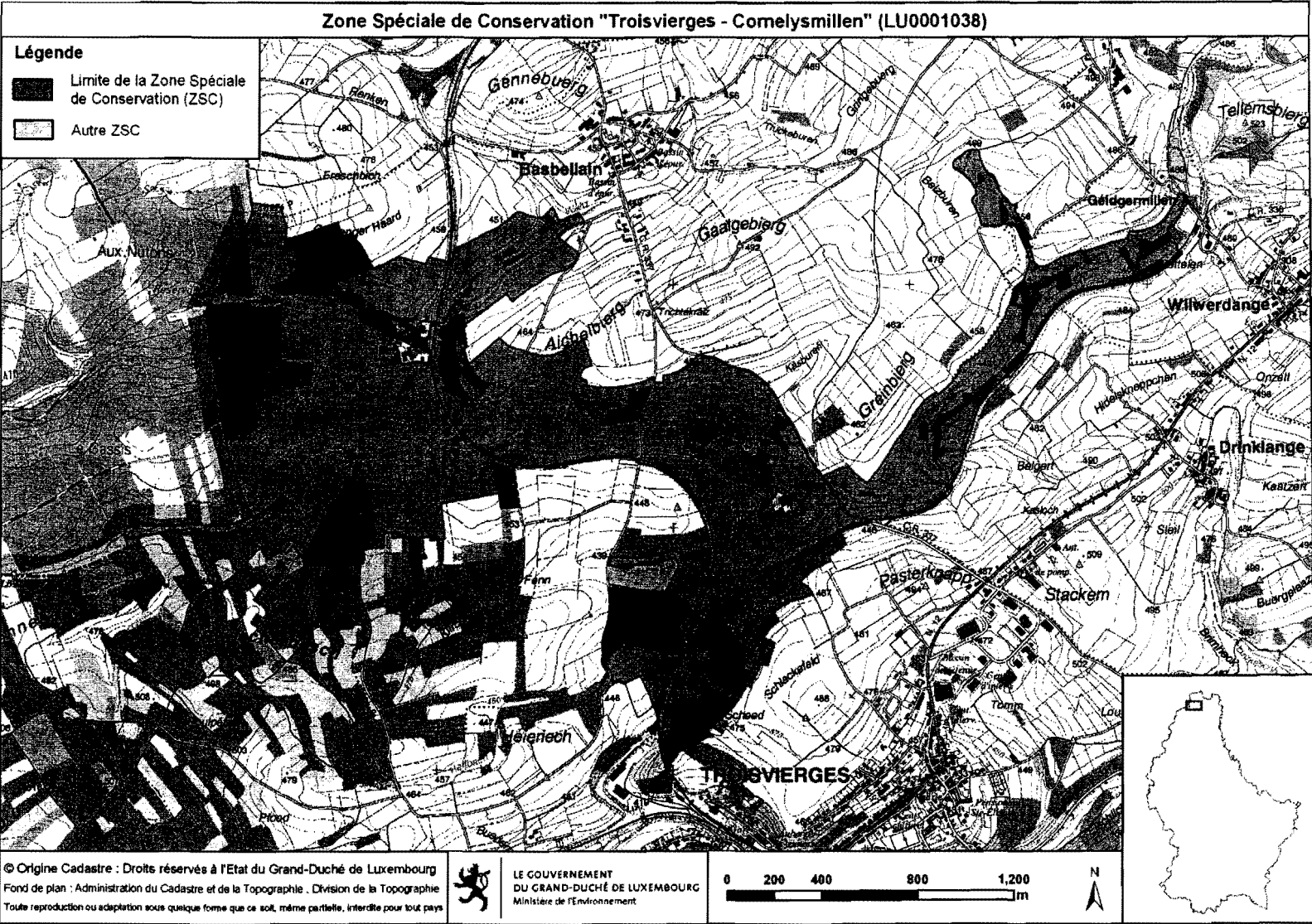


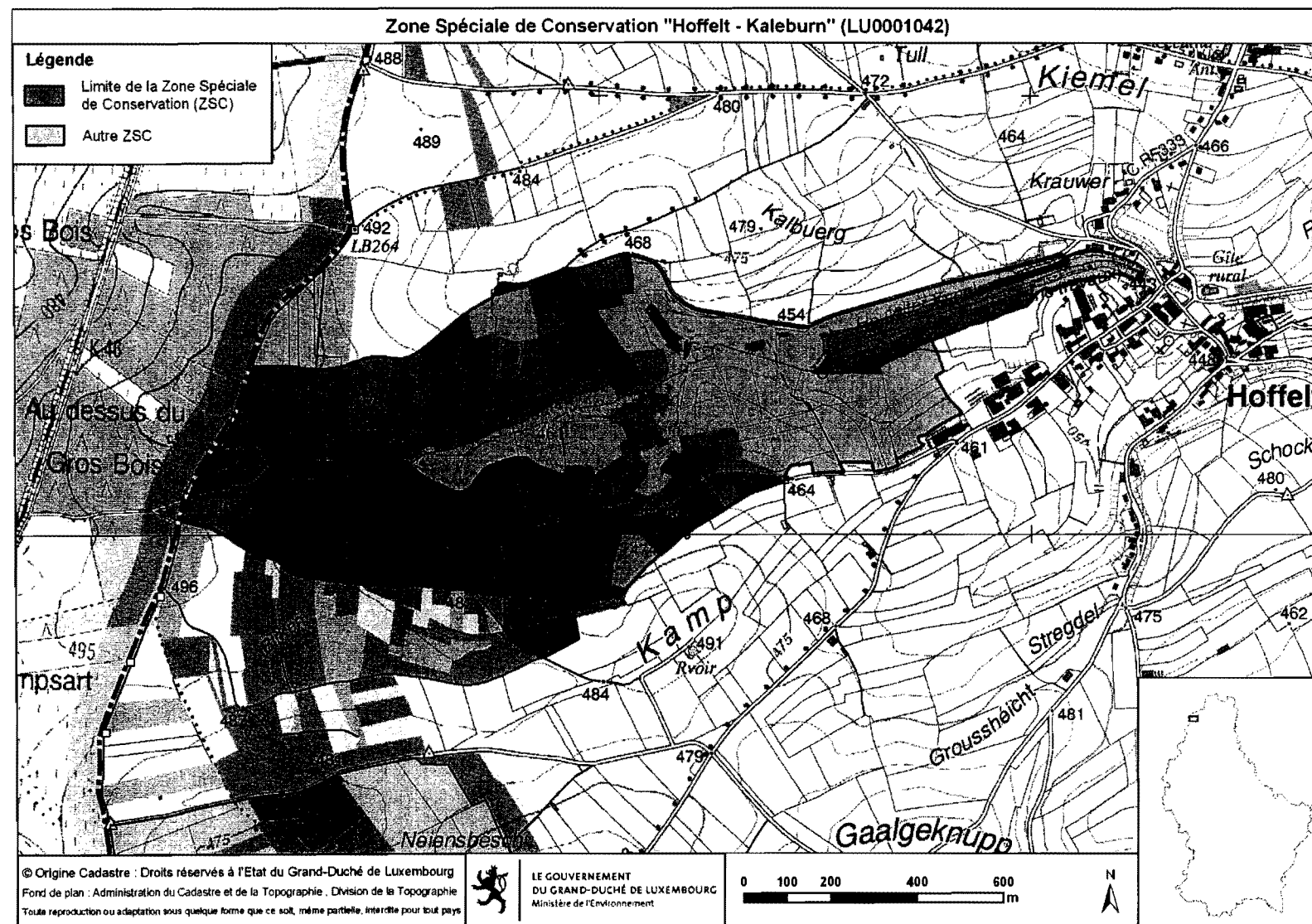
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

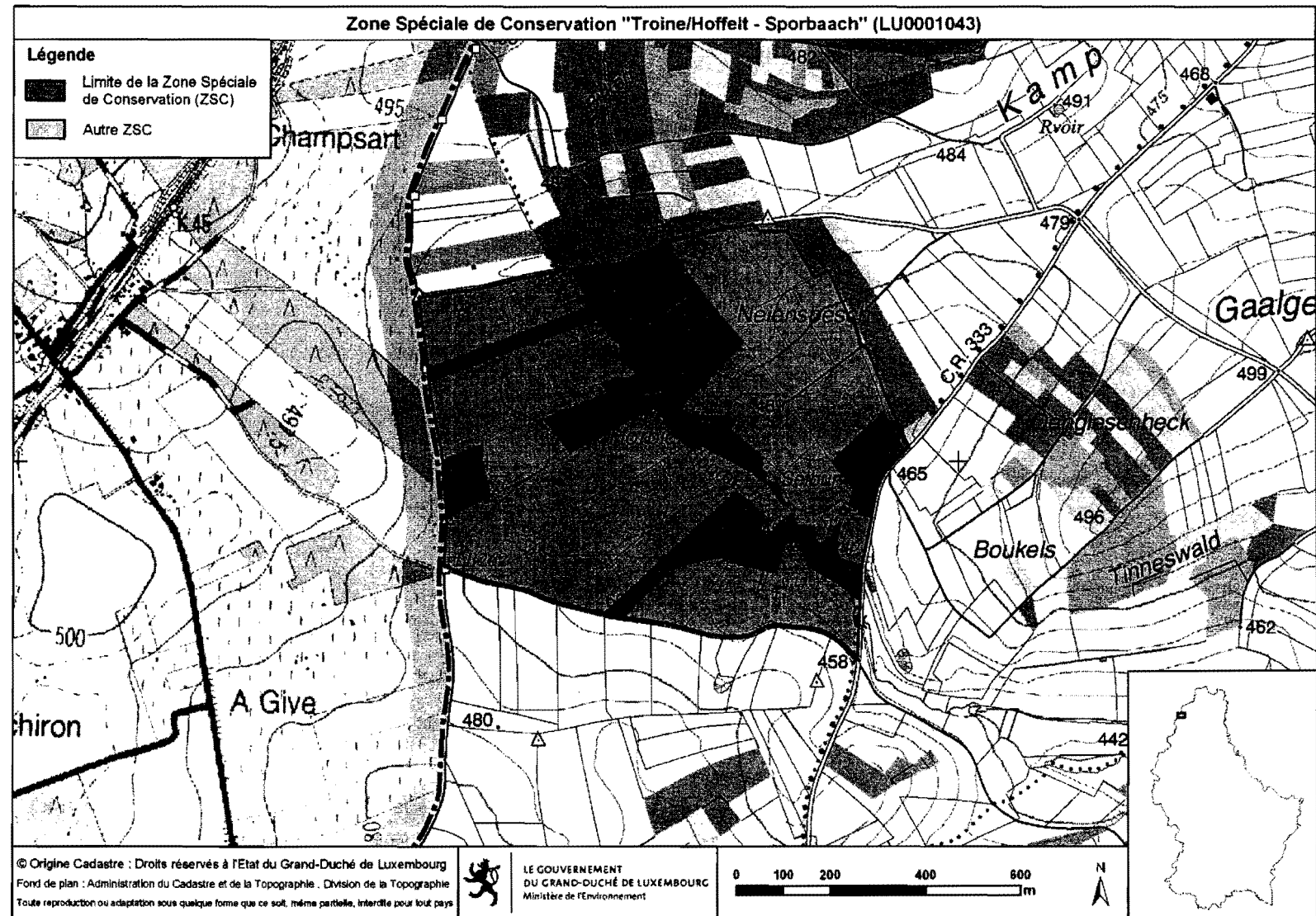
0 100 200 400 600
m

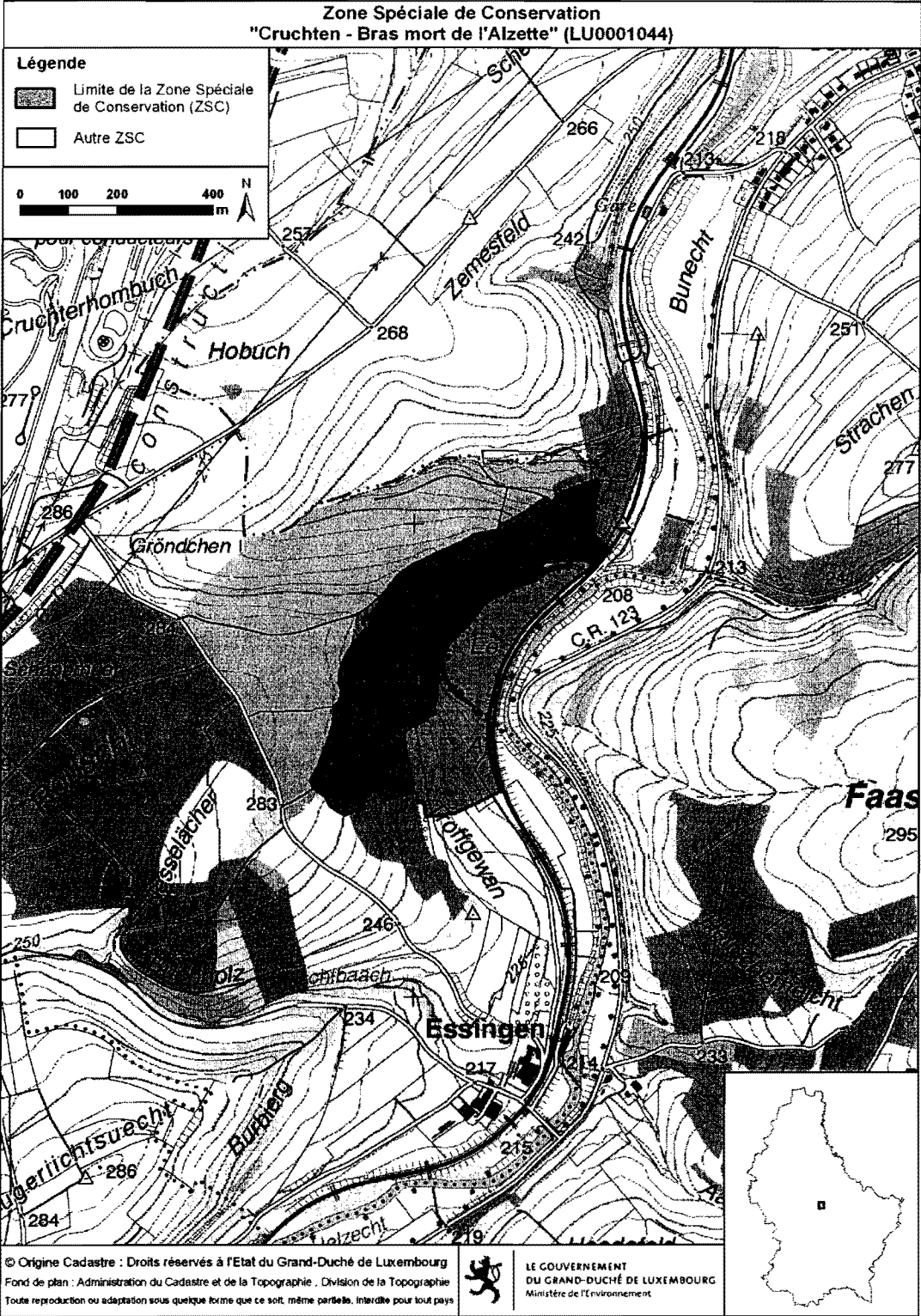










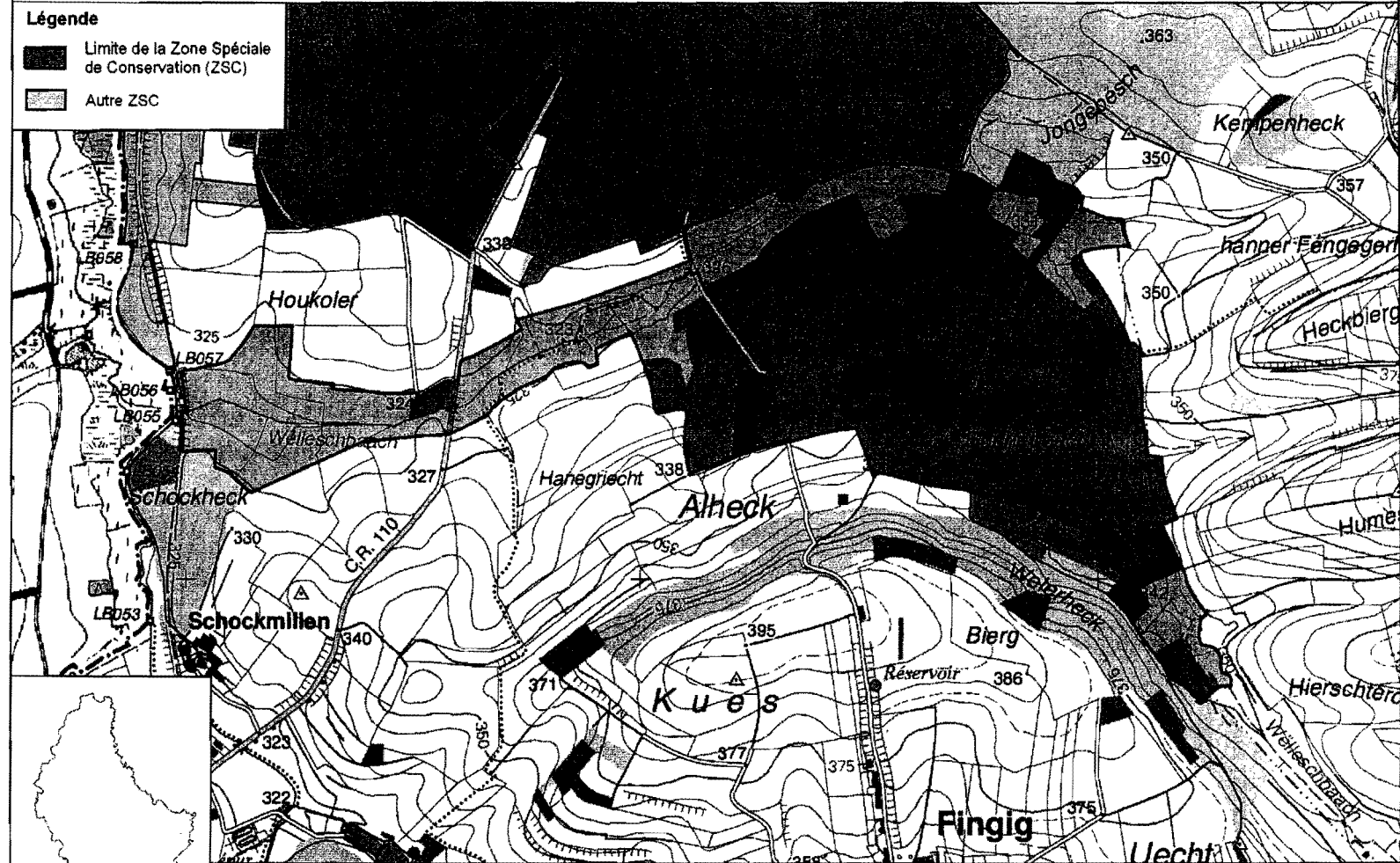




Zone Spéciale de Conservation "Fingig - Reifelswenkel" (LU0001054)

Légende

- Limite de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Autre ZSC



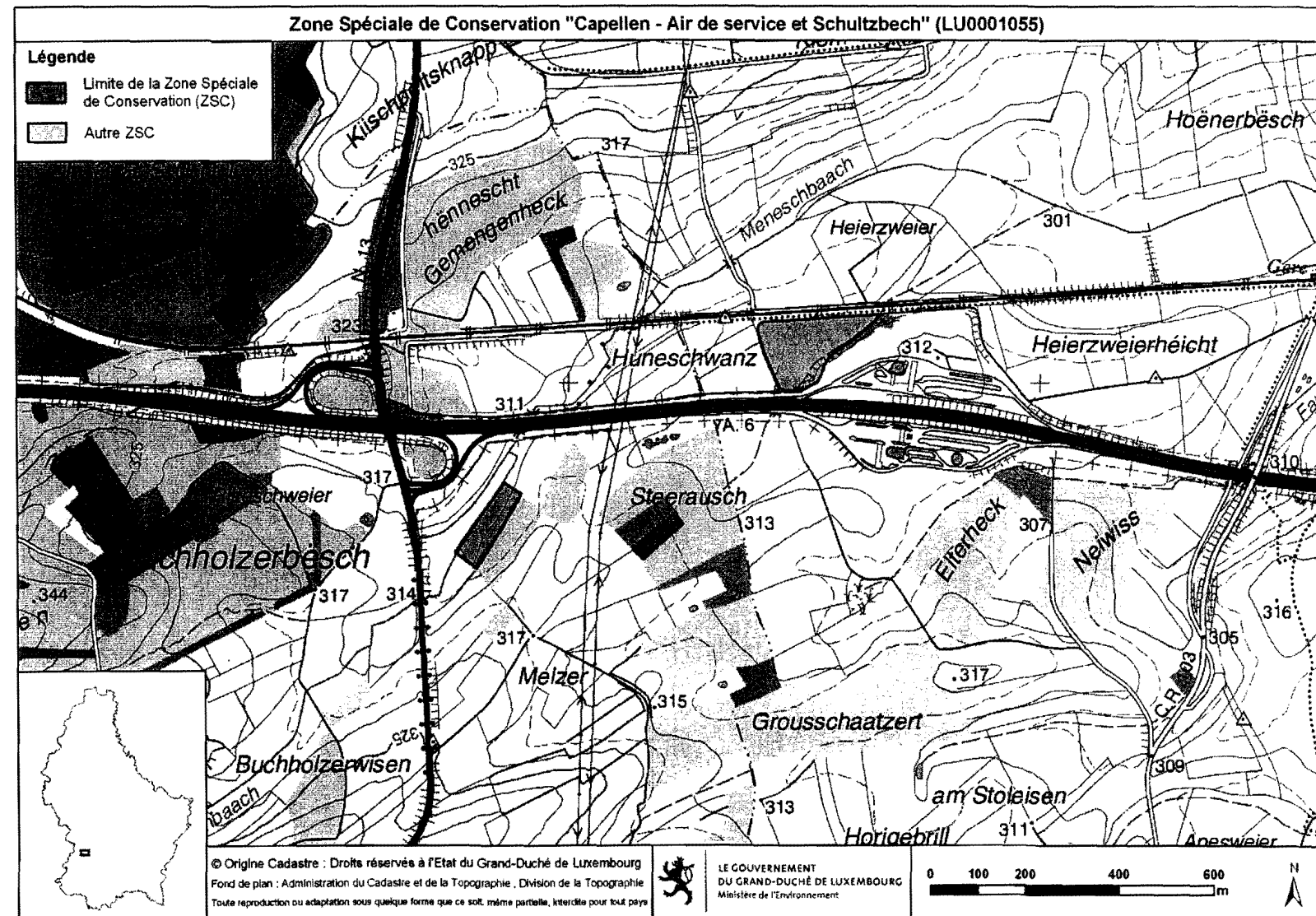
© Origine Cadastre : Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Fond de plan : Administration du Cadastre et de la Topographie, Division de la Topographie
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme que ce soit, même partielle, interdite pour tout pays

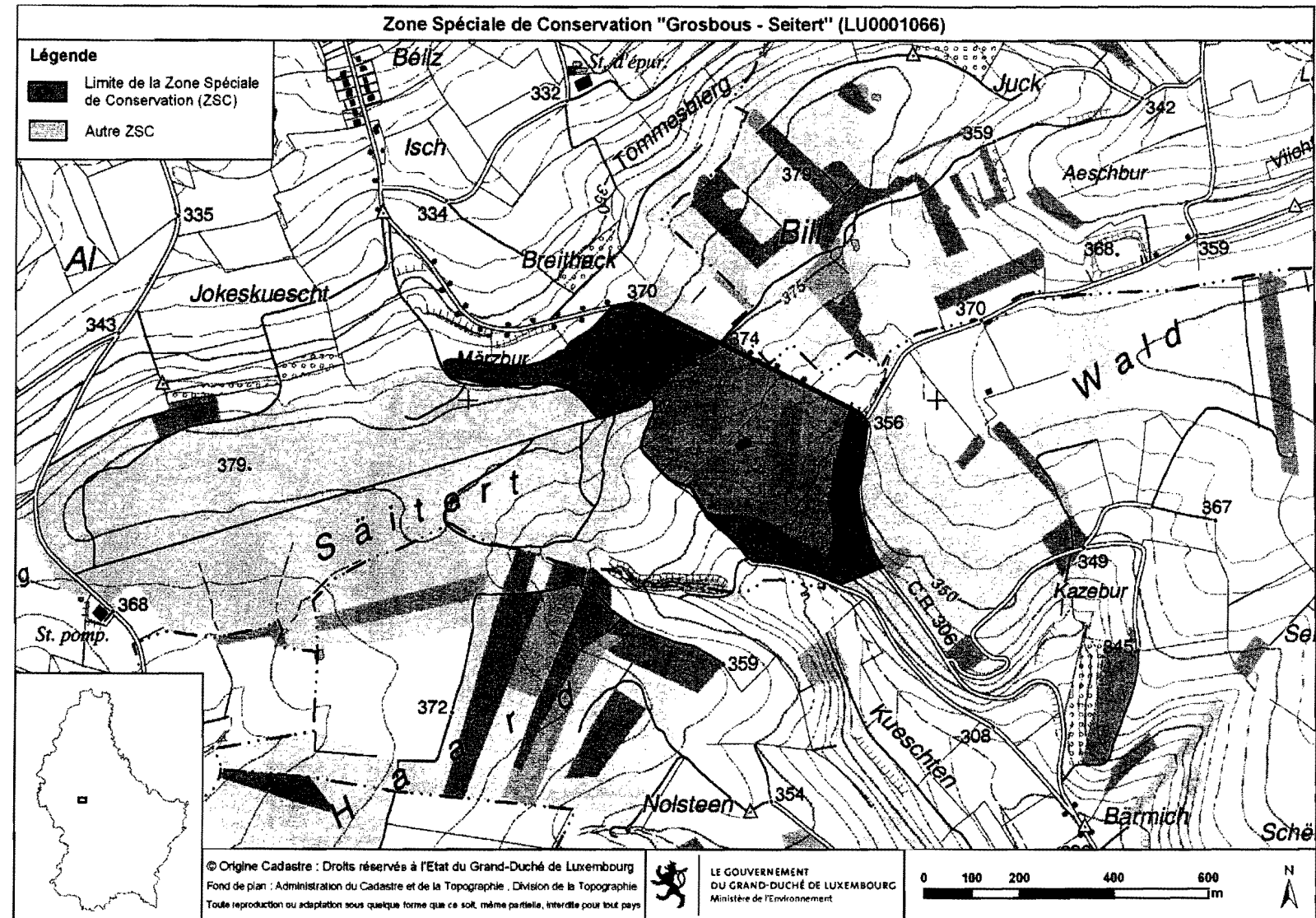


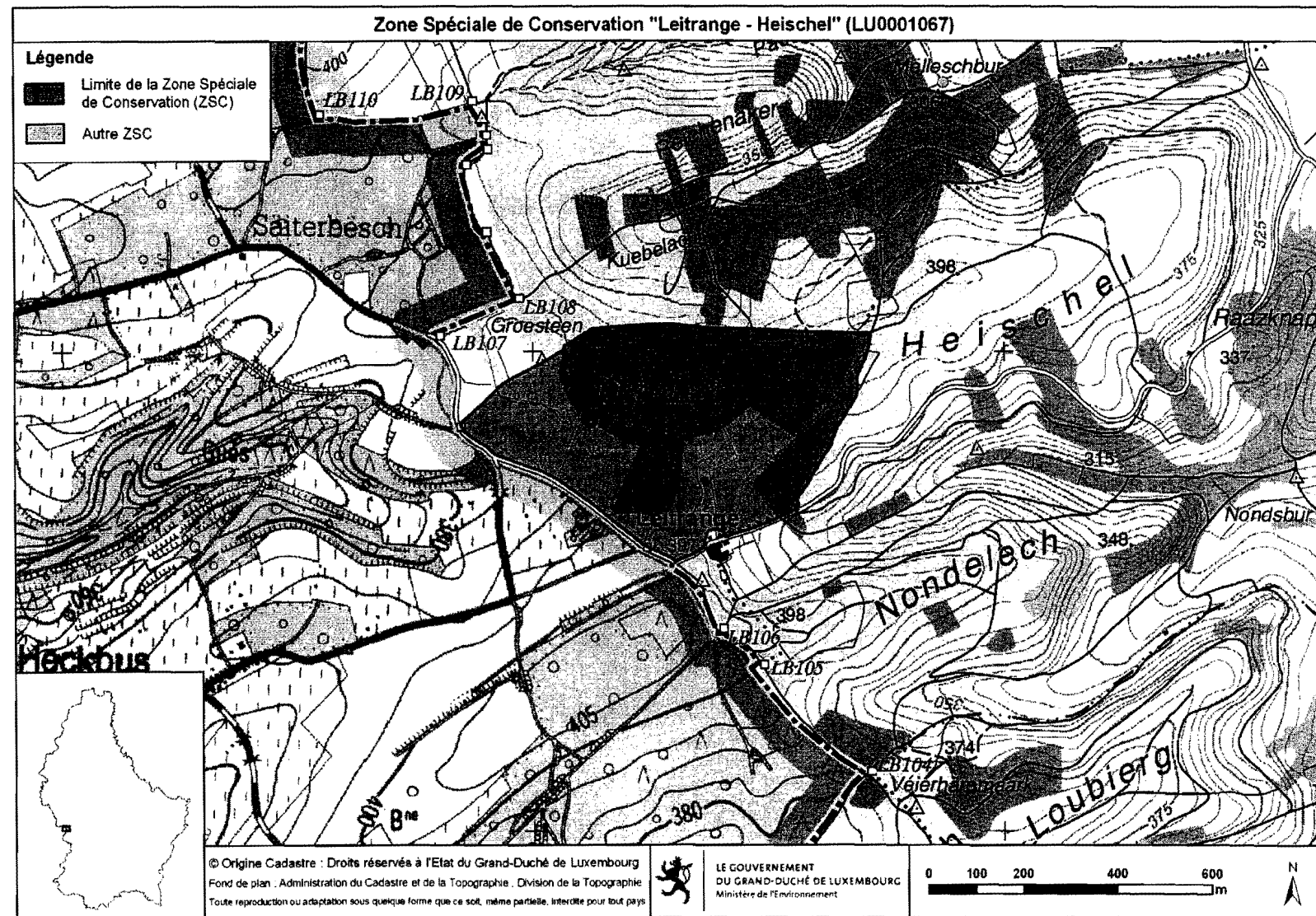
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement

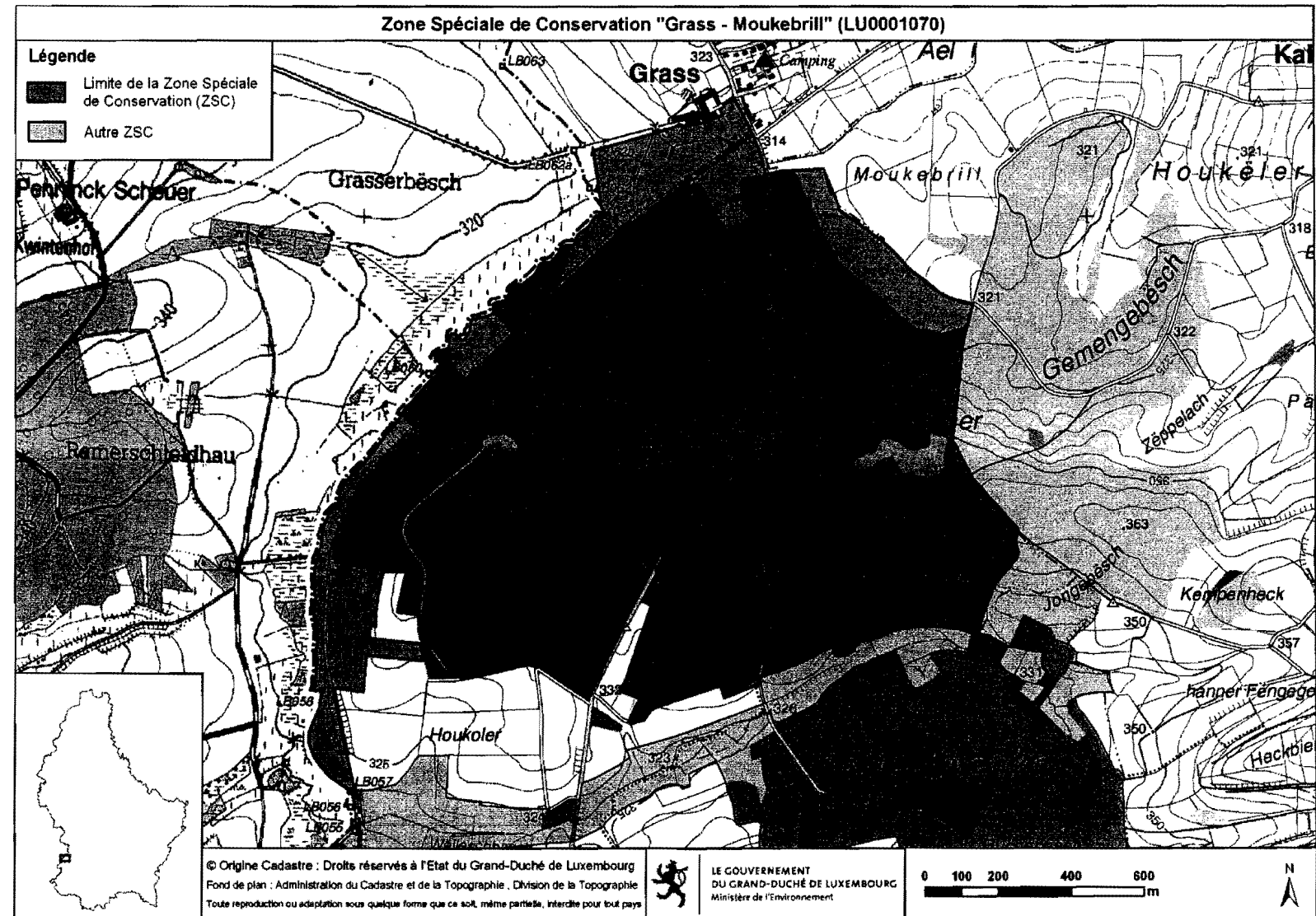
0 100 200 400 600
m

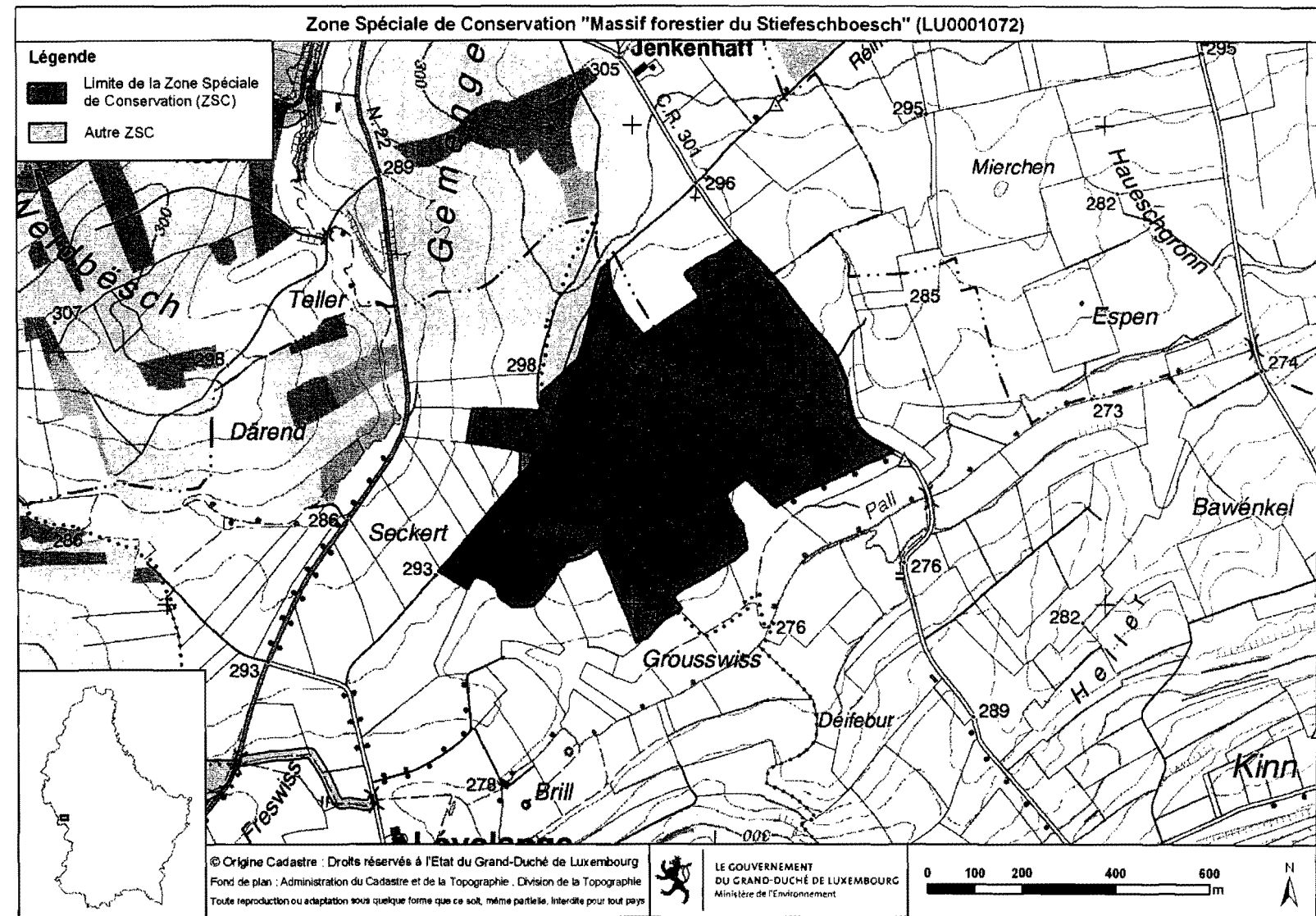


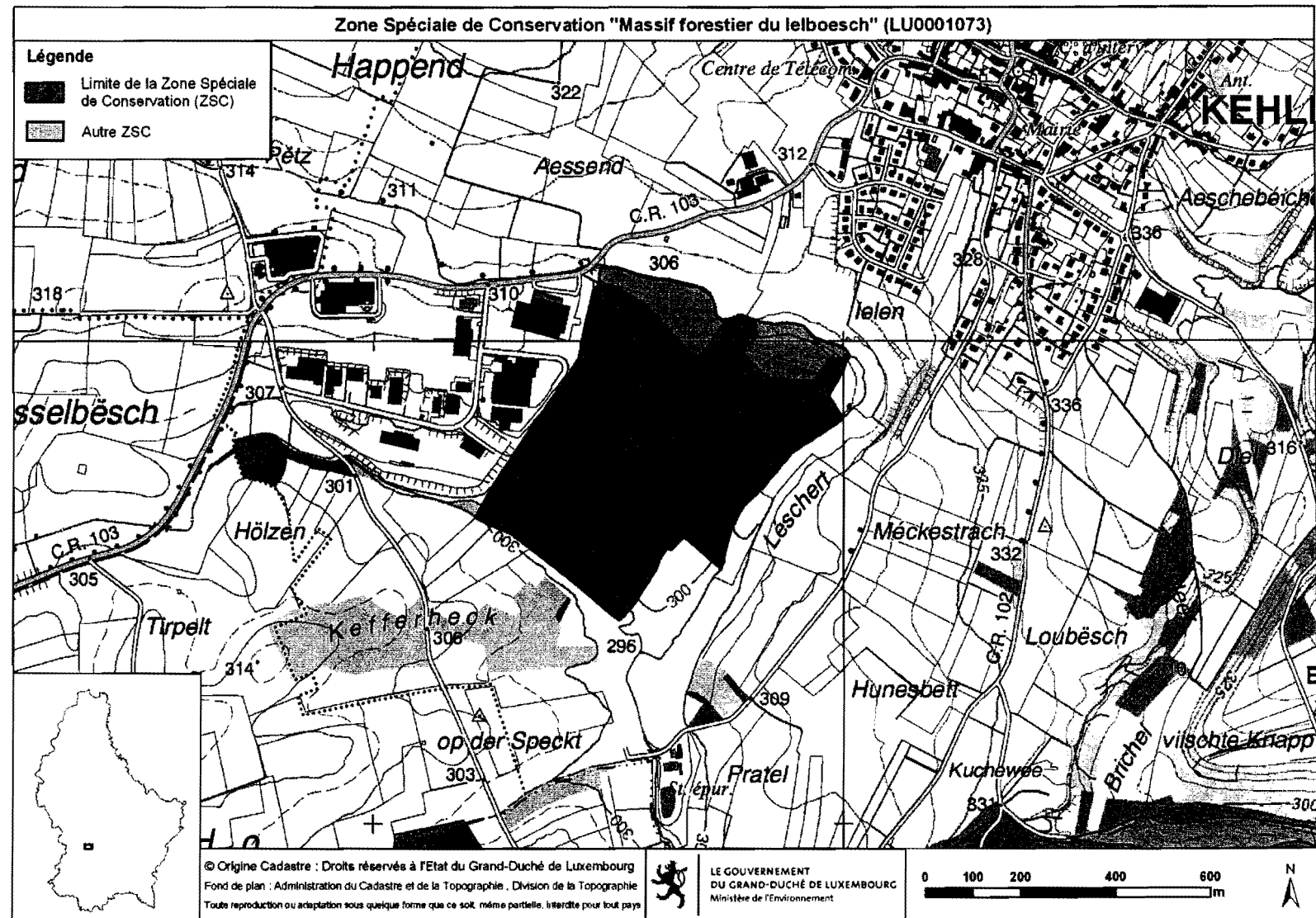


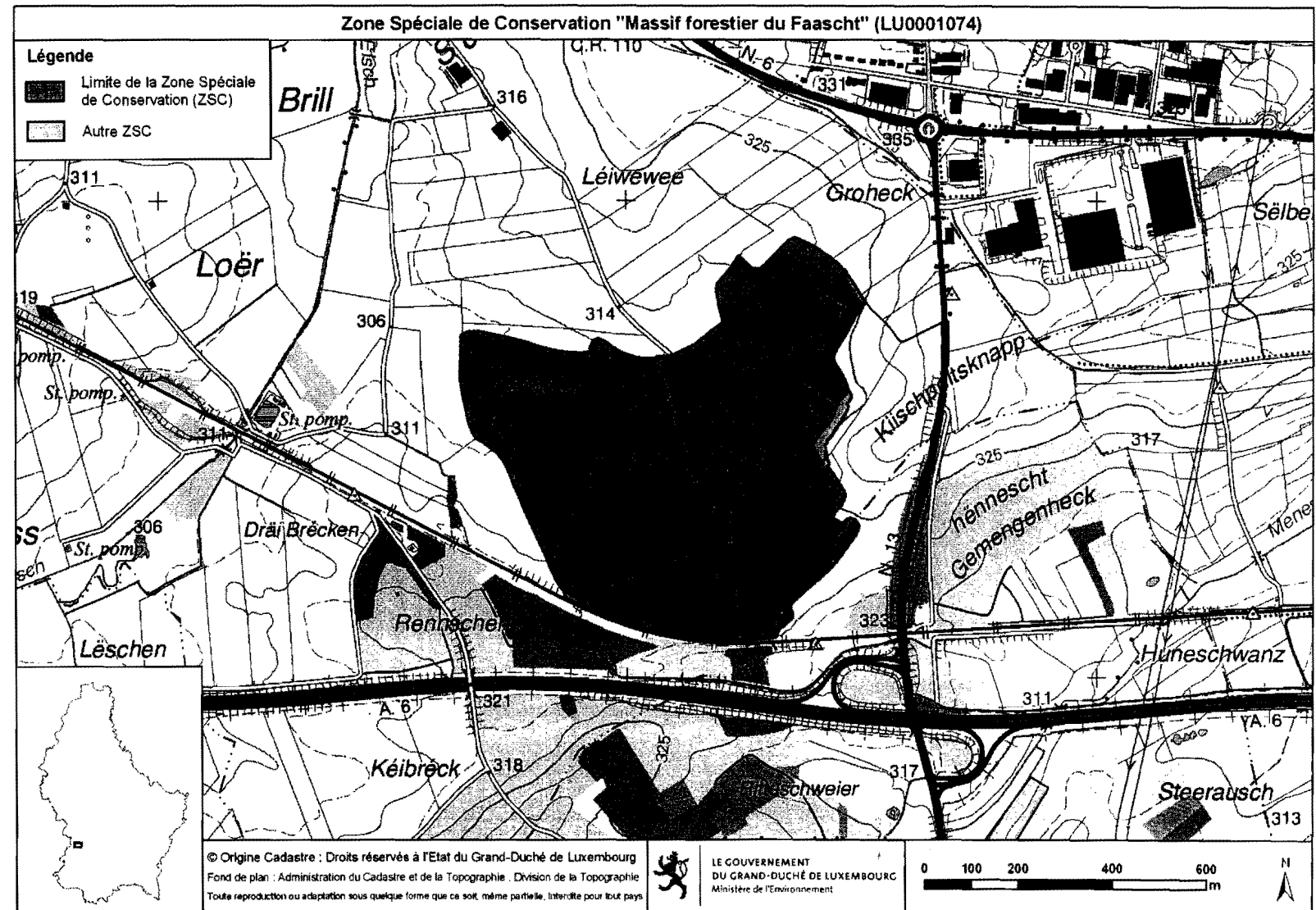


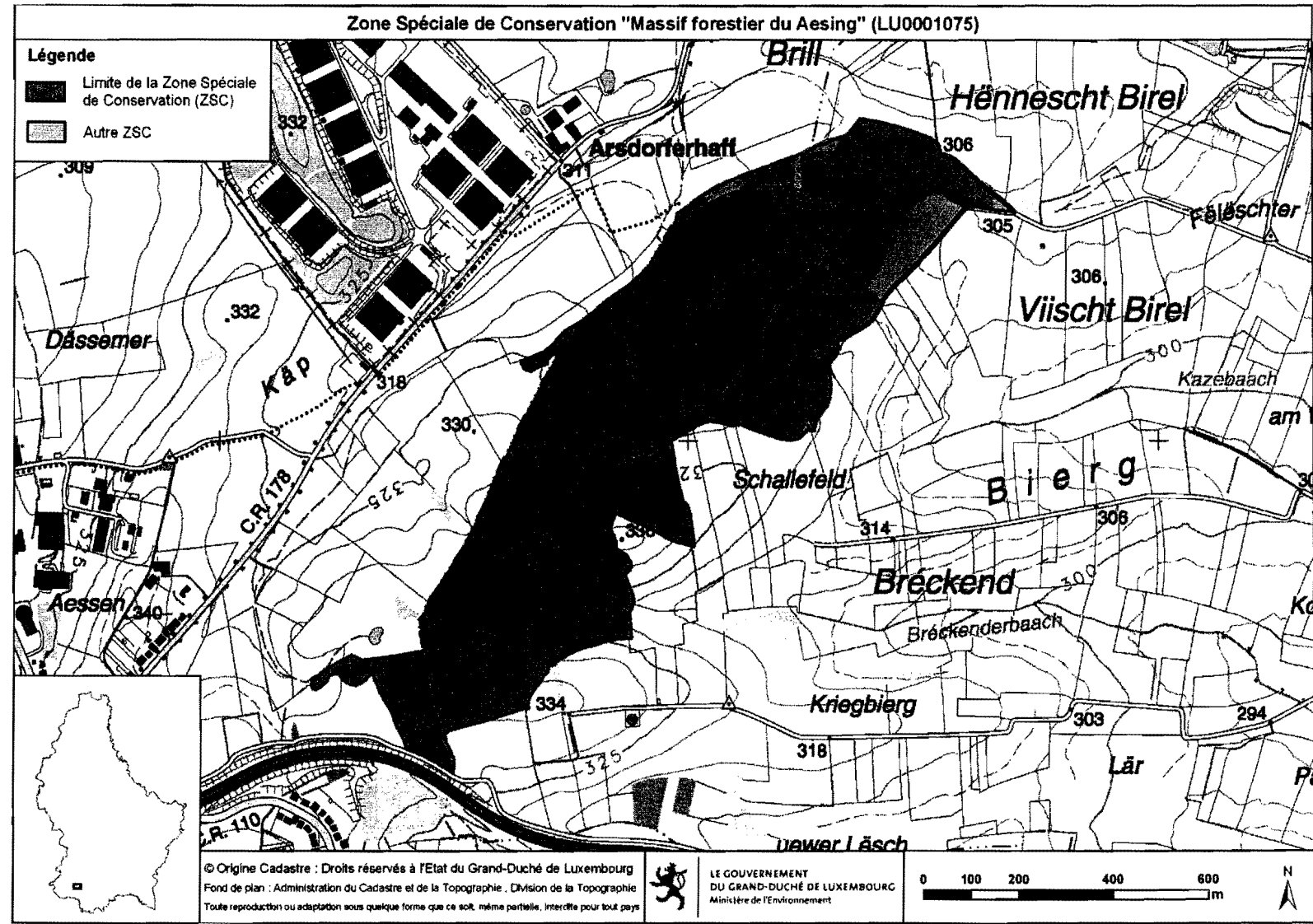




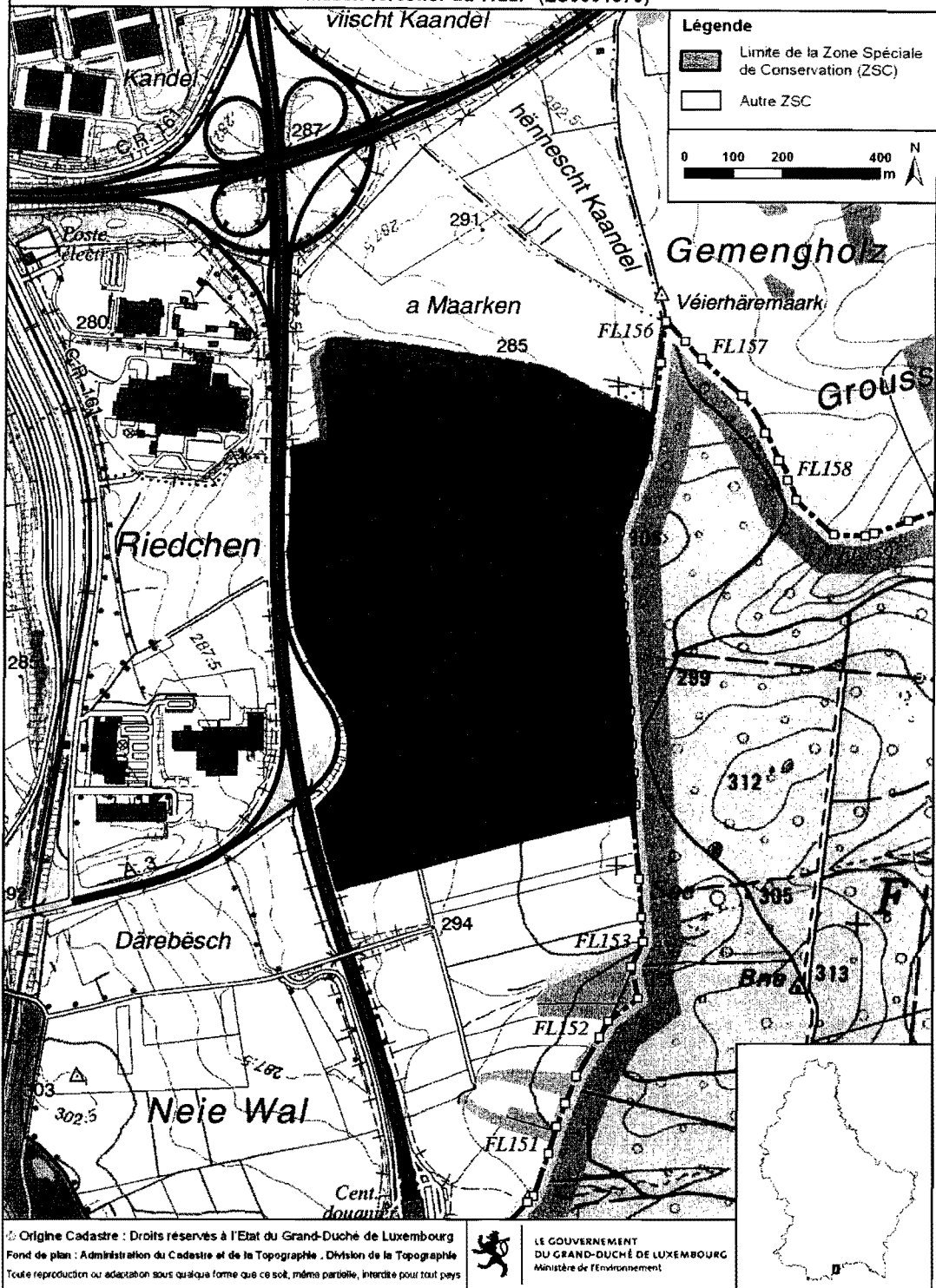


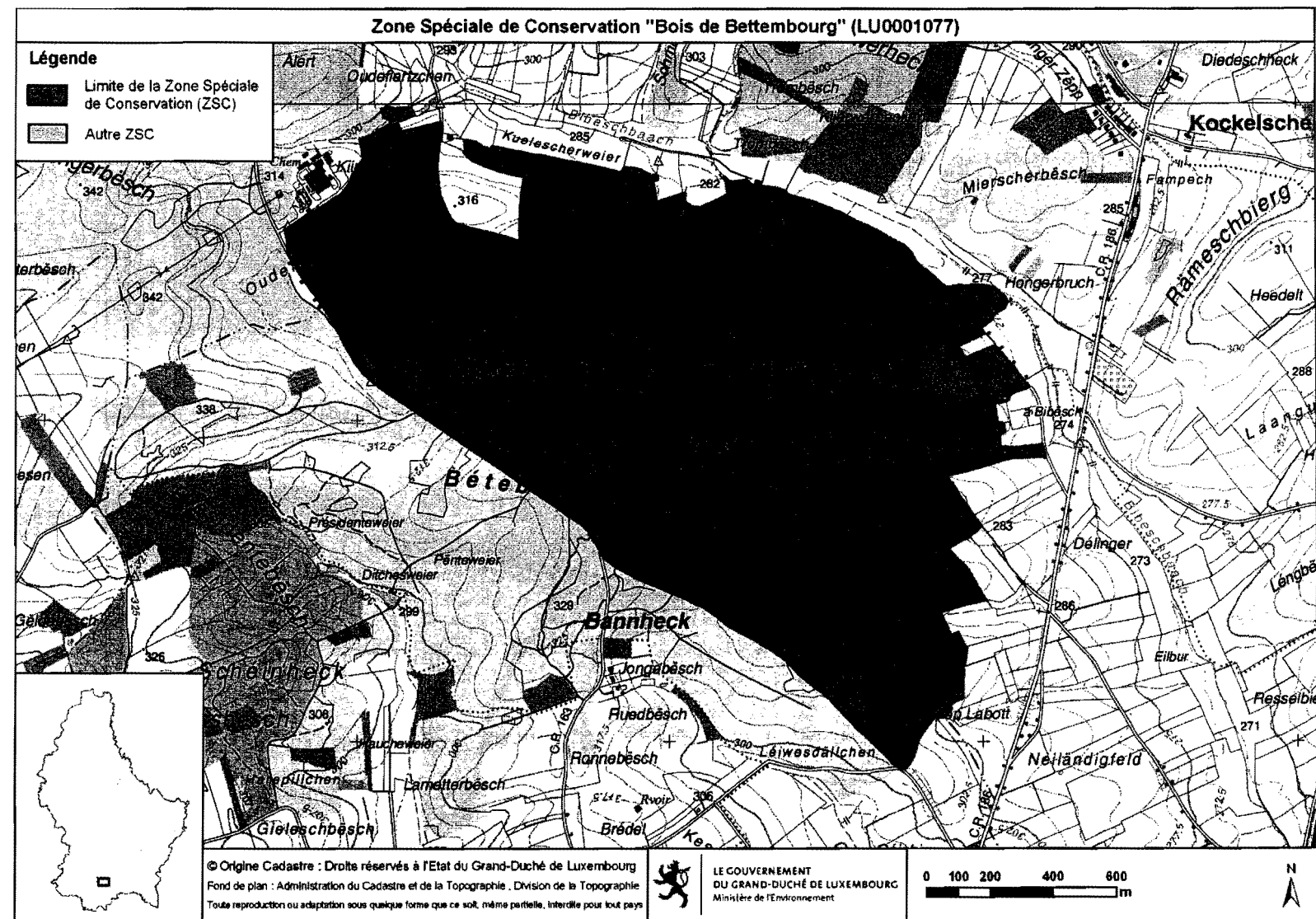






Zone Spéciale de Conservation
"Massif forestier du Waal" (LU0001076)





Exposé de motifs

Obligations communautaires

La directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (appelée directive Habitats), d'après son article 2, impose aux Etats membres de l'Union Européenne l'obligation d'assurer la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages d'importance communautaire présents sur leur territoire national respectif. Le Luxembourg a ainsi l'obligation de protéger sur son territoire 31 types d'habitats, 19 espèces animales et 2 espèces végétales moyennant notamment la désignation, conformément à l'article 3 premier paragraphe de ladite directive, de zones spéciales de conservation importantes pour la sauvegarde de ces habitats et ces espèces. La directive Habitats a été transposée en droit national moyennant la loi modifiée du 19 janvier 2004, concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Procédure de désignation des zones spéciales de conservation

En vertu de l'article 4 de la directive 92/43/CEE dite « Habitats », chaque Etat membre est obligé de fournir à la Commission une liste de sites proposés comme site d'importance communautaire, ainsi que les informations relatives à chaque site dans les trois ans suivant la notification de la directive. Sur la base de la liste soumise par le Luxembourg, la Commission a établi un projet de sites d'importance communautaire, à partir duquel elle a arrêté une première liste, révisée en 2008, des sites sélectionnés comme sites d'importance communautaire (Décision de la Commission du 12 décembre 2008 adoptant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une deuxième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale). Cette procédure a été répétée de manière indépendante pour chacune des sept régions biogéographiques, à commencer par la région continentale, dont fait partie le Luxembourg.

Sur la base des informations disponibles et des évaluations communes effectuées dans le cadre des séminaires biogéographiques, notamment celui de Potsdam en 2001, et des réunions bilatérales avec la Commission européenne, il s'est avéré que certains États membres n'ont pas proposé suffisamment de sites pour satisfaire aux exigences de la directive 92/43/CEE pour certains types d'habitats et d'espèces. Toutefois, compte tenu du temps nécessaire pour recevoir les informations et parvenir à un accord avec les États membres, la Commission a jugé opportun d'adopter une liste initiale de sites qui devra être révisée conformément aux dispositions de l'article 4 de la directive 92/43/CEE pour les types d'habitats et d'espèces visés à l'annexe II pour lesquels les États membres n'ont pas proposé suffisamment de sites.

Une fois qu'un site d'importance communautaire a été retenu en vertu de la procédure décrite ci-dessus, l'Etat membre devra, dans un délai de six ans, désigner ce site en tant que zone spéciale de conservation. Au Grand-Duché, en vertu de l'article 34 de la loi modifiée du 19 janvier 2004, les zones spéciales de conservation sont désignées par la voie d'un règlement grand-ducal, qui établit pour chaque zone les informations portant sur les

principaux objectifs de conservation visés, la localisation géographique exacte sur une carte topographique à l'échelle 1/10.000 et un relevé indicatif des habitats naturels et des espèces concernées.

L'ensemble des zones spéciales de conservation désignées par les Etats membres avec les zones de protection spéciales, désignées en vertu de la directive 79/409/CEE dite directive « Oiseaux », constituera le réseau européen de zones protégées, appelé réseau Natura 2000 (article 3 premier paragraphe de la directive Habitats).

Comme énoncé dans le Plan national concernant la protection de la nature (mesure 3.5), adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 11 mai 2007, la Commission Européenne a constaté lors de l'évaluation des zones d'intérêt communautaire proposées par le Luxembourg, que deux types d'habitats, à savoir les prairies à molinies (6410) et les prairies maigres de fauche (6510), mentionnés à l'annexe I de la directive ne sont pas suffisamment représentés dans le réseau Natura 2000 national. Afin de combler ces lacunes, il s'agit donc de procéder à la désignation d'un site supplémentaire (Sanem - Groussebesch / Schouweiler – Bitchenheck), un important vestige de prairies à molinies. Ce site figure sur la liste actualisée des sites d'importance communautaire publiée en décembre 2008, ce qui permet de procéder à sa désignation à travers le présent règlement.

Commentaires des articles

Ad article 1^{er} : Conformément à l'article 4 de la loi modifiée du 19 janvier 2004, les annexes de ladite loi peuvent être amendées par règlement grand-ducal, permettant d'inclure d'une part le site « Sanem - Groussebesch / Schouweiler – Bitchenheck » à l'annexe 5 et d'adapter la liste nationale en conséquence par le biais du présent règlement. La désignation de ce site en tant que zone d'importance communautaire fait suite aux insuffisances, constatées par la Commission européenne, de la liste de sites proposées en tant que zones d'intérêt communautaires par le Luxembourg, notamment en ce qui concerne le type d'habitats 6410, prairies à molinies.

Ad article 2 : Les limites des zones spéciales de conservation (ZSC) ont été mises à jour en plusieurs étapes, après intégration des propositions des modifications des limites des ZSC selon les plans de gestions existants :

- Adaptation aux limites du pays selon les données de BD-L-TC
- Ajouts de certains cours d'eau en tant que surface selon la couche géographique des Rivières de la BD-L-TC, notamment pour les zones frontalières et les zones pour lesquelles les cours d'eau étaient représentées par des éléments linéaires.
- Adaptation aux périmètres des PAG communaux et plus généralement des surfaces bâties et des terrains de sports et de loisir
- Adaptation à la cartographie de l'occupation biophysique du sol de 1999 (OBS99) et particulièrement au réseau routier et aux limites entre les surfaces agricoles et forestières.
- Adaptation au parcellaire agricole (parcelles flik) lorsque les données de l'OBS99 manquaient de précisions.

Parallèlement à ces adaptations géographiques, la délimitation de certains habitats de l'annexe I et habitats d'espèces de l'annexe II de la directive « Habitats » a été précisé à l'aide des données du cadastres des biotopes, de la cartographie des végétations forestières ainsi que des données d'observations d'espèces menacées.

Les photos aériennes (version 2007) ont permis de vérifier et de valider les modifications des limites réalisées.

Ad article 3 : Cet article reprend la raison d'être des zones spéciales de conservation d'après les articles 2 et 3 de la directive Habitats et fait référence aux point 3 et 5 de l'annexe 1 du présent règlement, faisant état des types d'habitats et espèces ayant été constatés dans les différentes zones et qui ont servi à l'identification et à la délimitation de celles-ci. Les zones protégées d'intérêt communautaire retenues à l'annexe 5 de la loi modifiée du 19 janvier 2004, concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ont été identifiées suite à une évaluation de la distribution et de l'abondance sur le territoire national des habitats et habitats d'espèces figurant aux annexes 1 et 2 de la même loi. L'identification des zones a été réalisée en application des critères de sélection figurant à l'annexe III de la directive 92/43/CEE. Les descriptions des types d'habitats et d'espèces sont reprises dans les Cahiers « Espèces » et « Habitats » élaborés par le Ministère de l'environnement. Pour chaque site les habitats et espèces figurent également dans les formulaires standards, prévus à l'article 4 de la directive, servant à la transmission d'informations des Etats membres à la Commission européenne.

La délimitation des zones est déterminée sur base de l'emplacement des habitats naturels et des habitats d'espèces pour lesquels le site est désigné. Par ailleurs, les zones délimitées comportent également des biotopes et milieux naturels qui font partie intégrante des écosystèmes auxquels appartiennent les types d'habitats et les habitats d'espèces concernés ainsi que, le cas échéant, de nouveaux espaces naturels, s'ils s'avèrent nécessaires pour rétablir des types d'habitats ou des habitats d'espèces menacés ou rares.

Ad. article 4 : La désignation et la gestion des zones spéciales de conservation s'inscrit dans un contexte communautaire visant la préservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des espèces et habitats en danger d'extinction, vulnérables, rares et/ou endémiques sur le territoire de l'Union européenne. Le réseau Natura 2000 national représente ainsi la contribution du Luxembourg à cette politique de protection de la nature communautaire. Les zones spéciales de conservation s'intègrent dans un réseau communautaire et devront contribuer à la cohérence globale du réseau, composé de plus de 20.000 zones à travers l'Europe des 27. Au niveau local, la gestion appropriée des zones devra garantir le maintien et le rétablissement des exigences écologiques des habitats et espèces pour lesquels les zones sont désignées.

Ad. article 5 : La formulation des principaux objectifs de conservation pour chaque zone spéciale de conservation a été basée sur les données relatives aux types d'habitats et habitats d'espèces contenues dans les formulaires standard Natura 2000, ayant servi à la notification de la Commission européenne des zones protégées d'intérêt communautaire.

Chaque type d'habitat y est décrit de manière qualitative, selon un système de quatre ou trois catégories, en fonction de sa représentativité au niveau national, sa superficie relative de chaque zone et son statut de conservation. Il en est de même des espèces qui sont évaluées par rapport à la taille des populations présentes, leur état de conservation et leur isolement géographique par rapport à d'autres populations.

Pour les zones les plus larges des objectifs de conservation ont été formulés que pour les habitats et espèces les plus représentatifs du site en question. La formulation proprement dite a été choisie de manière assez générale de façon à permettre aux acteurs concernés une certaine flexibilité dans le choix des mesures de gestion à mettre en œuvre, ainsi que pour tenir compte de la variabilité naturelle des populations d'espèces et des dynamiques écologiques qui régissent l'évolution de certains types d'habitats en fonction de la variabilité climatique et des actions de l'homme. La généralité des objectifs tels qu'énoncés dans cet article permet aux acteurs concernés d'adapter les mesures de gestions à leur disposition de manière à tenir compte des particularités écologiques de chaque zone ainsi que des prérogatives des exploitants des terrains concernés, notamment les agriculteurs.

Description des zones spéciales de conservation :

1. Vallée de l'Our de Ouren a Wallendorf Pont

Code site : LU0001002

Superficie: 5675.92 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre le versant ouest de la vallée de l'Our ainsi que plusieurs de ses affluents et une partie du haut plateau ardennais de la frontière belgo-germano-luxembourgeoise jusqu'à Wallendorf.

Milieu physique

L'altitude du site varie entre 250 et 500 m.

Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Dévonien inférieur à l'exception de l'extrémité sud reposant sur le grès bigarré (1,3%). La partie nord de la zone est essentiellement formée par les couches de l'Emsien inférieur (Quartzophyllades de Schuttbourg) et de l'Emsien moyen (Couches bigarrées de Clervaux). Dans la partie centrale, le substrat géologique est dominé par les couches de l'Emsien moyen entrecoupés par les couches de l'Emsien supérieur (Schiste de Wiltz). Le sud de la zone est formé par les couches de l'Emsien inférieur et du Siegenien supérieur. Les sols sont composés essentiellement de sols limono-caillouteux, à charge schisto-phylladeuse (83 %) et schisto-gréseuse (10%), non gleyifiés, à horizon B structural.

Occupation du sol

Les versants de la vallée de l'Our et des vallons de ses affluents sont couverts de taillis de chênes, de hêtraies submontagnardes, de pessières et de quelques forêts de ravins. La chênaie à Luzule blanche, exploitée sous la forme de taillis ou taillis sous futaie, couvre plus d'un tiers des surfaces boisées et plus de la moitié de la forêt feuillue. La hêtraie submontagnarde (Hêtraie à Luzule blanche et Hêtraie à grande fétuque sur les versants nord) occupe environ 670 ha soit presque 1/3 de la surface couverte par les formations feuillues. A noter l'importance des pessières qui occupent pratiquement la moitié des surfaces forestières.

Les territoires agricoles couvrent plus de 20% du site. Les cultures annuelles, situées en

grande partie sur le plateau, représentent le tiers des surfaces agricoles; le reste étant exploité comme herbage (pâturage et prairie de fauche), vergers et petits fruits. On trouve encore des restes de prairies de fauche submontagnardes et des prairies humides peu ou non fertilisées dans les fonds de vallées.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive “Habitats”

La vallée de l'Our n'abrite pas moins de 13 types d'habitats de l'annexe I de la directive dont 4 habitats prioritaires. L'habitat prioritaire le mieux représenté est sans doute la forêt de ravin, bien que ce qui reste des forêts alluviales et des formations herbeuses à nard soit également d'un grand intérêt.

En ce qui concerne les habitats non prioritaires, citons les prairies humides non fertilisées à molinie et les prairies maigres de fauche. D'après la cartographie des biotopes, la prairie humide non fertilisée à molinie couvre une surface d'environ 2 ha et constitue un témoin très important de ce type d'habitat pour l'Oesling. Une partie des prairies maigres de fauche de la vallée de l'Our sont également très intéressantes par leur composition floristique, grâce à une exploitation encore relativement extensive. Signalons encore la présence de nombreux rochers exposés abritant plusieurs plantes remarquables. Deux de ces rochers ont été localisés comme zones cible ponctuelles.

La vallée de l'Our abrite 10 espèces de l'annexe II dont une espèce prioritaire. L'Our est particulièrement importante pour les animaux liés aux eaux courantes et notamment pour la conservation de deux bivalves, la moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) et la mulette épaisse (*Unio crassus*). Pour la moule perlière, la vallée de l'Our constitue un des derniers sites à l'ouest du Rhin présentant une population encore assez importante (env. 3000 individus) avec une grande chance de survie jusqu'au prochain millénaire. La présence plus que probable de la loutre (*Lutra lutra*) en fait un des derniers sites du pays pour ce mammifère. A noter encore la présence de *Oxygastra curtisii*, seul site actuellement connu pour cette espèce dans le pays. L'Our et ses affluents, d'une longueur totale de près de 240 km, abritent, en dehors des espèces nommées précédemment, trois espèces de poisson et constituent des zones cibles linéaires. Signalons encore la présence d'un important site d'hibernation pour deux espèces de chauves-souris de l'annexe II et la présence de deux sites abritant l'espèce prioritaire *Callimorpha quadripunctaria*. Ces trois sites ont été définies comme zones cible ponctuelles.

Intérêts selon la directive “Oiseaux”

De par sa situation, la variété et la qualité biologique des biotopes qui la composent, la vallée de l'Our est l'une des régions les plus importantes pour l'avifaune du Grand-Duché de Luxembourg (environ un tiers des espèces du pays y ont été observées). Encore aujourd'hui, un certain nombre de milieux bénéficient d'un isolement relatif, dû à l'absence de sentier d'accès. La tranquillité qui en résulte permet la nidification d'oiseaux particulièrement farouches et sensibles au dérangement anthropique. Parmi ceux-ci, citons la nidification de la Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) et du Hibou grand-duc (*Bubo bubo*). La nidification de la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) a été prouvée en 1996 et 1999, alors que des oiseaux nichant en Allemagne et ailleurs dans le pays viennent se nourrir régulièrement sur l'Our ou ses affluents. Lors du recensement du Milan Royal (*Milvus milvus*) en 1997 au Luxembourg, quatre couples ont pu être observés dans cette zone

(Conzemi, 1998). La bonne qualité des eaux de la rivière permet également à une population de Martins-pêcheurs (*Alcedo atthis*) de se maintenir. L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), nicheur très rare pour le pays, se reproduit très rarement dans la zone considérée.

Autres intérêts

La vallée de l'Our abrite un grand nombre d'espèces d'animaux et de plantes des listes rouges nationales. Certaines de ces espèces, telles que le chat sauvage (*Felis sylvestris*), le crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le lézard des souches (*Lacerta agilis*) et les espèces de chauves-souris, figurent également dans l'annexe IV de la directive Habitats. Parmi les oiseaux ne figurant pas à l'annexe I de la directive oiseaux citons la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) ainsi que le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*), qui ont besoin d'une bonne qualité d'eau. Parmi les espèces forestières, il y a lieu de citer le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et l'Autour des palombes (*Accipiter gentilis*). En tout, 15 espèces d'oiseaux inscrits sur la Liste Rouge Luxembourgeoise nichent dans cette zone, tandis que 7 autres espèces de cette liste y peuvent être observées régulièrement. La zone de la vallée de l'Our qui englobe trois sites ECO se situe entièrement dans le parc transfrontalier germano-luxembourgeois de l'Our, et est partiellement incluse dans l'un des quatre sites luxembourgeois d'intérêt bryophytique européen ("most important bryophyte sites in Europe"). Elle englobe presque entièrement la Zone d'Intérêt Communautaire Ornithologiques "Vallée de l'Our supérieure". Enfin, une réserve chiroptérologique se trouve au sud de la zone. Le site fait partie intégrante du réseau des "Important Bird Areas" (IBA) de Birdlife International.

Vulnérabilité:

Pour les milieux ouverts, les dangers les plus importants sont la conversion en pessières peu productives ou l'abandon pur et simple. Ceci concerne essentiellement les prairies des fonds de vallons et les prairies alluviales mais également certaines prairies maigres de fauche, type d'habitat de l'annexe I. Une autre menace est l'intensification agricole ou le pâturage intensif des prairies maigres de fauche et des restes de prairies à molinie. La plus grande partie de la forêt feuillue est formée par des anciens taillis de chênes à écorce qui ne sont pratiquement plus exploités. L'enrésinement et/ou une sylviculture non adaptée de ces forêts constituent les principaux dangers.

En ce qui concerne les espèces de l'annexe II, en dehors d'un site d'hivernation pour deux espèces de chauves-souris, elles sont toutes liées aux eaux courantes. La qualité de l'eau de l'Our et de ces affluents constitue donc un facteur très important pour cette zone. Les principales menaces qui pèsent sur ces eaux sont :

- Pollution d'une part par les eaux usées insuffisamment épurées des villages, des campings et des habitations isolées et d'autre part par les eaux usées d'origine industrielle.
- Pollution de l'eau par les engrais et pesticides d'origine agricole (engrais minéraux, lisiers, jus d'ensilage...).
- Curage, rectification et consolidation des berges.
- Travaux à proximité du cours d'eau susceptibles d'occasionner une pollution mécanique recouvrant de substrats les bancs de sables et autres frayères.
- Dégradation des berges par le bétail pâturant.
- Barrages ou obstacles infranchissables pour l'ichtyofaune migratrice.
- Dégradation des berges par les activités de loisirs (pêche, canotage, baignade, camping..).

- Dérangement de la faune par le développement des sentiers ou des accès à la rivière et des chemins d'exploitation agricole ou forestière moderne.

Les menaces qui pèsent sur les sites d'hibernations sont la fréquentation par l'homme des galeries, surtout en période d'hibernation des Chiroptères et l'obturation des entrées de galeries empêchant leur accès.

2.Vallée de la Tretterbaach

Code site : LU0001003

Superficie: 468.30 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre une partie du haut plateau ardennais autour des localités de Wincrange, Hachville, Troine et Hoffelt, englobant les vallées de la Troine et de la Sporbaach.

Milieu physique

La majeure partie du site (58 %) est formée des couches du Siegenien supérieur, schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux. A l'ouest du site, le long de la frontière avec la Belgique, affleurent les couches du Siegenien moyen composées de grès et de grès schisteux. A l'est du site se trouvent les affleurements des couches de l'Emsien inférieur, schistes bien stratifiés dits de Stolzembourg et grès quartzeux et quartzophyllades, dits quartzophyllades de Schuttbourg. Le long des ruisseaux, on trouve des fonds alluviaux. Les sols sont composés essentiellement (68%) par des sols limoneux-caillouteux, à charge schisto-phylladeuse, partiellement altérés (partie ouest) et non gleyifiés. Les colluvions et les alluvions couvrent plus du quart de la zone (27%).

Occupation du sol

Le site est surtout occupé par les terres agricoles (70% de la surface). Les prairies, exploitées de façon assez intensives, couvrent les 4/5 des surfaces agricoles. Il reste encore quelques prairies humides peu ou non amendées (6% de la zone). A noter également la surface relativement importante de prairies abandonnées (3% de la zone). Les forêts occupent 25% de la surface du site et sont presque entièrement constituées de conifères (97% des surfaces boisées). Les 3% de forêts feuillues restants sont entièrement occupées par des chênaies à Luzule blanche.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 3 types d'habitats de l'annexe I de la directive dont un prioritaire. L'intérêt majeur de ce site est le ruisseau de Troine qui se trouve dans un état proche de l'état naturel. La présence d'une nardaies, de zones humides (prairies à molinie) et de prairies maigres de fauche est également un point fort du site. Le ruisseau de Troine présente des biotopes remarquables et héberge la petite lamproie de rivière (*Lampetra planeri*). La longueur totale du ruisseau et des affluents est de 29 km et constitue une zone cible linéaire.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Au niveau de l'avifaune, l'espèce "cible" de la zone est avant tout la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), qui niche dans la région et utilise les ruisseaux et prairies humides pour son alimentation et celle des jeunes. Le Milan royal (*Milvus milvus*) et la Bondrée apivore

(*Pernis apivorus*) sont également nicheurs alors que le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) n'est vu qu'au passage et le Hibou des marais (*Asio flammeus*) est hivernant. Une partie de la zone a été désignée "Zone de Protection Spéciale" (ZPS) conformément à la directive 409/79/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages. Cette désignation doit être étendue à l'ensemble de la zone.

Vulnérabilité:

Une des principales menaces qui pèsent sur le site est la pollution des eaux de la Tretterbaach par des engrais et pesticides d'origine agricole et des eaux usées insuffisamment épurées des villages et des habitations isolées. En effet, la sauvegarde de la qualité de l'eau est d'une importance primordiale pour ce site englobant un des cours d'eau les mieux sauvegardés de l'Oesling. L'abandon des prairies permanentes existant sur le site et plus particulièrement des prairies humides le long du cours d'eau et les zones humides constitue également une menace pour le maintien de la richesse floristique et faunistique de la zone. La valorisation agricole (drainage, surpâturage, fauches précoces, fertilisation) de ces prairies et surtout des prairies de fauche appauvrissent considérablement ces milieux.

3. Weicherange - Breichen

Code site : LU0001004

Superficie: 57.40 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre le vallon du Randsbaach en forme d'amphithéâtre au relief marqué à proximité de Weicherdange.

Milieu physique

Dans la partie nord-ouest affleurent les "Schistes de Stolzembourg", schistes bien stratifiés avec de rares bancs de grès quartzeux et quartzophyllades, remplacés dans la partie sud-est par les "Quartzophyllades de Schuttbourg", grès quartzeux et quartzophyllades. Les sols sont entièrement composés par des sols limoneux-caillouteux, à charge schistophylladeuse, partiellement altérée (partie ouest) et non gleyifiés.

Occupation du sol

La majeure partie du site est occupée par les terres agricoles (2/3) surtout exploitées en tant que labours (3/4 des surfaces agricoles). Les prairies couvrent environ 10 ha et sont exploitées de manière assez intensive, à l'exception de quelques prairies humides (10% des prairies). La forêt (1/4 du site) est dominée par les plantations d'épicéas (4/5 des surfaces boisées). La forêt feuillue, composée par des taillis de chênes occupe 3 ha soit 1/5 des surfaces boisées.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt principal du site est la présence de restes d'une nardaie avec plusieurs espèces remarquables ainsi que d'un bas marais acide.

Vulnérabilité:

La principale menace du site est l'apport d'éléments fertilisants provenant de la minéralisation de la litière accumulée dans l'ancienne pessière et des apports d'origine agricole. L'abandon de toute gestion constitue également une menace pour la nardaie mais également pour les prairies humides et maigre. La replantation de la coupe rase d'épicéas constitue également une menace alors que la succession naturelle devrait s'orienter vers la réinstallation d'une tourbière boisée.

4. Vallée supérieure de la Wiltz

Code site : LU0001005

Superficie: 186.63 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée de la Wiltz de la frontière à Winseler.

Milieu physique

La partie nord-ouest du site est formée des couches du Siegenien supérieur, schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux et du Siegenien moyen composé de grès et de grès schisteux. La partie centrale du site se compose des couches de l'Emsien inférieur de grès quartzeux et quartzophyllades, appelées quartzophyllades de Schuttbourg et de schiste bien stratifié avec de rares bancs de grès quartzeux dits de Stolzembourg. Dans la partie sud-est affleurent les couches de l'Emsien supérieur, schiste bien feuilleté, bleu foncé avec des nodules argileux dit Schiste de Wiltz. Les alluvions forment la majeure partie des sols de la zone, remplacés sur les versants par des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse non gleyifiés dans la partie nord-ouest et des sols limono-caillouteux à charge schisteuse, non gleyifiés au sud-est.

Occupation du sol

Les versants et une partie du plateau sont couverts par la forêt (40% de la surface du site) dont plus de la moitié (54%) est constituée de résineux (surtout épicéas). La forêt feuillue, dominée par les taillis de chênes, couvre environ 31 ha. Les territoires agricoles occupent plus de la moitié du site (59%) et sont surtout exploités en tant qu'herbages (92%). Le long de la Wiltz subsistent encore quelques prairies humides.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite cinq habitats de l'annexe I dont deux habitats prioritaires. L'intérêt principal du site est la présence de la forêt de ravin sur substrat siliceux et de la forêt alluviale résiduelle. A noter également la présence des prairies humides et des prairies mésophiles de fauche. La zone abrite deux espèces de poissons de l'annexe II de la directive. L'intérêt principal est la présence de la lamproie des rivières (*Lampetra planeri*) dans la Wiltz qui constitue avec une longueur totale de 16km une importante zone cible.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La Gelinotte des bois (*Bonasa bonasia*), espèce "cible" pour le pays, est l'hôte des taillis de chênes, tandis que la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*) nichent sur les versants boisés.

Vulnérabilité:

L'intensification ou l'abandon des prairies alluviales présentent une menace pour la conservation d'un grand nombre d'espèces menacées. L'exploitation ou la gestion trop économique de la forêt de ravin risque de diminuer l'intérêt de ce type d'habitat. L'enrésinement, notamment de la banquette alluviale et des pentes abruptes, a également un impact négatif sur la richesse naturelle du site. La dégradation de la qualité de l'eau de la Wiltz par l'apport d'engrais et de pesticides d'origine agricole (engrais minéraux, lisiers, jus d'ensilage...) ou d'origine anthropique (eaux usées insuffisamment épurées) constitue également une menace pour la conservation des espèces de poissons et notamment des lamproies.

5. Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach

Code site : LU0001006

Superficie: 494.49 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre partiellement les versants des vallées et affluents de la Sûre de Erpeldange à Dirbach, de la Wiltz de Goebelsmühle à Wiltz, de la Clerf de Lellingen à Kautenbach, de la Schlenner, de l'Irbech et de la Lellgerbaach ainsi que certaines parties des massifs forestiers de "Op Baerel", du "Penzebiërg" et du "Baambësch" (Wiltz).

Milieu physique

Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Dévonien inférieur. La partie la plus au nord est formée par les couches de l'Emsien supérieur (Schiste de Wiltz) alors que la partie située au sud repose sur les couches de l'Emsien inférieur (Quartzophyllades de Schuttbourg, Schiste de Stolzembourg) et du Siegenien supérieur (Schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux). Les sols sont majoritairement de type limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse (80%), non gleyifiés. Les colluvions et les alluvions des fonds de vallée couvrent environ 1/10ème de la zone.

Occupation du sol

Le site est caractérisé par l'importance des surfaces boisées (env. 93%). Sur les pentes les plus abruptes et généralement d'exposition froide (nord et est), subsistent les forêts de ravin qui couvrent environ 1/5 du site. Les prairies mésophiles de fauche, situées généralement en fond de vallée, rarement sur le plateau, occupent environ 7 % de la zone.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 15 types d'habitats de l'annexe I de la directive, dont 4 sont prioritaires. Il est particulièrement intéressant pour la conservation des forêts de ravin sur substrat siliceux. La surface couverte par ce type d'habitat représente environ 23% du total national et même les 2/3 de la forêt de ravin sur substrat siliceux du pays. Les formations herbeuses à nard, bien que ne couvrant que des surfaces très réduites, doivent également être protégées. Ce site constitue, avec la vallée de l'Our et la vallée de la Haute Sûre, un des derniers refuges pour ce type d'habitat dans le pays. Les biotopes liés aux affleurements rocheux et abritant de nombreuses espèces remarquables sont également très bien représentés. L'existence de talus rocheux légèrement calcarifères explique la présence d'espèces calcicoles et de pelouses sèches à caractère thermophile qui sont exceptionnelles pour l'Oesling. C'est sans doute dans ce site que l'espèce prioritaire (*Callimorpha quadripunctaria*) est la mieux représentée pour tout le pays. La qualité de l'eau et l'état des cours d'eau qui traversent la zone en font un lieu de reproduction privilégié pour les poissons, notamment pour la petite lamproie (*Lampetra planeri*) et potentiellement pour le Saumon (*Salmo salar*), récemment réintroduit au Grand-Duché de Luxembourg. Les surfaces délimitées ont une taille relativement réduite (253 ha) et abritent dans la quasi-totalité des habitats de l'annexe I,

dont près d'un quart sont couverts par les habitats prioritaires. En dehors de ces surfaces, il existe un grand nombre d'éléments ponctuels (19) abritant des habitats de l'annexe I (16) ou des espèces de l'annexe II (3) et environ 140 km de cours d'eau. Ces éléments sont également à considérer comme des zones cibles de ce site.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La zone est entièrement incluse dans la ZICO n° 3 (Région de la Haute Sûre) et revêt une grande importance pour les espèces d'oiseaux liées au milieu forestier, en particulier la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) observée à plusieurs reprises dans cette région et susceptible d'y être déjà nicheuse. Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est un nicheur confirmé comme la Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), cette dernière étant souvent associée aux taillis de chêne à écorce. Une petite population d'Alouette lulu (*Lullula arborea*) occupe les crêtes en friche couvertes de genêts et de broussailles.

Autres intérêts

Le site présente, en outre, un cortège impressionnant de plantes rarissimes, notamment les espèces liées aux prés humides, aux landes, aux pelouses sèches et aux formations forestières. Pour certaines espèces, ce sont les dernières stations connues ! (ex. *Dianthus gratianopolitanus*, *Rorippa pyrenaica*..). Notons également la présence de sept espèces de sauterelles sur les treize espèces considérées comme très menacées selon la liste rouge nationale et enfin le chat sauvage (*Felis silvestris*), espèce visée à l'annexe IV de la directive. Ce site couvre partiellement un des quatre sites d'intérêt bryophytique européen et abrite de nombreuses espèces de bryophytes menacées. Notons, en plus, l'abondance et la grande diversité d'espèces de lichens (dont une bonne partie est considérée comme rarissime) sur les stations sèches et ensoleillées. Au point de vue de l'avifaune, les prairies humides de fond de vallon abritent encore des cantons de Traquets tariers (*Saxicola rubetra*) dont la population est fortement menacée au niveau national. A noter également le nombre important de Lépidoptères observés dans la zone.

Vulnérabilité:

La plus grande partie de la forêt feuillue est formée par des anciens taillis de chênes à écorce (plus de 90%) qui ne sont pratiquement plus exploités. L'enrésinement de ces forêts constitue la principale menace. Une sylviculture mal adaptée, trop orientée vers la production, notamment en ce qui concerne les forêts de ravins, entraînerait un appauvrissement de celles-ci tant au niveau floristique que faunistique. L'abandon ou l'exploitation trop intensive de certaines prairies abritant un grand nombre d'espèces menacées présente également un danger dans la zone. D'autres types d'habitats, tels que la nardaie ou la lande à callune sont menacés d'embuissonnement si aucune gestion n'est mise en place.

6. Vallée supérieure de la Sûre / Lac du barrage

Code site : LU0001007

Superficie: 4363 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée supérieure de la Sûre, ses affluents et le lac du barrage. Il s'étend de la frontière belge jusqu'au barrage d'Esch-sur-Sûre et est caractérisé par des hauts plateaux entrecoupés de vallées et des vallons profonds avec des versants souvent abrupts.

Milieu physique

Le site s'inscrit dans l'aire d'affleurement du Dévonien inférieur, composée en majeure partie des couches du Siegenien supérieur (Schiste compact, grossier, mal stratifié, avec de rares bancs de grès argileux). La partie la plus au nord du site s'inscrit dans l'étage de l'Emsien inférieur (quartzophyllades de Schuttbourg et Schistes de Stolzembourg). Dans les méandres de la Sûre, on trouve des dépôts fluviatiles, composés de limons et de galets quartzitiques et déposés durant les phases d'accumulation du pléistocène. Le fond de la vallée de la Sûre est recouvert par les dépôts alluviaux de l'holocène, composés de sable, de limons et de galets. La majeure partie du sol est couverte par des substrats limono-caillouteux à charge schistophylladeuse et à horizon B structural (sols bruns acides). Localement, on rencontre le même type de sol mais à charge schistogréseuse. Les sols sont souvent de faible profondeur, environ 40 cm sur les plateaux et encore moins profonds sur les versants abrupts où la roche mère affleure par endroits. Leur capacité de rétention en eau est faible et les risques d'assèchement sont élevés. Les banquettes alluviales de la Sûre sont principalement constituées de sols sur matériaux limoneux peu caillouteux. Dans les fonds de vallons des principaux affluents se rencontrent des sols fortement à très fortement gleyifiés. Localement, on trouve des zones de suintement.

Occupation du sol

Les plateaux sont surtout occupés par des territoires agricoles (19% de la zone) composées par les prairies (492 ha soit 11,5 % du site) et les cultures annuelles (347 ha soit 8,1%). Les fonds de vallées sont surtout occupés par des prairies humides (env. 50 ha) exploités de façon plus extensive avec une tendance à l'abandon (24 ha). Le taillis de chênes (env. 1189 ha soit env. 28 % de la zone) et les plantations d'épicéas (1285 ha soit env. 30 % de la zone) dominent sur les versants. Les autres types de forêts ne couvrent qu'une surface restreinte. Le lac de la Haute-Sûre, avec ces 354 ha (soit 11,4 % de la zone), constitue le plan d'eau le plus important du pays.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

On trouve 12 types d'habitats de l'annexe I dont 3 habitats prioritaires. D'après la cartographie des biotopes, le site abrite une bonne partie des dernières formations herbeuses à *Nardus* du Luxembourg représenté par une zone cible ponctuelle. Ce site paraît particulièrement important pour la conservation de ce type d'habitat. Les deux autres biotopes prioritaires, les forêts de ravins et les forêts alluviales résiduelles ne couvrent

qu'une petite surface mais doivent absolument être conservées. Signalons encore la présence de types d'habitats liés aux éboulis et talus de roches siliceuses et qui hébergent souvent des espèces végétales remarquables. Trois de ces sites ont été définies comme zones cibles ponctuelles. C'est la zone la plus importante pour la Loutre (*Lutra lutra*), dont des indices de présence fiables ont été trouvés. Deux espèces de poissons de l'annexe II sont également présentes dans la Sûre et ses affluents. Le réseau hydrographique, zone cible linéaire, a une longueur totale d'environ 90 km. Des études récentes ont permis de mettre en évidence la présence d'une importante population de la Mulette batave (*Unio crassus*) et une petite population relictuelle de la Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*) dans la zone. Pour la Bouvière, il s'agit du seul site actuel connu pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La zone habitat coïncide entièrement avec la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Pont Misère et vallée supérieure de la Sûre/Lac du barrage". Elle est également entièrement incluse dans la ZICO n° 3 (Région de la Haute Sûre). Elle est particulièrement importante pour les espèces liées aux grands plans d'eau (lac du barrage d'Esch/Sûre) et aux bois denses (taillis de chênes). Les deux espèces cibles sont la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) et la Gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*).

Autres intérêts

La zone est en grande partie incluse dans le futur parc naturel de la Haute Sûre. Il abrite un grand nombre d'espèces des listes rouges. Sur les espèces des listes rouges sélectionnées pour décrire les zones, certaines figurent dans l'annexe IV de la directive. De plus, la zone est partiellement incluse dans un des quatre sites d'intérêt bryologique du Luxembourg figurant dans le "Red Data Book of European Bryophytes".

Vulnérabilité:

La pollution des cours d'eau présents dans la zone constitue une menace permanente sur plusieurs espèces de l'annexe II de la directive. Cette pollution est à la fois d'origine industrielle (stations services de Martelange), d'origine agricole (intensification agricole) et anthropique (eaux usées insuffisamment épurées). Une gestion mal adaptée de la forêt conduit également à un appauvrissement de la richesse biologique. Les activités touristiques (pêche, camping, kayak, sentiers de promenades) peuvent dans certains cas avoir des conséquences négatives sur le milieu notamment pour les espèces sensibles aux dérangements comme la loutre. L'abandon ou l'exploitation trop intensive de certaines prairies représente également un impact négatif dans la zone. Les barrages sur cette partie de la Sûre, et notamment celui d'Esch-sur-Sûre, constituent un obstacle à la migration éventuelle de la loutre et notamment pour les espèces de poissons. La dégradation des berges par le bétail pâturent a également un impact négatif sur les franges nitrophiles et humides de la Sûre et de ces affluents. La population de la mulette épaisse (*Unio crassus*) est fortement menacée, notamment par la prédation par les rats musqués.

7. Vallée de la Sûre moyenne de Esch/Sûre à Dirbach

Code site : LU0001008

Superficie: 399.40 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée et les versants de la Sûre entre Esch/Sûre et Dirbach.

Milieu physique

Le substrat géologique est caractérisé par l'alternance des couches de l'Emsien inférieur composées des schistes dit de Stolzembourg, bien stratifiés avec de rares bancs de grès quartzeux et quartzophyllades et des couches du Siegenien supérieur, composées de schistes compacts, grossiers et mal stratifiés avec de rares bancs de grès argileux. Le versant est couvert par des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés. Sur les fonds de vallées reposent les alluvions.

Occupation du sol

Les versants de la vallée de la Sûre sont occupés par la forêt (3/4 de la surface du site). La forêt feuillue couvre 182 ha soit 2/3 % des surfaces boisées essentiellement formées (90%) par des taillis de chênes. Les territoires agricoles, situé en fond de vallée et sur les pentes les moins abruptes, couvrent 18 % de la zone.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 6 types d'habitats de l'annexe I.

L'intérêt du site repose sur la présence des types d'habitats liés aux rochers siliceux. En tout, quatre zones cibles ponctuelles abritant des habitats rocheux ont été définies. Ce site constitue également un couloir écologique reliant les sites "Vallée supérieure de la Sûre - Lac du Barrage" (LU0001007) et "Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et de la Lellgerbaach" (LU0001006). Le réseau hydrographique, zone cible linéaire, a une longueur de 26,5 km. La qualité de l'eau et l'état "naturel" de la Sûre sont indispensables pour la reproduction de plusieurs espèces de poissons, dont potentiellement le Saumon (*Salmo salar*), récemment réintroduit au Luxembourg. A noter également la présence d'une zone cible ponctuelle abritant l'espèce prioritaire *Callimorpha quadripunctaria*, qui trouve dans ce site et surtout dans le site voisin "Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et de la Lellgerbaach" (LU0001006) les conditions les plus intéressantes pour tout le pays.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La zone est entièrement incluse dans la ZICO n° 3 (Région de la Haute Sûre).

Vulnérabilité:

La pollution de l'eau du à des eaux insuffisamment épurées constituent la principale menace pour ce site. A long terme, l'envahissement par la végétation ligneuse présente un certain danger pour les habitats rocheux. Certaines activités, tel que l'escalade sauvage peuvent également avoir des effets négatifs pour ces types d'habitats. De plus, la dégradation des berges par le bétail pâturent a également un impact négatif sur la conservation des franges nitrophiles et humides de la Sûre et de ces affluents. La multiplication des sentiers de promenades est un facteur de dérangement pour certaines espèces sensibles.

8. Grosbous – Neibruch

Code site : LU0001010

Superficie: 18.30 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre des parcelles forestières situées entre Grevels et Grosbous le long de la route nationale N12.

Milieu physique

Le site est constitué par des schistes compacts, grossiers, mal stratifiés, avec de rares bancs de grès argileux, des grès de Voltzia et des conglomérats de base avec cailloutis et graviers résiduels du grès à Voltzia, recouverts de fonds alluviaux en fond de vallée. Les sols dominants sont du type limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques.

Occupation du sol

La majeure partie du site est couverte par la forêt (95%), dominée par la hêtraie à Luzule (70%).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive “Habitats”

Le site abrite 7 types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. La présence des forêts alluviales et des boulaies à sphaignes constitue l'intérêt principal du site. La végétation des rives exondées correspond à un groupement pionnier (carrière abandonnée) en évolution. La zone abrite 1/5 (en surface) des boulaies marécageuses du pays. Deux types d'habitats ont été représentés par des zones cibles ponctuelles. A noter également la présence de la végétation flottante de renoncules dans les rivières de la zone qui, avec une longueur totale de plus de 7 km, constitue également une zone cible.

Vulnérabilité:

La principale menace qui pèse sur la forêt alluviale et la tourbière boisée serait une exploitation non appropriée. La végétation des rives exondées risque d'évoluer naturellement vers une végétation arbustive si aucune gestion n'est assurée.

9. Vallée de l'Ernz noire / Beaufort / Berdorf

Code site : LU0001011

Superficie: 4195.19 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la région du "Mullerthal" ou "Petite Suisse luxembourgeoise" et les régions avoisinantes. Elle comprend les vallées de l'Ernz Noire et une partie de la Sûre frontalière ainsi que les massifs forestiers de la région de Beaufort, de Berdorf, de Consdorf et de Graulinster.

Milieu physique

Le grès de Luxembourg affleure sur la majeure partie du site. Dans les vallées de la Sûre et de l'Ernz Noire, sous les éboulis de pente et fonds alluviaux, émergent les couches à psiloceras planorbe, la série des diverses strates du Keuper moyen composées des couches à marnolites compactes, des marnes rouges gypsifères, des marnes à pseudomorphose de sel et au point de confluence des deux vallées apparaissent les couches du Muschelkalk supérieur. Les 3/4 de la zone sont couverts par des sols sableux, limono- sableux et sableux limoneux, non gleyifiés. Au nord de la zone, on retrouve dans les vallées de l'Ernz Noire et de la Sûre, des sols argileux à argileux lourds.

Occupation du sol

La région est caractérisée par l'importance des surfaces boisées (env. 3.290 ha soit 4/5ème du site). La forêt feuillue occupe un peu plus de 64% des surfaces boisées et les types forestiers dominants sont les forêts acidophiles (la hêtraie à luzule, la hêtraie à grande fêtuque, hêtraie et chênaie acidophile) et neutroclines à mull (hêtraie à mélèque et aspérule). La forêt de conifères, dominée par les épicéas, le douglas, les pins et les mélèzes, occupe avec plus de 1.100 ha environ 34% des surfaces boisées. Les territoires agricoles inclus dans la zone sont pour l'essentiel exploités en tant que prairies (env. 500 ha soit 3/4 des surfaces agricoles), cultures annuelles (env. 15 %) et vergers (env. 10 %). La presque totalité des prairies sont pâturées. Les prairies humides, peu ou non amendées (prairies extensives), sont peu nombreuses (env. 10 ha).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Vingt types d'habitats de l'annexe I de la directive, dont cinq prioritaires, se trouvent sur ce site, particulièrement important pour la conservation des habitats forestiers, des sources pétrifiantes avec formation de tuf et des landes à callune. Les forêts sont très proches de leur état naturel et l'on peut parler de forêt à "longue continuité historique". La topographie accidentée et les variations de la géologie et des caractéristiques du sol confèrent à la région une grande variété de conditions climatologiques et stationnelles. La forêt de ravin sur substrat calcaire couvre une surface de 56 ha, soit plus de 16% de la surface couverte par ce type d'habitat sur l'ensemble du pays. De par l'étendue de certaines stations (Gorge du Loup par exemple) et leur homogénéité, ces érablaies de ravin sur substrat calcaire sont les plus remarquables du pays. De même, les forêts alluviales sont

également très bien représentées, compte tenu de la configuration peu propice qu'offrent les vallées très encaissées. Toutes les variantes nationales de cet habitat sont présentes dans la zone. L'aulnaie-frênaie alluviale mésotrophe couvre une surface d'environ 18 ha soit presque 24% de la surface couverte par ce type d'habitat sur l'ensemble du pays. La hêtraie à grande fétuque est également bien représentée. Par ailleurs, les sources pétrifiantes avec formation de tuf sont communes. En dehors de la zone étudiée, ce type d'habitat n'existe que dans quelques endroits isolés. La conservation de ces sources dans le cadre de la directive "Habitats" paraît donc indispensable. A noter également la surface relativement importante occupée par la lande à callune (env. 2 ha), ce qui représente plus de 23% de la surface couverte par ce sous-type (lande à callune et à myrtille) dans le pays. On notera également une belle tourbière boisée ("Elteschmuer"), très rare dans le pays avec plusieurs espèces remarquables. Au nord-ouest du site, s'étend une belle pelouse calcaire sèche semi-naturelle avec entre autre plusieurs espèces d'orchidées. La présence de nombreuses falaises et éperons rocheux et des habitats associés (surtout Grès de Luxembourg) avec de nombreuses espèces caractéristiques constitue également un atout pour ce site. Le houx (*Ilex aquifolium*), abondant dans certaines stations à caractère subatlantique, indique la présence de la hêtraie à Ilex dans le site. Signalons encore la présence de grottes naturelles d'un grand intérêt faunistique. La zone abrite neuf espèces de l'annexe II de la directive. Les deux seules espèces végétales visées à l'annexe I de la directive et présentes au Grand-Duché de Luxembourg ont été trouvées dans la zone. Pour une des deux espèces (*Trichomanes speciosum*), la zone englobe les seules stations connues du pays. Ce site constitue également une zone particulièrement sensible pour la conservation d'au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe I. Les grottes naturelles du Mullerthal sont des lieux d'hibernation vitaux pour ces espèces. Les nombreuses cavités rocheuses et falaises parsemées de fentes constituent autant de gîtes de transit, sites de mâles et sites de reproduction. Durant la période estivale, plusieurs espèces de chauves-souris chassent dans la zone et particulièrement le long des vallées de l'Ernz Noire et de la Sûre. En tout, treize zones cibles ponctuelles ont été définies pour les espèces végétales et animales présents dans la zone. A noter également la bonne qualité de l'eau de la plupart des ruisseaux et rivières qui, avec une longueur totale de près de 100km, constituent également une zone cible. Signalons encore la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans deux étangs du Mullerthal.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Plusieurs espèces de l'annexe I de la directive "Oiseaux" ont pu être observées dans la zone considérée. L'oiseau le plus remarquable est sans doute le Hibou Grand-duc (*Bubo bubo*) nichant dans les parois des falaises. Ce même type d'habitat était autrefois occupé par le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) dont la dernière nidification dans la région remonte aux années 60. Depuis la fin de l'utilisation intensive des pesticides organochlorés en Europe, le Faucon pèlerin retrouve peu à peu ses effectifs et réintègre d'anciens lieux de nidification. Les quelques observations récentes de l'oiseau dans la région laissent espérer la réinstallation de l'espèce comme nicheur dans un futur proche. Il faut noter également la présence d'espèces liées aux hautes futaies de feuillus et forêts mixtes comme les pics (*Dryocopus martius*, *Picoides medius*, *Picus canus*). Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) est encore fréquent sur les cours d'eaux (l'Ernz Noire).

Autres intérêts

Les conditions climatiques, localement exceptionnelles, qui règnent dans les gorges profondes du Mullerthal, lui donnent un caractère relictuel et explique la présence

d'espèces atlantiques dont certaines sont très rares est uniquement présentes dans ce site (*Hymenophyllum tunbrigense*). L'hétérogénéité stationnelle et le bon état de conservation des formations végétales expliquent la présence de nombreuses espèces rares. Ainsi, la "Petite Suisse luxembourgeoise" figure parmi les 203 sites les plus riches d'Europe en bryophytes. En tout, 90 espèces d'hépatiques et 250 espèces de mousses, dont certaines très rares, ont pu y être observées. Les lichens sont eux aussi exceptionnellement bien représentés, notamment certaines espèces très sensibles à toute perturbation de l'écosystème forestier, ce qui témoigne de la longue continuité des forêts. Un certain nombre de lichens répertoriés sont rarissimes ou absents dans le reste du Benelux et/ou en Allemagne et une espèce nouvelle pour la science (*Fellhanera* sp.) y a été découverte. La zone abrite également un grand nombre de fougères très rares et sans doute les seuls peuplements relictuels du Pin sylvestre indigène du Luxembourg. Plusieurs espèces de chauves souris habitent également cette région. Toutes les espèces de chauves-souris figurent dans l'annexe IV de la directive et certaines d'entre-elles peuvent être considérées comme très menacées au niveau national (en dehors des espèces visées à l'annexe I).

Vulnérabilité:

La principale menace concernant les pelouses sèches jadis nombreuses dans la région, est l'abandon de toute exploitation. La conséquence à moyen ou long terme est l'embuissonnement puis la recolonisation forestière de ces milieux. En ce qui concerne les milieux forestiers qui représentent l'intérêt principal de la zone, un danger peut provenir d'une sylviculture trop intensive qui aurait des conséquences négatives sur la richesse naturelle de ces forêts à longue continuité historique. Ainsi, toute exploitation mal appropriée des forêts et notamment des forêts de ravin, des forêts alluviales et de la forêt marécageuse, a un impact très négatif sur le milieu. Les activités touristiques intensives dans cette région peuvent également provoquer des perturbations considérables. La grande densité de chemins de promenades et leur fréquentation très importante notamment en période estivale pose le problème de la tranquillité et de la dégradation du milieu. Les activités telles que l'escalade ou la spéléologie perturbent les habitats rocheux et les grottes de la région. La modification du système hydrologique ainsi que la dégradation des habitats associés aux sources pétrifiantes avec formation de tuf constitue une menace pour la conservation de ces milieux.

10. Vallée de l'Attert de la frontière à Useldange

Code site : LU0001013

Superficie: 801.83 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site comprend la vallée de l'Attert de la frontière belge jusqu'à Reichlange, les vallées de la Pall et du ruisseau de Colpach.

Milieu physique

Les fonds des vallées de l'Attert, de la Pall et du ruisseau de Colpach sont couverts par les fonds alluviaux. Dans les versants affleurent les couches du keuper à marnes bariolées et du Muschelkalk du groupe de l'anhydrite à faciès gréseux avec cailloutis et à faciès sableux avec conglomérats. Sur le relief affleurent surtout les marnes à pseudomorphoses de sel, dans les couches desquelles sont intercalés régulièrement du grès et des conglomérats à ciment dolomitique. Localement on trouve des dépôts néogènes du système tertiaire. Les sols limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques (45% de la zone) et les alluvions (31%) sont les plus fréquents dans la zone.

Occupation du sol

Environ 1/3 des sols sont exploités par l'agriculture, avec une nette prépondérance des herbages (93% des surfaces agricoles). La majeure partie de ces herbages est gérée de manière assez intensive (pâtures à ray gras et trèfle blanc et prairies à flore très pauvre) mais il reste encore quelques prairies humides peu fertilisées (8 ha) et des prairies mésophiles de fauche (84 ha). La forêt occupe environ 63% du territoire et est largement dominée par les feuillus (3/4 des surfaces boisées). Les formations les plus fréquentes sont les hêtraies neutrocline à mull (hêtraie à mélisse et aspérule) et les chênaies à charme humides. Les résineux, dominés par l'épicéa, couvrent environ 1/4 des surfaces boisées.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite sept types d'habitats de l'annexe I dont un habitat prioritaire. Le site est intéressant par l'importance des surfaces couvertes par les prairies mésophiles de fauche (84 ha soit 11% de la zone) et les prairies à molinie, habitat représenté par trois zones cibles ponctuelles. La qualité des cours d'eau, zone cible linéaire de 47km, confère à cette zone un intérêt certain pour la conservation des espèces de poissons et notamment pour la petite lamproie de rivière (*Lampetra planeri*). La zone est également particulièrement sensible pour la reproduction d'au moins deux des espèces de chauves-souris de l'annexe I (*Myotis emarginatus*, *Myotis myotis*) formant des colonies de 160 individus pour *Myotis emarginatus* et de 180 individus pour *Myotis myotis* (zone cible ponctuelle). Signalons encore la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*) dans au moins deux étangs de la zone (zones cibles ponctuelles).

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Si la Cigogne noire (*Ciconia nigra*) n'est pas renseignée comme nicheuse dans la vallée,

elle y est cependant observée tous les ans se nourrissant sur l'Attert (souvent en compagnie de jeunes). La disponibilité en nourriture et la nature des berges permettent en outre la nidification de plusieurs couples de Martins pêcheurs (*Alcedo atthis*). La zone comprend aussi un marais servant de dortoir hivernal pour le Busard St-Martin (*Circus cyaneus*). Enfin, les Milans royaux et noirs (*Milvus milvus* & *migrans*) sont des nicheurs réguliers. La zone est entièrement incluse dans la ZICO n° 4 "Bassin de l'Attert".

Autres intérêts

La vallée abrite une des deux seules colonies nicheuses du Héron cendré (*Ardea cinerea*) pour le pays (<10 couples), de plus, le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) nichent dans les prairies humides de fond de vallon.

Vulnérabilité:

L'intensification des pratiques agricoles peuvent devenir une menace pour les prairies mésophiles ainsi que pour les restes des prairies à molinie avec comme conséquence une banalisation de la faune et de la flore. Pour les restes de prairies humides un drainage des fonds agricoles serait fatal. La pollution de l'eau due à une pratique agricole intensive et à des eaux insuffisamment épurées constitue également une menace pour ce site. L'enrésinement et la dégradation des berges par le bétail pâturant ont un impact négatif pour la conservation des franges végétales des cours d'eau. Une exploitation intensive des massifs forestiers, des lisères et la destruction des éléments linéaires (haies, rangées d'arbres..) risque d'avoir des conséquences négatives sur la conservation des deux espèces de chauves-souris de l'annexe II (*Myotis myotis*, *Myotis emarginatus*) chassant dans cette zone. Les deux étangs abritant le triton crêté sont menacés d'eutrophisation par l'apport d'engrais d'origine agricole et de pollution par les pesticides. En effet, ces étangs sont situés dans des prairies et pâturages exploités de façon relativement intensive.

11. Zones humides de Bissen et Fensterdall

Code site : LU0001014

Superficie: 44.46 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site s'étend de Fensterdall au lieu-dit Roost et à la vallée de l'Attert.

Milieu physique

Le nord-ouest du site est constitué par les couches à *Ceratites nodosus* et couches limites du Muschelkalk supérieur ainsi que par les fonds alluviaux déposés par l'Attert. A l'Est du site affleurent les couches du Keuper à marnolites compactes sur lesquelles reposent localement des limons néogènes. La partie sud-ouest est formée par le Grès de Luxembourg, grès à ciment calcaireux réparti très irrégulièrement, de couleur gris-bleu (présence de pyrite) représentant l'affleurement majoritaire, recouvrant des couches à *Psiloceras planorbis* composées d'une série de marnes grises sableuses avec des bancs de calcaire et de calcaire gréseux intercalés. Les sols sont relativement diversifiés. Il s'agit surtout de sols argileux, argileux lourds partiellement gleyifiés ou reposant sur des marnes, mais on trouve également des sols sableux, sablo-limoneux, limino-sableux et limoneux, parfois modérément gleyifiés.

Occupation du sol

Les forêts occupent environ 45 ha soit 95% de la surface du site formées exclusivement par des forêts feuillues. Celles-ci sont majoritairement formées par la hêtraie à mélisse et aspérule et par la chênaie à charme humide. Le reste de la zone est couverte par les prairies mésophiles de fauche (6510).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite dix types d'habitats de l'annexe I dont cinq habitats prioritaires. Le type d'habitat qui présente sans doute l'intérêt majeur de ce site est la boulaie à sphaignes (1,3 ha) dont la surface couverte dans la zone correspond à environ 60% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Ce type d'habitat héberge un certain nombre d'espèces remarquables. A noter également la présence de la forêt alluviale résiduelle et de la forêt de ravin et la présence d'un étang avec une végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition (3150) représenté par une zone cible ponctuelle. La seule espèce de l'annexe II, trouvée au moins dans trois des mares de la zone, est le triton crêté (*Triturus cristatus*). Ces mares constituent également des zones cibles ponctuelles.

Autres intérêts

L'intérêt de cette zone au niveau national est sans aucun doute la présence de la rainette verte (*Hyla arborea*), espèce figurant également dans l'annexe IV de la directive. Bien que la rainette n'ait pas été observée régulièrement ces dernières années, la proximité de deux autres sites abritant cette espèce devrait permettre une recolonisation spontanée. A noter

également la présence de plusieurs espèces boréales très rares liées aux boulaies marécageuses (*Lycopodium annotinum*, *Scutellaria minor*, *Viola palustris*..).

Vulnérabilité:

L'intensification des pratiques agricoles peut devenir une menace pour les prairies mésophiles avec comme conséquence une banalisation de la faune et de la flore et une augmentation de l'eutrophisation de l'Attert et des autres ruisseaux ainsi que des mares nombreuses dans cette zone. Les restes de pelouses sèches risquent d'être envahis par des espèces ligneuses si aucune gestion adaptée n'est mise en place. Le drainage provoquant l'assèchement, une exploitation mal adaptée ainsi que l'enrésinement par régénération naturelle de la tourbière boisée constituent les principales menaces pour ce type d'habitat dans le site. Les interventions sylvicoles de type travaux d'abattage et de débardage avec des engins lourds ont un impact très négatif notamment sur la couche herbacée (lycopode). L'érection d'un barrage sur l'Attert destiné à alimenter une zone industrielle empêche actuellement la remontée des poissons. L'enrésinement des fonds de vallées, et notamment de la vallée de l'Attert acidifie le sol, dégrade les berges et appauvrit la faune et la flore.

12. Vallée de l'Ernz blanche

Code site : LU0001015

Superficie: 2013.82 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est constitué par la vallée de l'Ernz blanche de Ernzen à Ermsdorf et des massifs forestiers environnants.

Milieu physique

Le site couvre les affleurements successifs des divers étages supérieurs du Lias composés des marnes et calcaires "de Strassen" du Sinémurien recouvrant la couche du Grès du Luxembourg et les couches à psiloceras planorbe de l'Hettangien. Dans la partie nord du site affleurent les couches du Rhétien, argiles rouges, grès et marnes feuilletés noirs, reposant sur le Keuper à marnolites compactes. Les sols sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés, couvrent la plus grande partie de la zone (env. 60%). Localement, on trouve des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés à modérément gleyifiés (sud et ouest) et des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes (nord). Les fonds de vallée de sot recouverts d'alluvions.

Occupation du sol

La majeure partie de la zone est boisée (64% de la surface). Les forêts feuillues représentent environ 65% des surfaces boisées. Les formations dominantes sont les hêtraies acidophiles et neutroclines (hêtraies à luzule et hêtraies à mélisse et asperule) occupant plus des 90% des forêts feuillues. Le long de l'Ernz blanche subsistent quelques forêts alluviales résiduelles. Les territoires agricoles (25,3% du site) sont surtout exploités en prairies pâturées (70% de la surface agricole). Les cultures annuelles occupent environ 1/4 des terres agricoles.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site héberge dix types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. Cette zone présente un très grand intérêt pour la conservation des forêts alluviales résiduelles. D'après la cartographie des biotopes, sur les quatre types de forêts alluviales cartographiés par la cartographie biophysique de l'occupation du sol, trois sont représentés dans la zone. L'ormie-frêne alluviale, bien qu'occupant la surface la plus réduite des trois sous-types, représente 30% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Les deux autres variantes, l'aulnaie frêne alluviale mésotrophe et l'aulnaie alluviale nitrophile, recouvrent également des surfaces importantes par rapport à celles couvertes par ces types d'habitat dans le pays. Le site est également d'un grand intérêt pour la conservation des landes sèches à callune. En effet, avec une surface de presque 1,8 ha, le site abrite plus de 20% de ce type d'habitat dans le pays. Signalons enfin la présence d'une pelouse sèche sur marne, de faible superficie mais très riche en espèces. A noter également la présence de rochers définis comme zone cible ponctuelle (8215).

Quatre espèces de l'annexe II de la directive ont été observées sur le site. Plusieurs sites de

reproduction et de transit pour trois espèces de chauves-souris ont été recensés dans les zones avoisinantes. A noter la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans au moins une mare du site. En tout, quatre zones cible ont été délimitées pour les espèces de l'annexe II. L'Ernz blanche et ses affluents, constituent avec une longueur totale de 34 km, une zone cible pour au moins une espèce de poisson.

Autres intérêts

La zone abrite des stations très intéressantes au niveau des bryophytes et des lichens (rochers exposés, bois morts..) avec des espèces rares.

Vulnérabilité:

La lande à callune et les pelouses sèches sont surtout menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement de ces milieux par des espèces ligneuses. Les prairies maigres de fauche risquent de perdre de leur intérêt si elles sont soumises à une exploitation trop intensive. L'enrésinement des massifs feuillus de la zone, notamment dans les fonds de vallées, entraîne la disparition d'espèces intéressantes. Les coupes à blancs d'une surface trop importantes ou dans des situations très en pente constituent également une menace pour le site. Une exploitation trop intensive de la forêt va à l'encontre des objectifs de conservation des types d'habitats forestiers tels que les forêts alluviales. De plus, la dégradation et/ou la destruction des lisières et des structures linéaires ont un impact négatif sur la qualité du territoire de chasse de *Myotis myotis*. Les activités touristiques (escalades sportives, multiplication des sentiers de promenades...) occasionnent le dérangement de la faune et de la flore. L'eutrophisation par l'apport d'engrais d'origine agricole des mares ainsi qu'une gestion non appropriées (changement du régime hydraulique, comblement, plantation de résineux sur le pourtour de l'étang..) porte un préjudice à la conservation du triton crêté.

13. Herborn - Bois de Herborn / Echternach – Haard

Code site : LU0001016

Superficie: 1178.36 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre les massifs forestiers du bois de Herborn et de la Haard près de la ville d'Echternach.

Milieu physique

La partie sud du site repose sur les couches de marnes à pseudomorphoses de sel du Keuper moyen, composées de marnes bariolées et marnes bariolées argileuses. Dans la partie plus au nord affleurent les couches du Keuper à marnolites compactes et du Grès de Luxembourg.

Occupation du sol

Le site est presque entièrement recouvert par la forêt (84%), constituée principalement de feuillus (trois quarts). Les formations dominantes sont la hêtraie à mélisse et à asperule (62% de la forêt feuillue) et la hêtraie à luzule (19%). Les surfaces agricoles couvrent seulement 12,5% du site et sont exploitées en tant qu'herbages (70%), cultures annuelles (17%) et vergers (13%). Pour les prairies, il s'agit presque exclusivement de pâturages. Les territoires artificialisés, dont les 3/4 sont occupés par des zones urbanisées, ne représentent que 0,3% de la surface du site.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite neuf types d'habitats de l'annexe I dont quatre habitats prioritaires. La pelouse sèche est d'une superficie relativement importante et présente plusieurs espèces rares, dont le genévrier (*Juniperus communis*) et elle couvre plus de 72% de la surface de ce type d'habitat dans le pays. D'ailleurs elle représente le seul endroit où une régénération naturelle abondante du genévrier est observée. Une petite boulaie tourbeuse sur sphaignes, habitat prioritaire très rare dans le pays, se trouve aussi sur le site. Le massif forestier est très intéressant par sa superficie relativement importante, la diversité et la structure des formations présentes. A signaler encore la présence de l'aulnaie alluviale nitrophile, habitat prioritaire de l'annexe I. L'espèce la plus remarquable de l'annexe II de la directive est sans doute la mousse *Dicranum viride*. Cette espèce est encore présente dans deux autres zones du pays.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Cette zone est comprise dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est".

Autres intérêts

La zone héberge plusieurs mardelles avec une végétation intéressante (roselières, magnocaricaies, végétation aquatique..). La pelouse sèche abrite plusieurs espèces

remarquables, notamment des orchidées.

Vulnérabilité:

Les pelouses sèches sont surtout menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement des ces milieux par des espèces ligneuses. Une gestion inadaptée de la pelouse la plus intéressante risque de faire disparaître des plantes rares notamment le genévrier. L'ombrage des abords des mardelles ou leur comblement lors des coupes forestières causent d'importants dommages sur ces milieux. L'enrésinement et d'une manière plus générale, une sylviculture non adaptée, trop "productive", risque d'entraîner une banalisation des milieux forestiers feuillus. Les tourbières boisées et les forêts alluviales sont très sensibles à toute intervention et pourrait disparaître sans certaines précautions. De même, l'enlèvement des vieux arbres pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'espèce de mousse *Dicranum viride*. La dégradation et/ou la destruction des lisières et des structures linéaires ont un impact négatif sur la conservation des deux espèces de chauves-souris (*Myotis myotis* et *Myotis emarginatus*) chassant dans la zone.

14. Vallée de la Sûre inférieure

Code site : LU0001017

Superficie: 1526.98 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée inférieure de la Sûre d'Echternach à Wasserbillig ainsi qu'une partie du plateau.

Milieu physique

Sur la majeure partie du site affleurent les divers étages du Muschelkalk, depuis le bas vers le haut:

- affleurement du Muschelkalk inférieur composé de calcaire coquillier et couches à *Myophoria orbicularis*.
- affleurement du Muschelkalk moyen constitué de marnes gypsifères.
- affleurement du Muschelkalk supérieur: couches à entroque constituées de dolomie et couches limites et à *Ceratites*.

Les couches du Keuper affleurent par endroits (au nord et au sud) sur le plateau. Localement on trouve des éboulis de pentes. La majeure partie de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Les alluvions et colluvions occupent près de 10% du site.

Occupation du sol

La majeure partie du site est occupée par les terres agricoles (52%). Les cultures annuelles couvrent 34% des surfaces agricoles soit env. 18% de la zone, alors que les prairies (surtout des pâturages) exploitées de façon assez intensive en couvrent 48% soit 25 % de la zone. Il subsiste néanmoins quelques prairies mésophiles de fauche (33 ha soit env. 9,5% des surfaces occupées par les prairies). La forêt, feuillue à 92%, couvre 1/3 de la surface du site. Les formations dominantes sont la hêtraie à mélisse et à aspérule et la hêtraie calcicole.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite dix types d'habitats de l'annexe I dont quatre habitats prioritaires. Il est particulièrement important pour la conservation des forêts de ravins et des hêtraies calcicoles. La forêt de ravin sur substrat calcaire couvre une surface de 55 ha, ce qui représente 16% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Ces forêts sont souvent localisées sur éboulis et ont conservé leur aspect naturel. La hêtraie calcicole couvre 176 ha, ce qui constitue plus de 22% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Ces hêtraies sont souvent exploitées de manière

Traditionnelle et abritent des plantes rares et entièrement protégées. Ces deux types de forêts forment souvent une mosaïque avec d'autres formations forestières figurant également dans l'annexe I. Les pelouses calcaires constituent aussi un intérêt majeur pour le site, avec une surface totale de 13 ha soit pratiquement 4% de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Le site abrite cinq espèces de l'annexe II de la directive. La zone abrite une importante colonie de *Myotis myotis* (zone cible ponctuelle). L'observation régulière d'autres espèces de chauves-souris durant la période de chasse (en été) constitue un intérêt supplémentaire. Une espèce de poisson, *Cottus gobio*, se trouve dans les ruisseaux de la zone qui constituent, avec une longueur totale de 36km, une zone cible linéaire.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La vallée inférieure de la Sûre, de par ses paysages encore relativement bien structurés, accueille une avifaune typique de prairies et de bois entrecoupés de bocages et de haies. Les deux Milans y sont nicheurs (*Milvus migrans* & *Milvus milvus*), les trois pics repris dans l'annexe I sont présents, ainsi que la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et l'Alouette lulu (*Lullula arborea*). Cette zone est comprise dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est".

Vulnérabilité:

La principale menace concernant les pelouses sèches est l'abandon de toute exploitation. La conséquence à moyen ou long terme est l'embuissonnement puis la recolonisation forestière de ces milieux et par conséquent la perte de tout intérêt. Pour les prairies maigres de fauche, le danger vient surtout de l'intensification des pratiques agricoles entraînant l'appauvrissement des prairies. En ce qui concerne les eaux courantes (la Sûre et certains de ces affluents) le curage, la rectification et la consolidation des berges ainsi que des travaux à proximité du cours d'eau susceptibles d'occasionner une pollution mécanique recouvrant de substrats les bancs de sables et autres frayères ont un impact très négatif pour les espèces de poissons et notamment, pour les frayères potentielles pour le Saumon, nombreuses dans ce site. L'exploitation trop sélective des essences dites "nobles", une sylviculture trop intensive sur les versants à pente faible, les coupes rases sur des sols à forte pente, l'emploi abusif de machines lourdes sont les principales menaces auxquelles sont soumis les milieux forestiers particulièrement intéressants dans ce site (forêt de ravin, hêtraie calcicole, forêts alluviales...). La destruction et la dévalorisation des lisières forestières par les plantations de résineux ainsi que la disparition et le délaissement des vergers, la destruction et la dégradation du finage agricole avec ses réseaux de haies buissonneuses, ont un impact négatif sur le territoire de chasse du grand murin (*Myotis myotis*). L'activité touristique intensive (sentiers de promenades très fréquentés, escalade, vtt, parking...) perturbe l'ambiance forestière particulière ainsi que certains biotopes et espèces particulièrement sensibles. L'extension et le développement de la zone bâtie autour et à l'intérieur du site risque de poser des problèmes par rapport aux objectifs de conservation.

15. Vallée de la Mamer et de l'Eisch

Code site : LU0001018

Superficie: 6796.43 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre les vallées de l'Eisch et de la Mamer y compris plusieurs de leurs affluents ainsi que le massif forestier du Bambësch.

Milieu physique

Le substrat géologique du site est caractérisé par la prédominance des formations du Lias: affleurement dominant du Grès de Luxembourg de l'Hettangien supérieur recouvert localement des marnes et calcaire de Strassen du Sinémurien. Sur les flancs des versants de la vallée de l'Eisch et de la Mamer, on trouve des affleurements d'argiles rouges du Rhétien et des couches du Keuper à marnolites compactes. Localement, existent des éboulis de pente (Dondelange, Schoenfels) et des dépôts du pléistocène composés de sable, cailloux ou limon avec des galets. Le fond des vallées est couvert par des alluvions du quaternaire. La majeure partie du site (60%) est couverte par des sols sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés. Sur le plateau au nord-ouest de la zone, on trouve des sols argileux à argileux lourds en général non gleyifiés. Les alluvions occupent les fonds de vallées (env. 10 % de la surface de la zone).

1.3 Occupation des sols

Les prairies occupent avec une surface de 1162 ha près de 18% de la zone. Elles se situent essentiellement dans les fonds de vallées de l'Eisch et de la partie inférieure de la Mamer dont la vallée s'élargit en direction de l'agglomération de Mersch. Les cultures annuelles (3,5 % de la zone) sont situées sur le plateau au nord-est de la zone, également près de Mersch. Les versants, souvent abrupts, sont couverts par la forêt qui s'étend souvent sur les plateaux exploités par l'agriculture (cultures annuelles et pâturages). Les forêts constituent le type d'occupation du sol le plus important et couvrent une surface d'environ 4.920 ha, soit plus de 73% de la surface du site (3/4 forêt feuillue, 1/4 forêt de conifères). La forêt feuillue est dominée par la hêtraie (Hêtraie à mélisse et aspérule et hêtraie à Luzule). La forêt de conifères est dominée par les plantations d'épicéas. Les forêts alluviales se trouvent surtout le long de la vallée supérieure de la Mamer ainsi que dans la partie supérieure et moyenne de l'Eisch.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

En tout, dix-huit types d'habitats dont cinq prioritaires figurant dans l'annexe I de la directive ont pu être relevés. Parmi les habitats prioritaires, le site est particulièrement important pour la conservation des forêts alluviales résiduelles. En effet, selon la cartographie des biotopes, tous les habitats de ce type au Luxembourg sont présents sur ce site. L'aulnaie-frênaie mésotrophe et les ormaies-frênaies alluviales couvrent des surfaces relativement importantes par rapport aux surfaces couvertes par ces types d'habitats sur

l'ensemble du pays (38,8% respectivement 28,6%). On trouve également des sources pétrifiantes avec formation de tuf, habitat prioritaire très rare dans le pays puisqu'en dehors de ce site, on ne le retrouve plus que dans la région du Mullerthal. Les deux types d'habitats prioritaires, les pelouses calcaires karstiques et les pelouses calcaires des sables xériques, n'existent que sur des surfaces très restreintes, essentiellement sur substrat artificiel (anciennes carrières). Parmi les habitats non prioritaires, citons les landes sèches à callune particulièrement bien représentées. D'après la cartographie des biotopes, 60% de la surface couverte par cet habitat dans le pays se trouve sur ce site. On trouve également des surfaces importantes de landes à callune dégradées. Ce site constitue donc un élément essentiel pour la conservation de ce type de lande. La forêt de ravins, bien que de taille réduite, abrite un nombre important d'espèces rares. Notons également l'existence de plusieurs grottes naturelles. En tout, cinq zones cibles ponctuelles abritant des habitats de l'annexe I ont été définies. Le site abrite neuf espèces de l'annexe II. Cette région est avant tout très importante pour la conservation des chiroptères menacés. Au total, douze espèces de chauves-souris ont été observées sur le site, dont cinq sont visées à l'annexe II de la directive. Le site contient aussi bien des sites d'hibernation que des colonies de reproduction, des gîtes d'accouplement, des sites de mâles, des sites de transit et constitue également un territoire de chasse privilégié. Parmi les 24 sites souterrains les plus intéressants du pays, pour les espèces de l'annexe II de la directive, un tiers se trouvent ici. Trois sites souterrains y ont été désignés 'Réserves Chiroptérologiques' (sans statut légal). En tout, 10 zones cibles ponctuelles, sites de reproduction, gîtes d'accouplement, sites de mâles, sites de transit et d'hibernation pour les chiroptères ont été définies pour la zone. A noter la présence de deux espèces de poissons dans les ruisseaux de la zone, qui, avec une longueur totale de 112km constituent une zone cible linéaire.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Les espèces "cibles" de la zone sont les deux milans (*Milvus milvus* et *Milvus migrans*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) et le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), tous nicheurs. En dehors de la présence de nombreuses espèces de chauves-souris (voir §3.), la zone héberge également un grand nombre d'espèces des listes rouges. Notons, par exemple, l'existence de la seule population du pays de Crapauds calamites (*Bufo calamita*), espèce très menacée et figurant dans l'annexe IV de la directive. A signaler également le nombre important d'espèces de libellules sensibles (6/10). Le Héron cendré (*Ardea cinerea*), qui ne figure pas dans l'annexe I de la directive "Oiseaux" mais qui est rare comme nicheur dans le pays, se reproduit dans le site. De même pour l'Autour-des-palombes (*Accipiter gentilis*) cependant moins rare comme nicheur.

Vulnérabilité:

La lande à callune et les pelouses sèches sont surtout menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement de ces milieux par des espèces ligneuses. C'est également le cas pour les pelouses calcaires karstiques et les pelouses calcaires des sables xériques. Pour les prairies à molinie ainsi que les prairies maigres le danger vient surtout de l'intensification des pratiques agricoles et parfois l'abandon. La zone est particulièrement importante pour la conservation de plusieurs espèces de chauves-souris. Les menaces les plus importantes pour ces espèces sont: - le dérangement et dégradation des sites d'hibernation, de transit et d'accouplement par l'activité touristique. - le changement d'affectation ou intensification des territoires agricoles. - l'enrésinement de la forêt feuillue. - l'urbanisation en périphérie notamment de la ville de Luxembourg et de

Mersch.

- la fragmentation du territoire de chasse et de migration par des structures linéaires (contournement de la ville de Mersch, route du Nord).
- la destruction ou dégradation des structures naturelles (berges, lisières, haies, bosquets, végétation des bords de chemin...).

En ce qui concerne les forêts alluviales, autre attrait de la zone, les principales menaces sont une gestion inadaptée entraînant un appauvrissement ou même la destruction de ces milieux. Pour les autres types de forêts de l'annexe I, des pratiques sylvicoles trop intensives (coupes rases de grande surface, "nettoyage" du sous-bois, emploi de machine lourdes..) entraînent une banalisation de ces biotopes.

La modification du système hydrologique ainsi que la dégradation des habitats associés aux sources pétrifiantes avec formation de tuf constituent une menace pour la conservation de ces milieux. L'eutrophisation due à l'apport d'engrais d'origine agricole des mares dont certaines abritent des espèces intéressantes (*Triturus cristatus*, *Bufo calamite*) ainsi que l'évolution de la végétation aquatique et des berges constituent les menaces les plus importantes. De plus, la fréquentation touristique des ces mares et l'existence de dépôts d'immondices peuvent également avoir un impact négatif. L'atterrissement progressif des étangs abritant le triton crêté constitue également un impact négatif.

16. Pelouses calcaires de la région de Junglinster

Code site : LU0001020

Superficie: 1507.12 ha

Caractère général du site:

Situation

La région est située entre le Gréngewald et la petite Suisse luxembourgeoise autour des localités de Junglinster, d'Altlinster, de Bourglinster, de Godbrange, de Oberanven et de Ernster. L'Ernz blanche traverse le site du sud au nord de Eisenborn à Koedange.

Milieu physique

Le site présente un relief ondulé caractérisé par un paysage de collines partiellement mouvementé par des failles. Les couches géologiques affleurant sur le territoire font partie du système triasique et liasique. Sur une partie du site, affleure le Keuper à marnolites compactes, dernière assise du Trias. Il se compose de marnes bariolées, dans lesquelles sont intercalés des bancs de dolomie. Sur le Keuper repose le Rhétien, assise de séparation entre le Lias et le Trias, formée par les argiles feuilletées sombres, surmontées d'une couche de grès ou de conglomérats et terminée par les argiles de Levallois. Le Rhétien est recouvert par l'Hettangien inférieur (couches à *Psiloceras planorbis*), première assise du Lias. Il est constitué de marnes grises, gréseuses, très fossilifères, avec intercalation de bancs de calcaire. Les sols argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes dominant dans la zone. Ce type de sol occupe avec près de 822 ha plus de la moitié du site. Les colluvions et surtout les alluvions occupent les vallées de l'Ernz Blanche et de l'Ernz Noire. Dans la partie au Nord de la zone, à proximité de la localité de Godbrange, les flancs exposés vers l'ouest des vallées de l'Ernz Blanche et de l'Ernz Noire, sont couverts par des sols sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés.

Occupation du sol

La plus grande partie du site est couverte par des territoires agricoles (env. 56%) surtout exploités en tant que prairies et pâturages (86% de la surface agricole), les cultures annuelles ne représentent que 10% de la surface. Il subsiste encore relativement importantes de prairies humides (env. 30 ha) et mésophiles (env. 47ha) et de vergers (env. 40 ha). Les prairies humides sont surtout situées dans la vallée de l'Ernz Blanche autour de la localité de Koedange. Les forêts occupent un peu plus de 30% du site et sont composées à 60% de feuillus et à 40% de résineux. Ces forêts sont généralement situées sur les pentes des vallées de l'Ernz Blanche et de l'Ernz Noire ou constitue des massifs sur les collines (Bierger, Weimericht). Les Hêtraies mésophiles (hêtraies à mélisse et aspérule) constituent les formations forestières feuillues les plus fréquentes. Les pelouses calcaires couvrent près de 95 ha

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 12 types d'habitats de l'annexe I dont 3 sont prioritaires. Parmi les habitats prioritaires, les pelouses calcaires sèches semi-naturelles constituent sans aucun doute le type d'habitat le plus important. Il couvre une surface d'environ 90 ha, ce qui représente

pratiquement un quart des pelouses calcaires de tout le pays. Si on considère seulement les pelouses calcaires sur marne, c'est plus de 60% des pelouses de ce type du pays que l'on retrouve ici. Ce type d'habitat est particulièrement riche en espèces menacées de la faune et de la flore. Certaines pelouses du site abritent par exemple un nombre impressionnant d'orchidées. Ce type d'habitat est parfois associé à la prairie à molinie et les formations de *Juniperus* sur pelouses, deux habitats figurant également dans l'annexe I de la directive. Cette zone est particulièrement intéressante pour une espèce de papillon, *Euphydryas aurinia*. La plupart des espèces très rares et fortement menacées sont inféodées aux pelouses calcaires sèches et ne figurent donc pas dans l'annexe II de la directive. A noter également la présence d'un site de reproduction très important pour le Grand Murin (*Myotis myotis*) à proximité de la zone. Le territoire de chasse de cette colonie se trouve en partie dans cette zone.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Les zones agricoles, bien structurées (haies, lisières, vergers, rangées d'arbres..) et exploitées de façon extensive (milieux humides et milieux secs) conviennent bien à la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), aux Milans (*Milvus milvus* & *migrans*). Les Pics (*Dryocopus martius*, *Picoides medius* et *Picus canus*) nichent dans les massifs forestiers, quant au Hibou des marais (*Asio flammeus*), il est régulièrement noté comme hivernant. Signalons encore que cette zone est presque entièrement comprise dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est".

Autres intérêts

Les pelouses sèches abritent un grand nombre d'espèces de la faune et de la flore très rares dans nos régions. La diversité spécifique est très importante dans ces milieux. A titre d'exemple, d'après les inventaires réalisés par le professeur L. Reichling, la diversité spécifique sur la pelouse de l'Aarnescht s'élève à 152 espèces (sans compter les orchidées) parmi lesquelles 28 figurent sur la liste rouge. Il faut ajouter 23 espèces d'orchidées dont 14 espèces rares à très rares. Les pelouses sèches sont également remarquables par la richesse de la bryoflore et de l'entomofaune. A noter également la présence de nombreuses roselières, surtout le long de l'Ernz Noire et de l'Ernz Blanche. Au niveau ornithologique, il est possible d'observer les trois espèces de Pie-grièche (*collurio*, *excubitor* & *senator*) ainsi que le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) d'ailleurs nicheur. Ces oiseaux font partie des espèces phare pour le Luxembourg. La présence de nombreux vergers explique par exemple la présence d'oiseaux peu communs au niveau national comme le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), ou particulièrement menacés comme la Chouette chevêche (*Athene noctua*).

Vulnérabilité:

Les pelouses sèches, intérêt majeur de ce site, sont surtout menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement de ces milieux par des espèces ligneuses. Certaines pelouses sont soumises à un pâturage trop intensif. Pour les formations de *Juniperus*, c'est le vieillissement des populations sans régénération naturelle qui pose le plus grand problème. Pour les prairies à molinies ainsi que les prairies maigres le danger vient surtout de l'intensification des pratiques agricoles ou de l'abandon. L'enrésinement souvent dans des endroits inadaptés (fonds de vallées, pente raides), a une influence négative sur la faune et la flore et sur les milieux forestiers en général.

17. Vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen

Code site : LU0001021

Superficie: 195.79 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée de la Syre de Manternach à Fielsmillen, le vallon de la Schlammbaach, et comprend les pentes abruptes de ces vallées ainsi qu'une partie du plateau.

Milieu physique

Dans le bas des versants, affleurent les couches à entroques du Muschelkalk supérieur, surmontées des couches à cératites, recouvertes de fonds alluviaux et des éboulis de pentes de l'Holocène. Sur le sommet du plateau affleurent les marnes du Keuper inférieur. La majeure partie de la zone (82%) est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Dans les fonds de vallée, on trouve des alluvions et, localement, à l'est de la zone, des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes.

Occupation du sol

La forêt couvre la majeure partie du site (72% de la surface) et est dominée très largement par les feuillus (plus de 92% des surfaces boisées). La formation la mieux développée est la forêt de ravins qui couvre 57 ha, soit 1/3 du site. La hêtraie à mélisse et aspérule et la chênaie à charme xérophile sont les deux autres formations les plus fréquentes. Il faut ajouter à cela environ 8 ha de végétation arbustive en mutation. L'agriculture couvre environ 23% de la surface et est caractérisée par l'importance relative des vergers occupant presque 45% des surfaces agricoles. Les cultures annuelles sont quasiment absentes (1.6 ha). Le reste des territoires agricoles sont occupés par des prairies. A noter la présence d'une petite pelouse sèche d'environ 1ha.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Ce site abrite huit types d'habitats de l'annexe I de la directive dont trois prioritaires. L'intérêt majeur est sans aucun doute la présence de la forêt de ravins. Cette formation est particulièrement bien développée et d'une surface très importante par rapport à la plupart des autres sites du même type dans le pays. Bien que le site soit de faible étendue, la forêt de ravin représente 25% de la surface couverte par cet habitat (forêt de ravin sur substrat calcaire) dans tout le pays. De plus, les difficultés d'accès et d'exploitation dans cette région avec des éboulis relativement fréquents, ont entravées les pratiques agricoles et sylvicoles, si bien que le site a pu évoluer d'une manière relativement naturelle et présente, en conséquence, un faciès peu artificialisé. Ce site apparaît donc comme un des maillons indispensables pour la conservation de ce type d'habitat. La hêtraie calcicole est également bien développée et se trouve souvent imbriquée avec la forêt de ravin. Cette formation a également fait l'objet d'une gestion moins intensive que la plupart des forêts luxembourgeoises et conserve un profil peu perturbé. A noter encore quelques îlots

occupés par la forêt alluviale, riche en espèces caractéristiques des milieux humides et particulièrement importante pour la faune. La présence simultanée de ces trois types de forêts accompagnées par la hêtraie à mélisse et aspérule et la chênaie à charme xérophile est peu fréquente sur une surface aussi restreinte et se trouve dans un état relativement peu artificialisé. Les pentes rocheuses calcaires avec une végétation chasmophytique a été représenté par une zone cible ponctuelle. La qualité biochimique des eaux de la Syre et du Schlambaach est excellente et on y trouve le Chabot (*Cottus gobio*). Ces ruisseaux, long de presque 8km, doivent être considérés comme zones cibles linéaires.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Quatre espèces visées à l'annexe I de la directive sont considérées comme espèces "cibles" pour cette zone. Il s'agit du Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) et des Pics noir, cendré et mar (*Dryocopus martius*, *Picus canus*, *Picoide medius*). La zone est entièrement comprise dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est". La présence de milieux humides et secs, de rochers exposés et de la forêt peu artificialisée explique la présence d'espèces menacées. Les espèces de la bryoflore recensées dans la zone sont nombreuses (12 hépatiques et 35 mousses) dont certaines sont sur la liste rouge. Notons aussi la présence du Traquet pâle (*Saxicola torquata*) et de la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*).

Vulnérabilité:

Les menaces principales qui pèsent sur le milieu forestier, intérêt majeur de ce site, sont:

- l'enrésinement, notamment des terres délaissées par l'agriculture, a un impact très négatif sur le sol et la richesse spécifique en général.
- Une gestion sylvicole non adaptée favorisant un nombre limité d'essences, avec des coupes rases de grandes surfaces et l'emploi d'engins lourds.
- l'activité touristique avec un risque de surfréquentation, la multiplication des sentiers et des aires de pique-nique.

En ce qui concerne les eaux courantes (Syre), c'est surtout le risque de pollution qui prédomine. Cette pollution a plusieurs origines:

- eaux usées insuffisamment épurées des villages avoisinants
- engrais et pesticides d'origine agricole.

18. Grunewald

Code site : LU0001022

Superficie: 3097.92 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre l'ensemble du massif forestier du "Gréngewald" situé au nord-est de la ville de Luxembourg.

Milieu physique

Le Gréngewald se trouve sur le plateau du Grès du Luxembourg entrecoupé par des vallons de pentes assez raides. La base géologique est constituée par les affleurements des couches de l'Hettangien inférieur à Psiloceras planorbis. Ces couches sont composées de marnes grises avec intercalation de bancs de calcaire et de calcaire gréseux, supportant les Grès du Luxembourg. Localement, affleurent les couches du Keuper, composées des marnolites compactes, elles même composées de marnes bariolées avec intercalation de bancs de dolomie et couches de gypse qui apparaissant au sommet de la couche. Celle-ci est surmontée des couches du Rhétien, grès et marnes feuilletés noirs et argile rouge dite de Levallois. Les sols de la zone sont de type sableux, limono-sableux et sableux-limoneux, non gleyifiés ou, localement, modérément gleyifiés.

Occupation du sol

Le site du Gréngewald est presque entièrement couvert par la forêt (92% de la surface). La forêt feuillue représente presque 72% des surfaces boisées et est très largement dominée par la hêtraie acidophile (hêtraie à luzule) et mésophile (hêtraie à mélisse et asperule). Les résineux, quant à eux, couvrent moins de 28% des surfaces boisées et sont dominés par les épicéas. Les terres agricoles (env. 2,7%) se trouvent pour la plupart en bordure ou constituent des îlots à l'intérieur du massif forestier et comprennent des cultures annuelles (37%) et des prairies (54%). Les milieux à végétation arbustive (5%) sont essentiellement composés par la végétation des coupes forestières et des fourrés d'épineux. A noter la présence de pelouses sèches à l'est de la zone sur les versants exposés sud-ouest et de landes du côté est de la zone.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Neuf types d'habitats de l'annexe I de la directive, dont quatre habitats prioritaires sont recensés sur ce site. L'intérêt majeur réside dans l'étendue et l'état des hêtraies à Luzule et des hêtraies à mélisse et asperule. Ces formations forestières sont relativement fréquentes dans le pays mais sont en général d'une superficie beaucoup plus restreinte. Le Gréngewald est le seul massif forestier où ces formations couvrent une telle surface et où la proportion des forêts de conifères reste assez faible. Selon la topographie et la nature du sol, ces formations sont associées aux hêtraies calcicoles (habitat de l'annexe I) ou aux forêts de ravins (habitat prioritaire de l'annexe I). Dans les fonds de vallons, le long des cours d'eau, subsistent encore des forêts alluviales résiduelles. Dans la partie ouest du site se trouve une pelouse sèche calcaire (habitat prioritaire) avec une grande richesse

floristique, installée partiellement sur une ancienne carrière de gypse. A signaler également la présence d'une boulaie marécageuse (habitat prioritaire), habitat très rare dans le pays et dans les régions limitrophes, située à proximité de la pelouse sèche. Le site se trouve dans le territoire de chasse de plusieurs espèces de chauves-souris dont deux figurent dans l'annexe II de la directive (*Myotis myotis*, *Myotis bechsteini*) pour lesquelles le massif forestier du Grönewald joue un rôle très important. De plus, une espèce végétale de la directive a été observée dans la zone (zone cible ponctuelle), il s'agit de la mousse *Dicranum viride*, connue dans seulement deux autres sites du pays.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Les oiseaux de l'annexe I de la directive observés dans la zone sont surtout des espèces caractéristiques des grands massifs forestiers telle que le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Picoides medius*) et le Pic cendré (*Picus canus*). La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) est un nicheur potentiel. Le Grönewald est entièrement inclus dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est".

Autres intérêts

Le crapaud calamite (*Bufo calamita*), mentionné fait référence à un individu retrouvé récemment (juillet 96) écrasé sur une route traversant le "Grönewald". Auparavant, cette espèce n'était connue que dans une seule station au niveau national. Cependant, étant donné la rareté de cet amphibien chez nous, une recherche plus systématique devrait confirmer l'existence d'une population dans ce nouveau site.

Vulnérabilité:

Les pelouses calcaires du site sont particulièrement menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement par des espèces ligneuses. Les prairies maigres de fauche sont également menacées par l'abandon mais aussi par l'intensification des pratiques agricoles. La pelouse calcaire de sables xériques présente sur le site est également fortement menacée par l'absence d'une gestion appropriée. La tourbière boisée, biotope très rare, est menacée par des plantations forestières non adaptées. L'enrésinement et une sylviculture trop intensive constituent les principales menaces pour la forêt feuillues, attrait majeur du site. La fragmentation du massif forestier par des constructions linéaires et la pression urbaine de la ville de Luxembourg vont également à l'encontre des objectifs de conservation.

19. Machtum - Pellemberg / Froumbierg / Greivenmaacherbierg

Code site : LU0001024

Superficie: 399.61 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre le versant et la terrasse supérieure de la Moselle entre Grevenmacher et Machtum.

Milieu physique

Le site est situé sur les couches du Keuper inférieur, du Muschelkalk supérieur composé de dolomie avec intercalation de marne et de dolomie grise à entroques ainsi que du Muschelkalk moyen. La majeure partie de la zone (75%) est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. A l'extrémité Nord du site on trouve des sols limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques.

Occupation du sol

Les terres agricoles qui couvrent environ 47% du site sont occupées par des cultures annuelles (43%), les prairies (53%) sur le plateau et les vergers (4%). Les formations forestières (30% de la surface du site) sont caractérisées par la proportion très importante de feuillus (80%) dominés par les formations neutroclines (hêtraie à mélisque et aspérule, chênaie-charmaie à mélisque et aspérule, chênaie à charme humide). Les versants en fortes pentes et bien exposés sont couverts par la chênaie à charme xérophile. La végétation arbustive, (recrus divers, végétation des coupes forestières, fourrés de buis et d'épineux, occupent une surface relativement importante (44 ha soit 15% de la zone).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite onze types d'habitats de l'annexe I de la directive dont trois prioritaires. Les pelouses calcaires sèches et les pelouses karstiques, bien que de surface relativement faible, hébergent un grand nombre d'espèces rares et fortement menacées. L'intérêt majeur de ce site, par rapport aux types d'habitats de l'annexe I, est la présence des fourrés de buis. Avec pratiquement 90% de la surface couverte par ce biotope dans le pays, le site constitue un élément essentiel pour sa conservation. Signalons encore la présence d'une belle forêt de ravin (habitat prioritaire) et de la hêtraie calcicole (annexe I). La pelouse calcaires karstiques (6110) et les habitats liés aux éboulis et pentes rocheuses (8160/8215) ont été localisées comme zones cibles ponctuelles. Le site présente un intérêt majeur pour la conservation de quatre espèces de chiroptères de l'annexe II de la directive. En effet, le site abrite d'importants sites d'hibernation mais également des sites de transit, sites de mâles, de reproduction (gîtes d'accouplement). Pour une des quatre espèces, il constitue le seul site d'hibernation récent connu au Luxembourg. Une zone cible ponctuelle a été définie pour *Callimorpha quadripunctaria*.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

La zone est incluse dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région de l'est".

Autres intérêts

Présence de plusieurs espèces de chauves-souris en période d'hibernation et durant la période d'activité. Toutes les espèces figurent dans l'annexe IV de la directive et certaines peuvent être considérées comme très menacées au niveau régional. On trouve également un grand nombre d'espèces des listes rouges, notamment des espèces végétales calcicoles très rares, y compris des bryophytes remarquables. Cette zone présente un grand intérêt par la diversité des biotopes qu'elle abrite sur une étendue relativement faible. Les conditions climatiques générales, la situation géographique, le relief et l'exposition ainsi que la nature du sol confèrent à la zone un caractère méridional.

Vulnérabilité:

Les formations à buis sont surtout menacées par le vieillissement et la colonisation d'autres espèces ligneuses. L'embroussaillage constitue également l'une des principales menaces pour les pelouses calcaires sur le site. L'installation d'un point de vue avec aire de repos près de milieux sensibles au piétinement pose aussi un problème. De même, le dépôt de sable et d'autres remblais dans l'ancienne carrière de la réserve naturelle de Kelsbaach risque de polluer le sol et le ruisseau. La remise en exploitation ou tout autre forme d'utilisation de la carrière risque d'avoir un impact négatif sur les espèces de chauves souris utilisant ce site. L'obturation des entrées ou l'effondrement des galeries représente également un danger pour la conservation des chauves-souris. La hêtraie calcicole et la forêt de ravin peuvent subir des dommages par une exploitation sylvicole mal adaptée et trop intensive.

20. Hautcharage / Dahlem - Asselborner et Boufferdanger Muer

Code site : LU0001025

Superficie: 228.40 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre les milieux humides près de Hautcharage et de Dahlem ainsi que le massif forestier des 'Griechten'.

Milieu physique

Le substrat géologique est composé des étages du Lias moyen et du Lias supérieur, recouverts le long des cours d'eau de fonds alluviaux. Sur le site affleurent les couches :

- à Harpoceras falciferum, ou schistes bitumeux composés de marnes gris-sombre et de bancs de calcaires fossilifères vers la base;
- à Hildoceras bifrons composées de marnes argileuses gris-sombre et de concrétions calcaires;
- à Pseuloceras spinatum ou macigno;
- de grès en partie ferrugineux à fasciées greso-calcareux.

Localement on trouve des dépôts néogènes composés de concrétions de "minerais de fer des prés" dans un limon sablo-argileux. Ces formations tertiaires reposent en discordance sur les terrains liasiques. La partie Ouest de la zone est couverte par sols argileux, non gleyifiés sur substrat de macigno dans les fonds de vallée et les fortes pentes et par des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés sur le plateau. La partie située à l'Est du site est essentiellement couverte par des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés. Entre ces deux parties se trouve une mince bande avec des sols argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés.

Occupation du sol

La majeure partie du site est couverte par des forêts (92 ha soit 56% de la surface du site). Les surfaces agricoles, qui représentent 43% de la surface, sont essentiellement exploitées sous formes de pâturages (88% des surfaces agricoles). Les cultures annuelles couvrent environ 1,7 ha.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite six types d'habitats de l'annexe I dont deux habitats prioritaires. Notons la présence de restes de tourbières partiellement boisées et de ceintures marécageuses autour de plusieurs étangs. Bien que la tourbière soit relativement dégradée, cette formation végétale est très rare dans le pays. La zone abrite une espèce de l'annexe II de la directive, à savoir le Triton crêté (Triturus cristatus), présent dans un des étangs de la zone.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Une des réserves incluses dans la zone (Hautcharage - Boufferdanger Muer) a été désignée comme zone de protection spéciale (ZPS) conformément à la directive "Oiseaux". Toute la zone est incluse dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région du Sud-Ouest". La bonne structuration du paysage entourant la zone permet la nidification

d'oiseaux comme la Pie-grièche grise et écorcheur (*Lanius excubitor & collurio*), la Perdrix grise (*Perdrix perdrix*) et la Chouette chevêche (*Athene noctua*).

Autres intérêts

A noter la présence de plusieurs espèces de la faune et surtout de la flore liées aux milieux marécageux, notamment l'utriculaire (*Utricularia vulgaris*) et plusieurs espèces de laïches (*Carex canescens*, *Carex echinata*, *Carex pseudocyperus*, *Carex riparia*). De plus, la zone abrite la plus importante roselière à glycérie du pays (*Glyceria maxima*).

Vulnérabilité:

La tourbière boisée est menacée par des changements hydrologiques et l'apport d'engrais à partir des zones agricoles adjacentes.

21. Bertrange - Greivelsershaff / Bouferterhaff

Code site : LU0001026

Superficie: 700.80 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site englobe les prairies situées entre les lignes de chemin de fer Luxembourg-Arlon et Luxembourg-Pétange aux alentours de Bertrange et Dippach.

Milieu physique

Le site est formé par les couches du Pliensbachien constituées des couches à *Amatheus margaritatus* composées de marnes argileuses feuilletées reposant sur les couches de calcaire acréux, faisant l'articulation avec la période du Sinémurien supérieur dont plusieurs couches affleurent (marnes pauvres en fossiles et calcaires de Strassen). La majeure partie de la zone est couverte par des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés, mise à part les alluvions le long des ruisseaux (Houbaach).

Occupation du sol

Le site, à vocation essentiellement agricole (58% de la surface), est surtout couvert par les prairies (3/4 des surfaces agricoles) avec encore un pourcentage élevé de prairies humides peu ou pas fertilisées (env. 31 ha) et de prairies mésophiles de fauche (42 ha). Les forêts occupent 250 ha soit environ 41% du site. La formation dominante est la chênaie à charmes humide (61% des surfaces boisées) et la chênaie-charmaie à mélisse et asperule (12% des surfaces boisées). Les résineux occupent près de 15 ha soit seulement 6% des surfaces boisées.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite cinq types d'habitats de l'annexe I. L'attrait majeur du site est la présence de restes de prairies à molinie, délimité comme zone cible ponctuelle. Il faut mentionner également les prairies maigres de fauche qui occupent encore une surface importante sur le site. Le site abrite deux papillons de l'annexe II. L'espèce la plus intéressante est *Lycaena dispar*, inféodé aux milieux humides. A noter également la présence du Triton crêté dans plusieurs étangs de la zone. En tout, sept zones cibles ponctuelles ont été définies pour ces deux espèces.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Les seules espèces nicheuses visées par l'annexe I de la directive "Oiseaux" sont la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Picoides medius*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Toute la zone est incluse dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région du Sud-Ouest".

Autres intérêts

Toujours au niveau avifaunistique, les prairies humides de la zone abritent encore le Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) et la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) deux

oiseaux dont les effectifs nationaux sont en chute libre.

Vulnérabilité:

Les prairies humides et notamment les prairies à molinie ainsi que les prairies maigres de fauches sont surtout menacées par l'intensification ou l'abandon. Une gestion mal adaptée (fauche précoce, drainage..) aux exigences écologiques des espèces rares et menacées inféodées à ces milieux et notamment *Lycaena dispar* risque de compromettre leur conservation à long terme. Une des causes de la régression de la population de *Lycaena dispar* sur le site est le fauchage précoce des plantes nourricières (*Rumex obtusifolius*).

Les principales menaces pour la conservation du triton crêté sont:

- l'eutrophisation par l'apport d'engrais d'origine agricole.
- l'enrésinement des pourtours des étangs;
- le comblement des étangs;
- l'introduction de poissons pour la pisciculture;
- l'assèchement;
- le prélèvement par les aquariophiles.

22. Sanem - Groussebesch / Schouweiler - Bitchenheck

Code site : LU0001027

Superficie: 258.44 ha

Caractère général du site:

Situation

La zone est située au sud de ligne de chemin de fer Luxembourg-Pétange entre la route C.R. 110 et la route C.R. 106, entre les localités de Sanem, Sprinkange et Limpach. Le relief est peu marqué et aucun cours d'eau permanent ne coule dans la zone.

Milieu physique

La majeure partie du site est marquée par les affleurements des couches du Toarcien inférieur à Harpoceras falciferum. Au sud et à l'est de la zone affleurent les couches du Domérien, appelées Macigno et composées du faciès sableux des couches à Pleuroceras spinatum. A l'extrémité est se trouvent des sédiments diluviaux quaternaires. La zone est couverte par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés à modérément gleyifiés, à horizon B structural ou textural, sur substrat de marnes ou calcaires

Occupation du sol

Les territoires agricoles couvrent environ 140 ha, soit 51% de la zone et se composent exclusivement de prairies de fauche et de pâturages. La forêt occupe près de 48% de la surface de la zone et est dominée par la forêt feuillue et plus particulièrement par la chênaie. La chênaie à charmes humide couvre une surface d'environ 77 ha soit près de 60% de la surface boisée.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 5 types d'habitats de l'annexe I dont un habitat prioritaire. Les prairies à molinie, les prairies mésophiles ainsi que la chênaie du Stellario-Carpinetum présentent l'intérêt majeur du site. Le complexe prairial est assez unique pour le pays et abrite des espèces typiques intéressantes. La chênaie du Stellario-Carpinetum couvre plus du quart de la zone. La biodiversité des massifs du Grousseboesch et du Heierchen est assurée par la présence de vieux arbres, un sous-étage et un sous-bois dense, quelques mardelles et la présence de zones humides. A noter encore la présence d'une petite forêt alluviale (env. 1,4ha) du Carici-Fraxinetum dans la partie nord-est de la zone. Deux espèces de l'annexe II ont été observées dans le site. Le Triton crêté (Triturus cristatus) est présent dans un des étangs de la zone. Le papillon de l'annexe I, Euphydryas aurinia, a également été observé récemment dans les prairies humides (molinion) et mésophile du site.

Vulnérabilité:

Les prairies à molinie et les prairies maigres de fauches sont surtout menacées par l'intensification ou l'abandon. La chênaie du Stellario-Carpinetum risque de perdre de son intérêt par une sylviculture non

adaptée trop axée sur la production.

23. Differdange Est - Prenzeberg / Anciennes mines et Carrières

Code site : LU0001028

Superficie: 1157.16 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site se situe au sud-ouest du pays, limité au sud et à l'ouest par la frontière avec la France, au nord par la localité de Pétange et à l'est, par l'agglomération de Differdange-Oberkorn-Niederborn.

Milieu physique

La géomorphologie du site est liée à la cuesta bajocienne. Le substrat géologique est essentiellement formé par les couches du Dogger composées de formations ferrifères de l'Aalénien, marnes micacées et formations calcaires. Les cuestas dans l'Aalénien et dans le Bajocien sont séparées par des terrasses dans les marnes micacées. La majeure partie (70%) de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge calcareuse, non gleyifiés. Sur les hauteurs, on trouve des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés.

Occupation du sol

Le site est en grande partie couvert par la forêt (49%) ainsi que les milieux à végétation arbustive et herbacée (17%). Les surfaces boisées sont essentiellement constituées par la forêt feuillue (plus de 86% de la surface boisée). La formation dominante est la hêtraie à mélèze et asperule (9/10ème de la surface de la forêt feuillue). La surface importante couverte par la végétation arbustive (182 ha) et les pelouses (24 ha) est très caractéristique des anciennes mines à ciel ouvert et des carrières recolonisées par une végétation pionnière après abandon de leur exploitation. Au moment de l'inventaire pour la cartographie des biotopes, il subsistait environ 204 ha de roches nues dans les anciennes carrières abandonnées. Les terres agricoles, qui couvrent environ 12% de la surface considérée, sont principalement exploitées comme cultures annuelles (60%) et prairies pâturées (26%).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Les types d'habitats de l'annexe I de la directive sont au nombre de neuf dont quatre prioritaires. Les pelouses calcaires sèches sont particulièrement intéressantes de par leur étendue et de par la rareté des espèces faunistiques et floristiques qu'elles hébergent. Sur les éboulis et les fortes pentes exposées au nord, subsistent quelques forêts de ravin sur sol calcaire, d'un grand intérêt bien que de surface peu étendue.

Notons encore de belles hêtraies calcicoles abritant des espèces menacées. Sept espèces animales de l'annexe II de la directive ont été observées sur le site. Les mines désaffectées constituent des sites d'hivernation idéaux pour quatre espèces de chauves-souris de l'annexe I (zones cibles ponctuelles). Pour au moins deux de ces espèces (*Myotis emarginatus*, *Myotis myotis*), le site présente également un grand intérêt comme territoire de chasse. Enfin, le Triton crêté (*Triturus cristatus*) s'y reproduit encore dans au moins deux étangs.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Pour cette zone, l'espèce de l'annexe I de la directive "Oiseaux" la plus significative est sans doute l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), qui trouve dans les minières abandonnées un biotope tout à fait adapté à sa nidification, du moins aux endroits qui n'ont pas encore été colonisés par la végétation arbustive. En tout, quatre espèces de l'annexe I de la directive "Oiseaux" nichent de manière régulière dans la zone.

Autres intérêts

La présence de plantes très rares, parfois en grand nombre (plusieurs milliers de pieds d'orchidées gymnadénie mouche-ron) ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris (en dehors des espèces de l'annexe I), de reptiles (3 espèces, dont *Lacerta agilis*), de papillons (plus de 300 espèces diurnes et nocturnes), d'oiseaux (plus de 80 espèces observées) en font un site exceptionnel. Du point de vue ornithologique, on notera la nidification du Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) dans les anciennes minières et de trois autres espèces menacées dans et aux abords de la zone.

Vulnérabilité:

Les milieux ouverts intéressants du site, à savoir les pelouses calcaires sèches et la végétation pionnière des carrières abandonnées et des roches nues, risquent à long terme d'être recolonisés par les espèces ligneuses. Les prairies humides et les prairies maigres de fauche sont menacées par l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles.

En ce qui concerne les chauves-souris présents dans le site - le dérangement et dégradation des sites d'hivernation, de transit et d'accouplement par l'activité touristique.

- le changement d'affectation ou intensification des territoires agricoles.
- l'enrésinement de la forêt feuillue.
- rénovation de bâtiments abritant des chauves-souris.
- la destruction ou dégradation des structures naturelles (berges, lisières, haies, bosquets, végétation des bords de chemin...) ont un impact négatif par rapport aux objectifs de conservation.

De même, une sylviculture trop intensive et mal adaptée (coupes rase de grande surface, enlèvement du bois mort, favorisation de certaines essences..) a un impact négatif sur la richesse naturelle de la forêt feuillue notamment des forêts de ravin, hêtraies calcicoles et forêts alluviales présentes dans le site. La pression urbaine depuis les localités de Pétange, Niederkorn et Differdange constitue également une menace pour le site. De plus, la fréquentation relativement importante de certaines zones par les promeneurs et par les cyclistes (VTT) peut poser quelques problèmes pour la faune et la flore (dérangement, piétinement).

Les deux étangs abritant le triton crêté sont menacés par

- la dégradation des berges par les activités de loisir;

- l'assèchement;
- le prélèvement par les aquariophiles.

24. Région de la Moselle supérieure

Code site : LU0001029

Superficie: 1675.30 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre la vallée supérieure de la Moselle et une partie de l'arrière pays, des trois frontières (Schengen) à Stadtbredimus.

Milieu physique

Le fond de la vallée se situe sur les fonds alluviaux quaternaires de la Moselle, constitués de sables et de graviers. Les collines de la vallée de la Moselle sont principalement formées par les couches du Keuper à marnolites compactes et marnes bariolées où sont intercalés de minces bancs de dolomie gris-clair. Localement, affleurent les couches du Siegenien inférieur et supérieur et des éboulis de pentes. Sur le plateau au sud-ouest de la zone affleurent les couches du Sinémurien inférieur. L'extrémité sud du pays est formée par les couches du Muschelkalk. La majeure partie de la zone est couverte par des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés ou localement modérément gleyifiés (64% de la surface du site) et des alluvions (22%).

Occupation du sol

La plus grande partie du site est occupée par des forêts. Celles-ci occupent une surface de 791 ha (soit 48 % du site). Il s'agit essentiellement de forêts feuillues (env. 9/10). Les formations les mieux représentées sont la hêtraie à mélisse et à asperule (65% des forêts feuillues) et la hêtraie calcicole (15%). La végétation arbustive occupe près de 134 ha soit 8 % de la zone. Il s'agit surtout de coupes forestières de recrus divers. La région du Keuper est largement occupée par des vergers à haute tige et des labours souvent de faible étendue. Le haut plateau du Sinémurien constitue une terre agricole par excellence. Les cultures annuelles couvrent une surface d'environ 85 ha et les prairies 383 ha. Les prairies sont exploitées de façon assez intensive mis à part quelques prairies humides peu ou non fertilisées (2 ha) et des prairies mésophiles de fauche (140 ha).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

En tout, onze types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires ont été recensés sur le site. Les habitats les plus intéressants sont ceux liés aux substrats calcaires et à la présence de fortes pentes et éboulis (pelouses, hêtraies calcicoles, forêts de ravins, végétation

chasmophytique des pentes rocheuses calcaires) ainsi qu'à la présence d'étangs issus de l'exploitation des dépôts de graviers de la Moselle (eaux eutrophes avec végétation de type Magnopotamion ou Hydrocharition). La zone abrite neuf espèces de l'annexe II de la directive et constitue un intérêt majeur pour la conservation de certaines d'entre elles. La dernière colonie de reproduction du Grand Rhinolophe du pays se trouve dans cette zone. Cette espèce est extrêmement menacée dans notre région à la limite de son aire de répartition. Cette colonie de reproduction est la plus importante, comparée aux populations observées en Allemagne, en Belgique et en Hollande. Les seules autres grandes populations connues en Europe centrale et en Europe de l'ouest (sensiblement plus petites que celle-ci), se trouvent en Lorraine et dans les Ardennes françaises. Le même site abrite également une colonie de *Myotis emarginatus* figurant aussi dans l'annexe II de la directive. Les deux autres espèces de chauves-souris chassent régulièrement dans la zone. Ce site est une zone cible ponctuelle. A noter la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans trois mares différentes à l'intérieur de la zone.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Cette zone est également une Zone de Protection Spéciale.

Les plans d'eaux des anciennes gravières de la Moselle (Remerschen), zone reconnue par la CEE comme Zone de Protection Spéciale, sont sans aucun doute d'une importance capitale pour les nicheurs et les migrateurs, notamment les espèces associées aux milieux aquatiques. Les étangs de Remerschen sont par exemple le site unique, au niveau national, de nidification régulière du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*). Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) a déjà été observé dans les roselières et sa nidification a pu être prouvée. Ailleurs dans la zone, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) ne colonise plus les vignobles mosellans et certaines falaises sont occupées par le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*). De plus, la quasi totalité de la zone est incluse dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) "Région du Sud".

Autres intérêts

La grande diversité du site (zones humides, pelouses sèches, paysages structurés, pentes abruptes, forêts feuillues..) a pour conséquence la présence d'un nombre impressionnant d'espèces rares et/ou très menacées. Citons, par exemple, la présence de la Rainette verte (*Hyla arborea*), figurant dans l'annexe IV de la directive. On trouve également un grand nombre de Bryophytes calciphiles très rares. Du point de vue de l'avifaune, et de manière non exhaustive, citons par exemple la Mésange Rémiz (*Remiz pendulinus*), qui présente un intérêt particulier au niveau national puisqu'elle se reproduit depuis peu dans la zone considérée (suite à une expansion généralisée vers le nord de l'Europe). De plus, la plus grande colonie nicheuse d'Hirondelle des rivages (*Riparia riparia*) du pays se trouve à Remerschen. Enfin, le complexe des étangs de Remerschen, bordant la Moselle, constitue un milieu de repos et d'hivernage incontournable pour les oiseaux migrateurs. La saulnaie humide y couvre d'importantes surfaces (32 ha) ce qui correspond à plus de la moitié de la surface de ce type d'habitat cartographié dans le pays.

Vulnérabilité:

Les pelouses calcaires du site sont particulièrement menacées par l'abandon de toute gestion avec pour conséquence l'envahissement par des espèces ligneuses. En ce qui concerne les prairies maigres de fauche, le danger vient surtout de l'intensification des pratiques agricoles mais aussi de l'abandon et le changement d'affectation. La viticulture intensive (remembrement, emploi de doses massive de produits phytosanitaires) a un impact négatif sur l'ensemble de la zone et notamment sur le territoire de chasse des chauves-souris. L'enrésinement des territoires abandonnés par l'agriculture et parfois de la forêt feuillus a des conséquences négatives sur la richesse naturelle de la zone de même que la destruction ou dégradation des structures naturelles (berges, lisières, haies, bosquets, végétation des bords de chemin...). Une sylviculture trop intensive (coupes rases de grande surface, enlèvement du bois morts, favorisation de certaines essences..) de la forêt et notamment des hêtraies calcicoles et des forêts de ravins entraîne un appauvrissement et une banalisation de la faune et de la flore sauvage. Les milieux sont également menacés par une fréquentation touristique et des activités de loisir entraînant la dégradation de certains sites. Ceci est particulièrement le cas pour les anciennes gravières où il est actuellement difficile concilier les activités de loisir (pêche, baignade, piste de ski nautique..) et les objectifs de conservation. Au moins un des trois étangs abritant le triton crêté est menacé par les apports d'engrais et de pesticides des territoires agricoles avoisinants.

25. Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellegronn

Code site : LU0001030

Superficie: 1007.61 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est situé à l'extrémité sud du pays, limité au nord et à l'ouest par les localités de Esch-sur-Alzette et Schiffange, à l'est par Rumelange et Kayl et au sud par la frontière avec la France.

Milieu physique

La majeure partie du site se trouve sur les assises géologiques du Dogger composées par:

- les formations ferrifères ou minette avec alternance d'assises ferrifères et bancs calcaires massifs;
- marnes micacées avec argiles sableuses ou sables argileux (horizon à résurgences de sources);
- formations calcaires avec des bancs calcaires alternant avec des couches marneuses.

Dans la partie nord-est du site, affleurent les couches à Harpoceras falciferum et à Hildoceras bifrons sur matériaux du Toarcien. Près de 80% de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge calcareuse, non gleyifiés, remplacé localement, par des sols argileux à argileux lourds.

Occupation du sol

Le site est caractérisé par la présence d'anciennes minières. Les anciennes carrières abandonnées avec un sol partiellement à nu ou en voie de recolonisation couvre près de 400 ha soit environ 40 % de la zone. La forêt, composée dans sa quasi-totalité d'habitats de l'annexe I, occupe les 60% restant.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite neuf types d'habitats de l'annexe I, dont quatre habitats prioritaires. L'intérêt majeur du site est la présence de pelouses calcaires sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La présence de ces pelouses s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. Etant donné que les sols des anciennes minières sont de très faible profondeur voire inexistants, ces pelouses vont sans doute subsister pendant une période assez longue, le temps du développement d'un sol mieux adapté aux espèces concurrentes. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation. Les pelouses calcaires couvrent, d'après la cartographie OBS une surface de 36,5 ha soit 10% de la surface occupée par ce type d'habitat dans le pays. A noter également la présence des forêts alluviales résiduelles (l'aulnaie-frênaie des sources et des ruisseaux et des saulaies humides mésotrophes à eutrophes), habitats prioritaires qui couvrent sur le site une superficie correspondante à 1/10 de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Signalons encore la forêt de ravin et la hêtraie calcicole, deux habitats forestiers abritant des espèces intéressantes. Six espèces de l'annexe II de la directive ont été observées sur le site. Les anciennes mines constituent des sites

d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe I. L'observation de trois de ces espèces durant l'été prouve l'intérêt de ce site comme terrain de chasse. A noter également la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans un des étangs du site, zone cible ponctuelle.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Parmi les oiseaux de l'annexe I de la directive "Oiseaux" présents dans la zone, l'Alouette lulu (*Lulula arborea*), nicheur très localisé, trouve son biotope préférentiel sur les surfaces à végétation rase des anciennes minières.

Autres intérêts

Le site abrite un nombre impressionnant d'espèces des listes rouges. La plupart de ces espèces sont liées aux pelouses calcaires sèches et aux pelouses pionnières mais également aux forêts calcicoles. Du point de vue ornithologique, citons le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), pour qui les minières abandonnées constituent le seul milieu favorable à la nidification pour notre pays. D'autres espèces rares comme la Chouette chevêche (*Athene noctua*) s'y reproduisent. En tout, 7 espèces d'oiseaux figurants sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs au Luxembourg nichent dans cette zone, tandis que 13 autres espèces de cette liste peuvent y être observées régulièrement. Le site fait partie intégrante du réseau des "Important Bird Areas" (IBA) de Birdlife International.

Vulnérabilité:

Les milieux ouverts intéressants du site, à savoir les pelouses calcaires sèches et la végétation pionnières des carrières abandonnées et des roches nues, risque à long terme d'être recolonisés par les espèces ligneuses. Les prairies humides et les prairies maigres de fauche sont menacées par l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles.

En ce qui concerne les chauves-souris présentes dans le site

- le dérangement par l'activité touristique.
- le changement d'affectation ou intensification des territoires agricoles.
- l'enrésinement de la forêt feuillue.
- rénovation de bâtiments abritant des chauves-souris.
- la destruction ou la dégradation des structures naturelles (berges, lisières, haies, bosquets, végétation des bords de chemin...), ont un impact négatif par rapport aux objectifs de conservation.

Une sylviculture trop intensive (coupes rase de grande surface, enlèvement du bois morts, favorisation de certaines essences, emploi d'engin lourds.) et notamment des hêtraies calcicoles, des forêts de ravins et de la forêt alluviale entraîne l'appauvrissement et la banalisation de la faune et de la flore sauvages.

26. Dudelange Haard

Code site : LU0001031

Superficie: 660.45 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est situé à l'extrémité sud du pays et limité au nord par la route Nationale 6, à l'ouest par les agglomérations de Kayl et de Rumelange, à l'est par Dudelange.

Milieu physique

La majeure partie du site est constituée par les couches de l'Aalenien et du Bajocien du Dogger. Les versants longeant le site sont constitués par les couches du Toarcien du Lias. Plus de 1/5ème de la zone correspond à des surfaces d'exploitation de la Minette et à des remblais. Les sols de la zone sont composés essentiellement de sols argilo-caillouteux à charge calcaireuse, non gleyifiés (82%) et de sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés (15%).

Occupation du sol

Le site est caractérisé par la prépondérance des milieux forestiers et semi-naturels (plus de 4/5 de la zone). Les forêts occupent à elles seules plus de la moitié de la surface du site et sont largement dominées par la hêtraie à mélèze et aspérule (plus de 93% de la forêt feuillue). Les forêts de conifères, dominées par les épicéas, couvrent environ 70 ha soit 1/5 des surfaces boisées. A remarquer les surfaces relativement étendues qui sont occupées par la végétation herbacée naturelle et les roches nues. Ceci s'explique par la présence d'anciennes minières abandonnées et en voie de recolonisation par la végétation. Les terres agricoles couvrent moins de 10% de la surface du site et sont surtout exploitées en tant que labour (env. 80%). Les territoires artificialisés représentent 8,8% de la surface du site et comprennent quasi-exclusivement des surfaces rudérales et des remblais.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite neuf types d'habitats de l'annexe I dont quatre habitats prioritaires. L'intérêt majeur de ce site est la présence de pelouses calcaires sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La présence de ces pelouses sèches s'explique par une succession naturelle dans les anciennes minières. A noter également la présence de la forêt de ravin sur les pentes abruptes et ombragées créées lors de l'extraction de la minette. Deux espèces de lépidoptères de l'annexe II sont signalées dans la zone. Pour l'une d'entre elle (*Euphydryas aurinia*), le site s'avère particulièrement intéressant.

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

L'Alouette lulu (*Lulula arborea*), nicheur rare dans le pays, trouve sur les surfaces de végétation rase des anciennes minières, un milieu propice à sa nidification. Les innombrables parois rocheuses des carrières et minières à ciel ouvert permettent au Hibou Grand-duc (*Bubo bubo*) de s'installer. Un à deux couples de ce prédateur nichent dans cette zone. Dans les années 1997 à 1999, un mâle chanteur du Bruant zizi (*Emberiza*

cirlus) y a été localisé, sans qu'une nichée n'ait pu être prouvée. C'est la première mention de cette espèce en période de reproduction depuis plus de 20 ans (Liste Rouge: Cat.1, Oiseau nicheur extinct).

Autres intérêts

La zone abrite une faune et une flore extrêmement riche. En tout, 109 espèces d'oiseaux (dont 30 de la liste rouge nationale), 656 espèces de papillons (dont 243 figurent sur la liste rouge) et de nombreux autres animaux (hétéroptères, carabidés, psocoptères, hyménoptères, amphibiens, reptiles,...) ont été observés dans la zone. Plusieurs espèces de plantes très rares pour le pays sont également présentes. Quelques rares couples de Traquets motteux (*Oenanthe oenanthe*) y nichent, ainsi qu'une bonne population de Faucons crécerelles (*Falco tinnunculus*) et de Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*). En tout, 15 espèces d'oiseaux de la Liste Rouge Luxembourgeoise nichent dans cette zone, tandis que 16 autres espèces de cette liste peuvent y être observées régulièrement. Le site fait partie intégrante du réseau des "Important Bird Areas" (IBA) de Birdlife International.

Vulnérabilité:

Les milieux ouverts intéressants du site, à savoir les pelouses calcaires sèches et la végétation pionnières des carrières abandonnées et des roches nues, risquent d'être recolonisés par les espèces ligneuses avec pour conséquence la disparition d'espèces comme par exemple *Euphydryas aurinia*. La plantation d'arbres sur les surfaces pionnières constitue également une menace pour ces milieux. Une sylviculture trop orientée vers la production (coupes rase de grande surface, enlèvement du bois mort, favorisation de certaines essences, emploi d'engins lourds,...) notamment dans les hêtraies calcicoles, les forêts de ravins et la forêt alluviale entraîne un appauvrissement et une banalisation de la faune et de la flore sauvages.

27. Dudelange – Ginzebiérg

Code site : LU0001032

Superficie: 272.78 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site se trouve à l'extrémité sud du pays, délimité au sud et à l'est par la frontière française, à l'ouest par l'agglomération de Dudelange et au nord par la route C.R. 161. Le site comprend les massifs forestiers du Ginzebiérg, du Daerebësch et de Waal.

Milieu physique

Dans le sud du site affleurent les couches du Dogger composées par:

- les formations ferrifères ou minette avec alternance d'assises ferrifères et bancs calcaires massifs;
- marnes micacées avec argiles sableuses ou sablo-argileux (horizon à résurgences de sources);
- formations calcaires avec bancs calcaires alternant avec couches marneuses.

Dans la partie nord, affleurent les couches à *Harpoceras falciferum* et à *Hildoceras bifrons* sur matériaux du Toarcien. La partie sud-ouest de la zone est couverte par des sols argilo-caillouteux à charge calcareuse (67%) et des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés (4 %). Dans la partie nord-est de la zone, on trouve des sols argileux à argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés (23%).

Occupation du sol

La majeure partie du site est occupée par la forêt (74%) et des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (16%). Les forêts, à dominance de feuillus (presque 9/10 des surfaces boisées), sont surtout constituées par la hêtraie à mélisse et aspérule (49% de la forêt de feuillus) et la chênaie à charmes humide (37% de la forêt feuillue). Les terres agricoles sont exploitées en tant que prairies (60% des surfaces agricoles, surtout occupées par des pâturages) et labours (39% des surfaces agricoles).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite huit types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, et en particulier la forêt alluviale résiduelle et les hêtraies calcicoles constituent l'intérêt majeur du site. En tout, les habitats de l'annexe I de la directive couvrent plus de 70% de la zone. Deux espèces de l'annexe II de la directive ont été observées. En ce qui concerne le papillon *Lycaena dispar*, une étude récente (Cungs J. 1996) indique que la zone héberge la plus grande population du pays. Du point de vue herpétologique, sur les huit dernières observations du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) depuis 1984, deux ont été faites dans cette zone. Trois zones cibles ponctuelles ont été définies pour ces deux espèces.

Vulnérabilité:

Les pelouses calcaires sèches risquent d'être recolonisées par les espèces ligneuses avec pour conséquence la disparition d'espèces intéressantes. Les prairies humides et les prairies maigres de fauche sont menacées par l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles. L'aménagement des chemins forestiers avec pour conséquences la disparition des ornières ont un impact négatif pour la conservation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). Une sylviculture trop orientée vers la production (coupes rase de grande surface, enlèvement du bois mort, favorisation de certaines essences, emploi d'engin lourds.) et notamment des hêtraies calcicoles, des forêts de ravins et de la forêt alluviale entraîne un appauvrissement et une banalisation de la faune et de la flore sauvages.

28. Wilwerdange – Conzefenn

Code site : LU0001033

Superficie: 93.48 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site se trouve à l'extrémité nord du pays. Il fait partie d'un bassin marécageux correspondant à la zone de confluence des deux vallées de la Fennbaach et de la Kailsbaach.

Milieu physique

Le site repose sur un niveau appartenant à l'étage Siegénien composé de schistes compacts et grossiers mal stratifiés qui affleurent sur les parties limitrophes. C'est un sol de nature limono-argileuse à hydromorphie marquée, qui comporte, au niveau des groupements de sphaignes, un horizon de matières organiques alimenté à la base des coussins de sphaignes. La zone est couverte par des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés (85%) ainsi par des alluvions et des zones de suintement.

Occupation du sol

La majeure partie du site est couverte par la forêt de conifères (65 %). Les territoires agricoles sont exploités comme prairies et pâturages.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

En tout, 5 types d'habitats dont deux prioritaires ont été recensés sur le site. Tous ces milieux sont de faible superficie mais riche en espèces rares et forment une mosaïque intéressante. Le "Conzefenn" constitue une zone humide très intéressante abritant de nombreuses espèces caractéristiques. On peut trouver, par exemple, 11 espèces de sphaignes (sur les 17 espèces du genre recensées dans le pays). A noter également l'unique station de *Wahlenbergia hederacea*.

Vulnérabilité:

L'enrésinement, l'intensification des territoires agricoles avec changements d'affectations, le changement de la situation hydrologique par le creusement de fossés sont les principales menaces qui pèsent sur les milieux intéressants de ce site.

29. Wasserbillig - Carrière de dolomie

Code site : LU0001034

Superficie: 20.81 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre une ancienne carrière de dolomie près de Wasserbillig.

Milieu physique

Le sud du site est formé par des terrasses fluviatiles sans différenciation chronologique. Dans la partie nord du site (carrière) affleurent les couches à entroques et à Ceratites du Muschelkalk. Les argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural couvrent le nord et les sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés le sud de la zone.

Occupation du sol

Les territoires agricoles constitués par des prairies (84%) et des vergers (16%) couvrent 2/5 du site. La forêt occupe 1/4 du site et la végétation arbustive environ 16%. La carrière de dolomie occupe une surface de presque un hectare sur le site.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site fait partie des cinq sites proposés comme réserve chiroptérologique pour la conservation d'espèces de chiroptères de l'annexe II de la directive Habitats définis dans le cadre du programme CEE de l'APTCS (Association pour la protection transfrontalière des chauves-souris). Il s'agit d'un site d'hibernation très important pour les quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II observées et probablement le dernier pour la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*). Ce site constitue également un site de transit, site de mâles et site de reproduction (gîtes d'accouplement) du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*).

Vulnérabilité:

Le dérangement des chauves-souris par des visiteurs et la fermeture des entrées par des dépôts sont les principales menaces qui pèsent sur ce site.

30. Schimpach - Carrières de Schimpach

Code site : LU0001035

Superficie: 11.31 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site comprend les anciennes carrières près de la localité de Schimpach.

Milieu physique

Dans la majeure partie du site affleurent les couches du Siegenien inférieur à Phyllade bleu, noir et quartzophyllade gris. Toute la zone est couverte par des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés.

Occupation du sol

Le site est essentiellement occupé par des plantations d'épicéas (environ 54%) et des prairies (43%) exploitées de façon intensive.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site fait partie des cinq sites proposés comme réserve chiroptérologique pour la conservation d'espèces de chiroptères de l'annexe II de la directive "Habitats" définis dans le cadre du programme CEE de l'APTCS (Association pour la protection transfrontalière des chauves-souris). Il s'agit d'un site d'hibernation, d'un gîte d'étapes et d'accouplement très important pour deux espèces de chauves-souris de l'annexe II.

Vulnérabilité:

Le dérangement des chauves-souris par des visiteurs et la fermeture des entrées par des dépôts sont les principales menaces qui pèsent sur ce site.

31. Perlé - Ancienne ardoisières

Code site : LU0001037

Superficie: 45.16 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site comprend l'ancienne ardoisière à l'Est de Perlé et les forêts limitrophes.

Milieu physique

Le substrat géologique est formé par des faciès locaux de phyllades très fissiles (ardoises). Les sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés couvrent l'ensemble de la zone.

Occupation du sol

La carrière abandonnée occupe environ 0,8 ha. La plus grande part de la surface du site est occupée par des forêts (89%) majoritairement feuillues (à 69%). Les territoires agricoles couvrent seulement 4% du site.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite une belle hêtraie du Luzulo-Fagetum. L'intérêt principal du site est la présence de trois espèces de chauve-souris de l'annexe II. C'est un site d'hibernation, un gîte d'étape et d'accouplement très important pour plusieurs espèces de chauve-souris dont trois figurent dans l'annexe II. Pour l'une d'entre elle, *Myotis emarginatus*, il s'agit du plus important site d'hibernation connu pour cette espèce dans le pays. Le site fait partie des cinq sites proposés comme réserve chiroptérologique pour la conservation d'espèces de chiroptères de l'annexe II de la directive "Habitats" définis dans le cadre du programme CEE de l'APTCS (Association pour la protection transfrontalière des chauves-souris)

Vulnérabilité:

Le dérangement des chauves-souris par des visiteurs et la fermeture des entrées par des dépôts sont les principales menaces qui pèsent sur ce site. L'enrésinement, notamment des fonds de vallées, a un impact très négatif sur le site. L'abandon de la prairie mésophile constitue également un danger dans cette zone. D'une manière générale, une sylviculture non adaptée aux objectifs de conservation des chauves-souris (coupe rases de grande surface, mauvaise gestion des lisières, enlèvement des arbres creux...) représente aussi une menace.

32. Troisvierges – Cornelysmillen

Code site : LU0001038

Superficie: 305.16 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site au Nord du pays se situe entre les localités Troisvierges, Wilwerdange et Basbellain et la frontière belgo-luxembourgeoise. Il se constitue de prés humides abandonnés et d'anciens étangs de pisciculture situés dans le vallon de la Wiltz et entourés de terres agricoles ainsi que de plantations de conifères.

Milieu physique

La majeure partie du site est constituée par des fonds alluviaux et des couches à faciès gréseux du Siegénien supérieur appelées Schiste de Basbellain. Localement affleurent des grès et schistes gréseux compacts, grossiers, mal stratifiés, avec de rares bancs de grès argileux. Les sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés couvrent près de 63% de la zone. Les alluvions de la Woltz reposent dans les fonds de vallée. Localement, on trouve des sols limoneux peu caillouteux, non gleyifiés à modérément gleyifiés.

Occupation du sol

Le site est caractérisé par la prépondérance des territoires agricoles qui occupent les 72% de la surface totale et qui sont exploités à plus de 73% comme prairies et pâturages. Les forêts qui forment moins de 25% du site sont essentiellement résineuses (à 95%). La part des zones humides occupant 8.3 ha du site est relativement élevée (2,9%).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite 4 types d'habitats de l'annexe I de la directive. Il faut surtout mentionner l'importance des zones humides constituées par des prairies à molinie et des tourbières tremblantes. A signaler les plans d'eau artificiels qui ont une grande importance pour l'avifaune. De plus, les cours d'eau de la zone, zones cibles linéaires d'une longueur totale de 14km, abritent également un habitat de l'annexe I (3260).

Intérêts selon la directive "Oiseaux"

Le site abrite 5 espèces de l'annexe I de la directive "Oiseaux".

Vulnérabilité:

Les eaux stagnantes et courantes du site sont menacées par les apports d'engrais et de pesticides d'origine agricole et par l'apport des eaux insuffisamment épurées des habitations avoisinantes entraînant un risque d'eutrophisation. De même, l'intensification des pratiques agricoles a un impact négatif direct ou indirect sur les prairies humides et notamment les prairies à molinies. Mais ces prairies sont surtout menacées par l'abandon et/ou l'enrésinement avec des conséquences assez néfastes sur la faune et la flore du site.

La présence d'étangs de pisciculture a une influence négative sur la qualité de l'eau des ruisseaux et sur l'ichtyofaune des cours d'eau situés en aval.

33. Hoffelt – Kaleburn

Code site : LU0001042

Superficie: 92.52 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est formé par une zone humide comportant des restes de bas-marais acide et entourée de pâturages, hêtraies et pessières.

Milieu physique

Le substrat géologique est formé par des schistes compacts grossiers et mal stratifiés avec de rares bancs de grès argileux du Siegenien supérieur ainsi que de grès et schistes gréseux compacts du Siegenien moyen. Les sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, faiblement à modérément couvrent près de 42% de la zone. A l'ouest, on trouve des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse.

Occupation du sol

La majeure partie de la zone est couverte par des forêts (65%) dominée par des conifères. Les 14 ha de forêts feuillues sont presque entièrement formés par la hêtraie à Luzule blanche et un reste boulaie marécageuse de faible étendue. La surface agricole (32%) de la zone est occupée à 93% par des prairies, y inclus 6,3 ha de prairies humides peu ou non fertilisées.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site comprend trois habitats de l'annexe I dont 1 qui est prioritaire à savoir la boulaie marécageuse ou boulaie à sphaignes. Ce type d'habitat est très rare dans le pays. Malgré sa faible surface, le site est donc important pour la conservation de ce type d'habitat. De plus, un étang du site abrite le triton crêté. Il s'agit de la population la plus septentrionale du pays, et un des deux seuls sites de l'Oesling.

Vulnérabilité:

Les prairies humides et notamment les prairies à molinies sont menacées par l'abandon et l'enrésinement mais aussi par l'intensification des pratiques agricoles dans et autour de ces zones. L'enrésinement, surtout dans la partie en amont des prairies et des étangs et au bord de l'ancien canal, a un impact très négatif sur la qualité de l'eau et sur la faune et la flore, notamment pour la conservation du triton crêté. La présence d'étangs de pisciculture a une influence négative sur la qualité de l'eau des ruisseaux et sur l'ichtyofaune des cours d'eau situés en aval. La tourbière boisée est menacées par:

- le drainage provoquant l'assèchement de la tourbière et le développement d'une végétation ligneuse;
- l'enrésinement après drainage;
- l'eutrophisation des eaux par des pollutions venant des terres agricoles avoisinantes;
- l'intensification agricole autour de la boulaie marécageuse.

34. Troine/Hoffelt – Sporbaach

Code site : LU0001043

Superficie: 67.95 ha

Caractère général du site:

1.1 Situation

Il s'agit d'une zone humide située près des sources de la Sporbaach et entourée de pâturages et de plantations de conifères.

Milieu physique

Le substrat géologique du site est formé par le grès et le grès schisteux compact du Siegenien moyen ainsi que de fonds alluviaux le long de la Sporbaach. Les sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse altérée, non gleyifiés couvrent la quasi-totalité de la zone. Le long de la Sporbech, on trouve des alluvions.

Occupation du sol

Plus de 2/3 du site sont occupés par des terres agricoles dont 1.6 ha de prairies humides peu ou non fertilisées. Les forêts qui forment quelque 23% du site sont essentiellement des forêts de conifères (81%). Les 2,8 ha de forêt feuillue sont du type Hêtraie à Luzule blanche. La saulnaie humide sur sol tourbeux couvre près de 5 ha ce qui représente environ la moitié des surfaces couverte par ce type d'habitat dans le pays (d'après la cartographie de l'occupation biophysique du sol).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Sur le site se trouvent 3 habitats de l'annexe I de la directive. L'intérêt principal du site consiste dans la présence de zones humides bien développées.

Vulnérabilité:

L'abandon de toute gestion des prairies humides et notamment de la prairie à molinies, ainsi que l'enrésinement ou une exploitation plus intensive (drainage, fertilisation..) de celles-ci sont autant de facteurs très négatif pour la conservation de ces milieux.

35. Cruchten - Bras mort de l'Alzette

Code site : LU0001044

Superficie: 20.85 ha

Caractère général du site:

Situation

Il s'agit d'un ancien méandre de l'Alzette qui est encore en eau. Le bras mort forme un plan d'eau de profondeur variable et toujours en communication avec les eaux de l'Alzette par l'intermédiaire de la nappe alluviale.

Milieu physique

Le site est composé depuis la rivière jusqu'à la crête du versant par une couche d'alluvions, puis ceratites supérieures sableuses, puis marnes bariolées avec intercalation de grès et de dolomie du keuper inférieur. Finalement on y trouve des couches du keuper moyen, keuper à pseudomorphoses de sel, marnes rouges gypsifères et grès à roseaux, puis du keuper à marnoltes compactes en limite de crête. Le centre de la zone est couvert par des sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural. Au nord-ouest du site se trouve des sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés sur substrat de marnes, au sud des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés. La vallée de l'Alzette est occupée par des alluvions.

Occupation du sol

A part du plan d'eau qui occupe 6,5% de la surface, le site est essentiellement couvert par des forêts (57%) dont les 2/3 sont formés par des conifères. Les territoires agricoles occupent environ un tiers du site. 4/5 de ces terres sont réservés aux cultures annuelles, le reste est occupé par des prairies. Les berges de la rive gauche du bras mort sont colonisées par des saules, des aulnes, des peupliers et de jeunes épicéas. La végétation de la berge droite (aulnes, peupliers, frênes) est moins dense du fait de la proximité des cultures.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite quatre types d'habitats de l'annexe I dont la Hêtraie à mélisse et aspérule qui couvre une surface de 0,91 ha. L'intérêt principal de ce site est la présence de deux types d'habitats liés aux eaux stagnantes (Magnopotamion ou Hydrocharition) et aux eaux courantes (végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires).

Vulnérabilité:

L'atterrissement progressif du plan d'eau risque à long terme d'entraîner sa disparition, d'autant plus que des remblais clandestins ont été constatés dans le bras mort. Les plantations d'épicéas le long de la rive gauche ainsi que l'exploitation agricole intensive sur la rive droite ont pour conséquence la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats

36. Gonderange/Rodenbourg – Faascht

Code site : LU0001045

Superficie: 263.04 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site qui se trouve dans un paysage vallonné regroupe 3 mardelles dans une forêt feuillue.

Milieu physique

Le substrat géologique est formé par du Keuper gypsifère (km) excepté une partie à l'est qui repose sur des dépôts néogènes. L'ouest du site est essentiellement couvert par des sols argileux lourds, faiblement à très fortement gleyifiés alors qu'à l'est, on trouve des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés.

Occupation du sol

La surface boisée, essentiellement composée par des feuillus (87%), couvre près de 203 ha soit 81% de la zone. Les territoires agricoles qui occupent 19% du site sont surtout exploités comme prairies permanentes (81%).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site comprend 3 types d'habitats de l'annexe I, dont 1 habitat prioritaire. L'intérêt majeur de ce site est la présence de forêts alluviales résiduelles (2,8 ha). A noter également la présence d'une espèce de l'annexe II, *Lycaena dispar* dans une zone cible ponctuelle.

Autres intérêts

La présence des mardelles forestières abritant certaines espèces très rare du pays constitue un grand intérêt au niveau national pour ce site.

Vulnérabilité:

La forêt feuillue en générale et la forêt alluviale en particulier sont menacées par une gestion sylvicole non adaptée et surtout l'enrésinement. La présence de fossés de drainage et le comblement des mardelles par les déchets de travaux forestiers constituent une menace pour la conservation de ces milieux.

37. Wark - Niederfeulen-Warken

Code site : LU0001051

Superficie: 158.65 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est constitué de la rivière Wark et des surfaces avoisinantes entre les localités de Niederfeulen et de Warken.

Milieu physique

Le substrat géologique du Siegenien supérieur est un schiste compact, grossier, mal stratifié, avec des rares bancs de grès argileux. Aux alluvions des fonds de vallées de la Wark succèdent dans les pentes des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés. Localement, on trouve des sols limono-caillouteux à charge schisto-gréseuse, non gleyifiés (sud-ouest) et des sols limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques ou à charge dolomitique (sud-est).

Occupation du sol

Le site est majoritairement occupé par les territoires agricoles (62% de la zone) qui sont formés à 97% par des herbages. Une faible partie de ces prairies sont encore exploitée de manière extensive. Les forêts, dont les 3/4 sont des forêts feuillues, occupent environ 51% de la surface du site. Le type de forêt prépondérant est celui de la Chênaie à Luzule blanche, souvent cultivé sous forme de taillis (ancien taillis de chêne à écorce).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Le site abrite trois types d'habitats de l'annexe I de la directive dont il faut mentionner surtout la présence de prairies mésophiles de fauche sur les alluvions de la Wark. L'intérêt principal du site est la présence de deux espèces de poissons de l'annexe II de la directive 'Habitats' et de l'aspect encore très naturel du ruisseau. A noter également l'observation de traces de la loutre sur les berges de la Wark au début de cette décennie. En tout, la Wark a une longueur de plus de 16 km et constitue une zone cible linéaire.

Vulnérabilité:

Les dommages et menaces qui pèsent sur ce site sont:

- pollution des eaux de la Wark par les apports d'engrais et de pesticides d'origine agricole et par les eaux insuffisamment épurées des habitations avoisinantes
- abandon des prairies humides des fonds de vallons souvent suivies par l'enrésinement de celles-ci;
- intensification agricole (surpâturage, drainage, amendement..);
- piétinement des berges par le bétail pâturent;
- conversion des taillis de chênes en pessières;
- construction d'une digue pour lutter contre les crues importantes.

38. Fingig – Reifelswenkel

Code site : LU0001054

Superficie: 85.05 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site couvre une partie du vallon peu encaissé de ruisseau 'Welieschbaach' près de Fingig.

Milieu physique

Excepté le fond alluvial du ruisseau, la totalité du site est formé par les couches de marnes à Septaries du Lias moyen. La majeure partie de la zone est couverte par des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés, excepté l'extrémité sud occupée par des Sols argileux, non gleyifiés sur substrat de macigno et la vallée de la "Welieschbaach" formée d'alluvions.

Occupation du sol

Les forêts occupent la majeure partie du site (69%). Il faut surtout mentionner les restes de forêts alluviales (2.5% de la zone). Les territoires agricoles, essentiellement des prairies, couvrent 31 % de la zone.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

La zone abrite cinq types d'habitats de l'annexe I. Les versants du vallon sont couverts par des forêts feuillues et notamment par la hêtraie du Asperulo-Fagetum et la chênaie du Stellario-Carpinetum. Dans une enclave de la chênaie se trouve un reste de prairie à molinie de haute valeur biologique. A mentionner également un beau reste de forêt alluviale le long de la forêt du 'Reifeswenkel'. Le principal intérêt du site consiste cependant dans la présence de la prairie à molinie, biotope devenu très rare au pays. Cet habitat a été définie comme zone cible ponctuelle.

Vulnérabilité:

Une sylviculture trop orientée vers la production (coupes rase de grande surface, enlèvement du bois mort, favorisation de certaines essences, emploi d'engin lourds..) et notamment des types de forêts concernés par la directive, entraîne un appauvrissement et une banalisation de la faune et de la flore sauvage. Les prairies humides et notamment les prairies à molinies sont menacées par l'abandon et l'enrésinement ou par l'intensification des pratiques agricoles (amendement, drainage..).

39. Capellen - Air de service et Schultzbech

Code site : LU0001055

Superficie: 3.25 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site est partagé en deux sous-zones. L'une d'entre elles se trouve aux abords de l'aire de service près de Capellen en direction d'Arlon, tandis que l'autre sous-zone correspond à une prairie de fauche aux abords d'une chênaie près du lieu-dit 'Schiltzenheck'.

Milieu physique

Le substrat géologique du site est formé par des marnes et calcaires de Strassen du Sinémurien inférieur.

Occupation du sol

Le site est occupé à plus de 4/5 par des terres agricoles exploitées comme prairies permanentes.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt principal de la zone est la présence de prairies à molinie dont l'une d'entre elles correspond à un très beau témoin de ce type de végétation. Près de l'aire de service la prairie à molinie est entourée d'une très belle prairie maigre de fauche.

Vulnérabilité:

Les prairies humide et notamment les prairies à molinies sont menacées par l'abandon et l'enrésinement ou par l'intensification des pratiques agricoles (amendement, drainage..).

40. Grosbous – Seitert

Code site : LU0001066

Superficie: 21.61 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site au sud-est de Grosbous comprend une Hêtraie entourée de prairies permanentes et de végétation arbustive.

Milieu physique

Le substrat géologique est formé par le grès bigarré du système triasique. Les sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés couvrent la partie centrale de la zone, les sols argilo-caillouteux à charge dolomitique, non gleyifiés, à horizon B structural les extrémités à l'ouest et à l'est. Au nord du site on trouve des sols sablo-limoneux et limoneux, fortement à très fortement gleyifiés.

Occupation du sol

Les prairies permanentes, qui forment pratiquement la totalité des terres agricoles, occupent 52% du site. Le reste de la surface est occupé par des forêts et des milieux semi-naturels (10,7 ha). Les forêts sont formées à presque 97% par la Hêtraie à mélisse et asperule.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Il faut mentionner surtout la présence d'une hêtraie du *Asperulo-Fagetum* sur le site qui joue un rôle important pour la population du triton crêté qui représente l'intérêt principal de la zone (zone cible ponctuelle).

Vulnérabilité:

L'étang qui abrite le triton crêté est surtout menacé par:

- Enrésinement des pourtours;
- Développement d'une végétation ligneuse.

41. Leitrangé – Heischel

Code site : LU0001067

Superficie: 27.57 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site au Nord de Leitrangé est limité à l'Ouest par la frontière belgo-luxembourgeoise et comprend des forêts de feuillus et les pâturages adjacents.

Milieu physique

Le substrat géologique est formé par le grès de Luxembourg du Sinémurien. Les sols argileux à argileux lourds, non gleyifiés à modérément gleyifiés couvrent la totalité de la zone.

Occupation du sol

La surface du site est presque équitablement partagée entre les terres agricoles (48%) exploitées comme pâturages et les forêts (51%). Les forêts feuillues (99,6% des forêts totales) sont formées principalement par la Chênaie à charmes humide (77%).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive “Habitats”

Le site abrite trois types d'habitats de l'annexe. Il faut mentionner surtout la chênaie du Stellario-Carpinetum qui occupe une surface assez importante. L'intérêt principal de cette zone est la présence d'au moins trois étangs avec le triton crêté (zones cible ponctuelles).

Vulnérabilité:

Les petits plans d'eau qui abritent le triton crêté sont surtout menacés par l'apport d'engrais d'origine agricole ce qui pourrait entraîner une détérioration de la qualité de l'eau (eutrophisation). Il est également important de protéger les berges du bétail pâturant pour éviter tout risque d'érosion et d'envasement.

42. Grass – Moukebrill

Code site : LU0001070

Superficie: 200.04 ha

Caractère général du site:

Situation

Le site au Sud-Ouest de Kleinbettingen présente surtout un intérêt pour la conservation du triton crêté, espèce de l'annexe II de la directive 'Habitats'.

Milieu physique

Le substrat géologique du site est formé par des marnes feuilletées du Domérien. Le sud de la zone est couvert par des sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés. Les sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés occupent le centre du site. Dans la vallée de l'Eisch reposent des alluvions.

Occupation du sol

Les forêts qui occupent environ 63% du site sont formées majoritairement par la Chênaie charmaie à mélisse et aspérule 19 ha). Les territoires agricoles sont surtout exploités comme pâturage (à 3/4), le reste étant des prairies humides.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt principal du site est la présence du triton crêté (zone cible ponctuelle). Le site abrite également quatre types habitats de l'annexe I de la directive dont un prioritaire.

Vulnérabilité:

L'étang qui abrite le triton crêté est surtout menacée par:

- Eutrophisation par l'apport d'engrais d'origine agricole;
- Dégradation des berges par le bétail pâturant.

43. Massif forestier du Stiefeschboesch

Code site : LU0001072

Superficie: 38.90 ha

Caractère général du site:

Situation

Le massif forestier est situé sur le versant de faible pente orienté Sud-Est de la vallée du ruisseau de Pall à proximité de la localité de Levelange.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 280m et 295m. Le substrat géologique est entièrement formé par les roches du Keuper gypsifère à l'exception d'une étroite bande en bas de pente recouverte par les alluvions du ruisseau de Pall. Les sols limoneux peu caillouteux, non gleyifiés à modérément gleyifiés couvrent la quasi-totalité du massif forestier.

Occupation du sol

La zone est entièrement couverte par la forêt composée à près de 90% par une chênaie-charmaie (9160). L'extrémité sud-ouest du massif est occupée par une hêtraie à mélèque (9130). La forêt résineuse occupe moins de 3% du massif.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 150 années. Le caractère de la chênaie-charmaie est bien marqué surtout dans le bas de versant mais s'estompe progressivement vers la partie amont du massif. L'étage arborescent et arbustif est relativement peu diversifié par rapport aux potentialités du site. A noter également la présence de plusieurs mardelles qui sont généralement accompagnées d'un cortège floristique spécifique.

Vulnérabilité:

La présence de vieux fossés de drainage améliore l'évacuation des eaux de pluie et entraîne la compétitivité du chêne sessile et du hêtre par rapport au chêne pédonculé.

44. Massif forestier du Ielboesch

Code site : LU0001073

Superficie: 31.24 ha

Caractère général du site:

Situation

Le massif forestier du « Ielboesch » est situé au Sud-ouest de la localité de Kehlen sur un versant de faible pente exposé au Nord-Est au Sud-Ouest.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 300m et 315m. Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Sinémurien inférieur et Lotharingien du Lias inférieur (li3- li4). La majorité du massif forestier repose sur des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse à l'exception de la partie Nord-Ouest constituée par des sols limoneux peu caillouteux, non gleyifiés à modérément gleyifiés.

Occupation du sol

La majorité (env. 90%) du massif forestier est occupée par la chênaie-charmaie à l'exception de la partie Nord-Ouest de la zone couverte par une hêtraie à mélisse (9130).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 160 années. Le caractère typique de la chênaie-charmaie n'est bien marqué que dans le bas de versant mais s'estompe progressivement vers la partie amont du massif qui s'apparente à une chênaie sessiliflore. L'étage arborescent et arbustif est relativement peu diversifié par rapport aux potentialités du site. A noter également la présence de plusieurs mardelles qui sont accompagnées d'un cortège floristique spécifique.

Vulnérabilité:

La présence de vieux fossés de drainage améliore l'évacuation des eaux de pluie et entraîne la compétitivité du chêne sessile et du hêtre par rapport au chêne pédonculé.

45. Massif forestier du Faascht

Code site : LU0001074

Superficie: 46.19 ha

Caractère général du site:

Situation

Le massif forestier du « Faascht » est situé au Sud-est de la localité de Hagen sur un versant de faible pente d'exposition Est.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 310m et 325m. Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Sinémurien inférieur et Lotharingien du Lias inférieur (li3- li4). La majorité du massif forestier repose sur des sols limono-caillouteux a charge schisto-phylladeuse à l'exception de la partie Nord-Ouest constituée par des sols limoneux peu caillouteux, non gleyifiés a modérément gleyifiés.

Occupation du sol

La majorité (env. 90%) du massif forestier est occupée par la chênaie-charmaie à l'exception de la partie Nord-Ouest de la zone couverte par une hêtraie à mélèque (9130).

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive “Habitats”

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 140 années. Le caractère typique de la chênaie-charmaie est assez bien marqué dans les parties aval ou peu pentues du massif. L'apparition de hêtres et de chênes sessiles dans les parties amont du massif réduit la typicité de ce PC. L'étage arborescent et arbustif sont bien diversifiés et la biodiversité est favorisée par la présence de bois mort sur pied et au sol.

Vulnérabilité:

La présence de vieux fossés de drainage améliore l'évacuation des eaux de pluie et entraîne la compétitivité du chêne sessile et du hêtre par rapport au chêne pédonculé.

46. Massif forestier du Aesing

Code site : LU0001075

Superficie: 58.94 ha

Caractère général du site:

Situation

Le massif forestier du « Aesing » est situé au Nord-est de la localité de Soleuvre sur un versant de faible pente d'exposition Nord-est.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 305m et 340m. Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Toarcien (Lias supérieur). Le massif de l'Aesing repose sur des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés.

Occupation du sol

La majorité (env. 90%) du massif forestier est occupée par la chênaie-charmaie à l'exception de plusieurs petites parcelles couvertes par des plantations de résineux et de peupliers.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 160 années. Le caractère typique de la chênaie-charmaie est très bien marqué dans la partie aval du massif. Il se réduit progressivement vers les parties amont qui sont occupées par la chênaie sessiliflore. La biodiversité du massif est assurée par la présence de vieux arbres, un sous-étage et un sous-bois dense, quelques mardelles et une zone humide située à l'Ouest.

Vulnérabilité:

La présence de vieux fossés de drainage améliore l'évacuation des eaux de pluie et entraîne la compétitivité du chêne sessile et du hêtre par rapport au chêne pédonculé.

47. Massif forestier du Waal

Code site : LU0001076

Superficie: 66.5 ha

Caractère général du site:

Situation

Le massif forestier du « Waal » est situé à l'est de la localité de Dudelange sur un plateau central avec deux versants exposés au Nord et au Sud bordant l'autoroute E 25.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 280m et 305m. Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Toarcien (Lias supérieur). Le massif de Waal repose sur des sols limono-caillouteux à charge schisto-phylleuse, non gleyifiés.

Occupation du sol

La majorité (env. 94%) du massif forestier est occupée par la chênaie-charmaie à l'exception de plusieurs petites parcelles couvertes par des plantations de résineux et de peupliers.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 100 années. Le caractère typique de la chênaie-charmaie est très bien marqué dans la partie aval du massif. Le caractère typique de la chênaie-charmaie est très bien marqué dans la majeure partie du massif. Il se réduit progressivement vers la partie amont occupée par la chênaie sessiliflore. L'étage arborescent et arbustif est peu diversifié par rapport aux potentialités du site. A noter la présence de nombreuses mardelles accompagnées d'une végétation spécifique

Vulnérabilité:

La présence de vieux fossés de drainage améliore l'évacuation des eaux de pluie et entraîne la compétitivité du chêne sessile et du hêtre par rapport au chêne pédonculé. Le gibier et notamment les sangliers occasionnent des dégâts importants à la strate herbacée et arbustive.

48. Bois de Bettembourg

Code site : LU0001077

Superficie: 247.00 ha

Caractère général du site:

Situation

La zone fait partie d'un massif forestier située entre les localités de Leudelage et de Bettembourg sur un versant de faible pente exposé au Nord-est.

Milieu physique

L'altitude du massif forestier se situe entre 280m et 325m. Le substrat géologique est entièrement formé par les couches du Pliensbachien (Lias moyen). Les sols sablo-limoneux et limoneux, non gleyifiés à modérément gleyifiés, à horizon B textural domine la zone. Dans les dépressions en bas de pente apparaissent les sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés, à horizon B textural, sur substrat d'argiles.

Occupation du sol

La zone est occupée en grande partie (65%) par la hêtraie du Melico-Fagetum. Dans les fonds des vallées et en bas des pentes dominant les chênaies-charmaies humides (10%). Les endroits particulièrement humides le long des ruisseaux et dans les dépressions sont occupés par l'aulnaie frênaie des sources et ruisseaux et l'aulnaie alluviale nitrophile. Les régénérations naturelles et les forêts pionnières couvrent également environ 10% de la zone. La forêt résineuse couvre de petites surfaces (env. 10%) est essentiellement située dans la partie nord-est de la zone. Les surfaces restantes sont couvertes par les hêtraies-chênaies-charmaies et la végétation des coupes forestières. Une dizaine de mardelles se trouve dans la zone.

Qualité et importance:

Intérêts selon la directive "Habitats"

Les hêtraies du Melico-Fagetum et les chênaies-charmaies du Stellario-Carpinetum constituent l'intérêt majeur de la zone. Ces forêts, proche de l'état naturel, sont constituées en grande partie par des futaies anciennes. La topographie, la variation de la texture et de l'humidité du sol ainsi que la présence de petits ruisseaux et sources entraînent une mosaïque de formations forestières. L'aulnaie nitrophile et les aulnaies-frênaies situées le long des ruisseaux, bien que de surface modeste, représentent un autre attrait de la zone. A signaler également la présence de nombreuses mardelles avec une végétation spécifique intéressante. Le long d'un ruisseau à l'Est de la zone s'est développée une végétation riveraine pionnière dominée par les espèces hygrophiles.

Vulnérabilité:

En ce qui concerne les milieux forestiers qui représentent l'intérêt principal de la zone, un danger peut provenir d'une sylviculture trop intensive qui aurait des conséquences négatives sur la richesse naturelle de ces forêts à longue continuité historique. Ainsi, toute exploitation mal appropriée des forêts et notamment des forêts de ravin, des forêts alluviales et de la forêt marécageuse, a un impact très négatif sur le milieu.

(

(